REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Vol. 20, Nº 2, printemps 2020

Défense nationale | National Defence

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Couverture
Des candidats à la PP1 du cours de canonnier s'exercent à exécuter des manœuvres antichars dans le cadre de leur évaluation finale, avant de recevoir leur insigne et d'être accueillis au sein de la famille du Régiment royal de l'Artillerie canadienne, à la Base des Forces canadiennes Gagetown, à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, le 25 juillet 2019.
Photo du MDN GN04-2019-0721-061 prise par le caporal Geneviève Lapointe

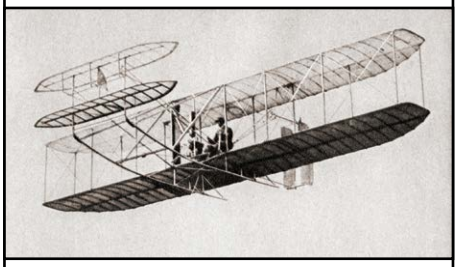

Le Wright Flyer du XXIe siècle : les conséquences militaires d'un accès abordable à l'espace

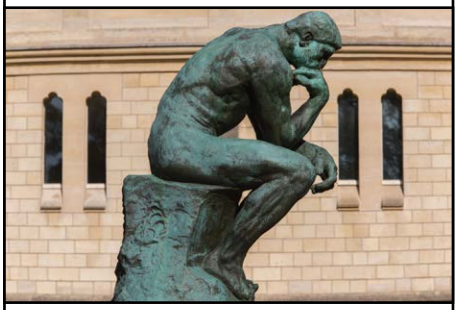

La pensée électronique : prévenir l'instabilité mondiale au XXIe siècle

3 **LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF**

TECHNOLOGIE MILITAIRE

4 **Le Wright Flyer du XXIe siècle : les conséquences militaires d'un accès abordable à l'espace**
par Cole F. Petersen

PHILOSOPHIE MILITAIRE

13 **La pensée électronique : prévenir l'instabilité mondiale au XXIe siècle**
par Eric Dion

STRUCTURE DES FORCES

19 **L'Armée canadienne a besoin d'un changement de paradigme**
par Wolfgang W. Riedel

PROTECTION / DÉFENSE

35 **La protection de la propriété culturelle et les Forces armées canadiennes**
par Mark Blondeau

LEADERSHIP ET RENSEIGNEMENT MILITAIRE

47 **Le leadership au sein de l'OTAN : la présidence du Comité du renseignement militaire de l'OTAN par le Canada en 2018**
par Nicholas Dunning

OPINIONS

55 **Les limbes : le 22e Bataillon (canadien-français), de sa démobilisation à son intégration à la Force permanente**
par Michel Litalien

61 **Les problèmes de santé mentale ne sont pas l'apanage des héros de guerre : les gens ordinaires ont parfois besoin d'aide**
par Nathan Packer

COMMENTAIRES

65 **Au Nord, rien de nouveau?**
par Martin Shadwick

72 **CRITIQUES DE LIVRES**

La Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal est la revue professionnelle officielle des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, de la ***Revue militaire canadienne*** ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. La reproduction des articles doit être autorisée par le rédacteur en chef et la ***Revue militaire canadienne*** doit être indiquée comme source. La ***Revue*** est publiée en copie papier et en version électronique, cette dernière à **www.journal.forces.gc.ca.**

ISSN 1492-465X

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Nos coordonnées

Revue militaire canadienne
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario)
CANADA, K7K 7B4
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca

L'Armée canadienne a besoin d'un changement de paradigmet

La protection de la propriété culturelle et les Forces armées canadiennes

Le leadership au sein de l'OTAN : la présidence du Comité du renseignement militaire de l'OTAN par le Canada en 2018

Rédacteur en chef
David L. Bashow
(613) 541-5010 poste 6148
bashow-d@rmc.ca

Traduction
Bureau de la traduction,
Services publics et Approvisionnement Canada

Directrice de la publication
Claire Chartrand
(613) 541-5010 poste 6837
claire.chartrand@rmc.ca

Commentaire
Martin Shadwick

Conseiller en rédaction
Michael Boire

Comité consultatif

Président

Contre-amiral L. Cassivi, Commandant, Académie canadienne de la Défense (ACD)

Membres

David L. Bashow, Rédacteur en chef, Revue militaire canadienne (RMC)

Brigadier-général S. Bouchard, Commandant, Collège militaire royal du Canada (CMR)

Colonel Marty Cournoyer, représentant du Chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA)

Major Chris Young, représentant du Chef d'état-major – Stratégie armée

H.J. Kowal, Ph.D., Recteur du Collège militaire royal du Canada (CMR)

Lieutenant-colonel Brent Clute, Directeur, Centre de droit militaire des Forces canadiennes (CDMFC), Académie canadienne de la Défense (ACD)

Capitaine de vaisseau David Patchell, représentant du Chef d'état-major de la Marine (CEMM)

Hanya Soliman, représentante du Chef du renseignement de la Défense (CRD)

Comité de lecture

Douglas Bland, Ph.D.
Major (à la retraite) Michael Boire
Andrea Charron, Ph.D.
Lieutenant-colonel (à la retraite) Douglas Delaney
Premier maître de 1re classe Mike Dionne
Rocky J. Dwyer, Ph.D.
Lieutenant-colonel (à la retraite) Michael Goodspeed
Major-général (à la retraite) Daniel Gosselin
Major Tanya Grodzinski
David Hall, Ph.D.
Michael Hennessy, Ph.D.
Colonel (à la retraite) Bernd Horn
Hamish Ion, Ph.D.
Phillippe Lagassé
Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, Ph.D.
Chris Madsen, Ph.D.
Sean Maloney, Ph.D.
Brian McKercher, Ph.D.
Paul Mitchell, Ph.D.
Nezih Mrad, Ph.D.
Scot Robertson, Ph.D.
Stéphane Roussel, Ph.D.
Elinor Sloan, Ph.D.
Colonel (à la retraite) Randall Wakelam

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La Revue militaire canadienne étant bilingue, lorsqu'une citation originale a été traduite, le sigle [TCO] après l'appel de note, qui signifie "traduction de la citation originale", indique que le lecteur trouvera le texte original de la citation dans la version de la Revue rédigée dans l'autre langue officielle du Canada. Afin de faciliter la lecture, le masculin sert de genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF

Voici le numéro du printemps 2020 de la *Revue militaire canadienne*. Au moment où j'écris ces mots (le 27 janvier), nous sommes toujours en plein hiver. Ce matin, ma chère épouse a photographié trois rouges-gorges dans l'un des érables de notre arrière-cour recouverte d'une épaisse couche de neige. Je leur souhaite bonne chance pour trouver des vers à cette période de l'année!

Une fois de plus, nous vous proposons une sélection très variée d'articles dans le présent numéro. Pour ouvrir le bal, le major Cole Petersen, officier d'infanterie, décrit le développement rapide de fusées réutilisables relativement bon marché pour des missions dans l'espace et explique comment cette initiative récente, lancée par l'industrie commerciale, « entraînera une expansion rapide de la présence militaire dans l'espace, rendant économiquement possibles les opérations militaires depuis l'espace pour les acteurs étatiques et non étatiques. » Ensuite, le professeur Eric Dion avance l'opinion que la pensée contemporaine ou innovante, qu'il appelle la *pensée électronique*, est absolument indispensable afin de prévenir l'instabilité mondiale au XXIe siècle. « Les alliés, comme nous appelons les vingt pour cent de la population mondiale habitant en Occident, évitent pour ainsi dire les guerres importantes à tout prix, en s'impliquant dans notre monde à titre préventif. Notre intérêt repose fondamentalement dans des conditions socioéconomiques stables pour soutenir notre mode de vie. Au XXIe siècle, la sécurité nationale et la défense mondiale consistent en fait à prévenir l'instabilité. »

Ensuite, le colonel (à la retraite) Wolfgang Riedel, qui a servi quarante-quatre ans comme officier d'artillerie, officier d'infanterie et avocat militaire dans la Force régulière et dans la Force de réserve, est convaincu que l'Armée canadienne *n'est pas* prête à affronter le prochain conflit d'envergure et ne projette pas l'image d'une force de dissuasion crédible. Par conséquent, il estime que « le Canada doit réévaluer ce à quoi devrait ressembler la structure de l'Armée canadienne et, plus particulièrement, examiner de manière critique le rôle et l'organisation de la Première réserve de l'Armée canadienne. » Son article est suivi par celui du capitaine de corvette Mark Blondeau, officier du renseignement, qui explore l'univers des biens culturels, et plus particulièrement les conventions adoptées par la communauté internationale afin d'en assurer la protection. Celles-ci sont consacrées dans la *Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, et ses deux *Protocoles* supplémentaires. Cette Convention, à laquelle le Canada a adhéré en 1998, découle des expériences de la Seconde Guerre mondiale (Monuments Men) et s'appuie sur plus d'un siècle de traités et d'instruments du droit des conflits armés (DCA). Elle énonce clairement le fondement éthique selon lequel « les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale. » Selon le capitaine de corvette Blondeau, « ce fondement éthique fait profondément écho à un Canada multiculturel et engagé à l'échelle mondiale. Il se fond carrément à nos idéaux démocratiques libéraux consacrés dans des institutions telles que la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et à la fameuse image de l'héritage pearsonien de diplomatie et de maintien de la paix. » À cette fin, l'auteur examine ensuite les possibilités et les responsabilités associées à la protection des biens culturels du point de vue du Canada. Il propose également un modèle de politique pour les Forces armées canadiennes.

Enfin, dans notre section consacrée aux articles de fond, Nicholas Dunning, conseiller en matière de politique de défense au sein de la direction des politiques sur les domaines et la technologie du Groupe des politiques du ministère de la Défense nationale, examine le bilan et l'expérience du Canada en tant que président du Comité du renseignement militaire de l'OTAN en 2018. L'auteur maintient que « la présidence du MIC a rehaussé la réputation du Canada dans le milieu du renseignement à l'échelle internationale. Par cette plateforme, le Canada a fait preuve d'un leadership multinational au sein de l'OTAN en dirigeant des réformes en matière de renseignement qui ont renforcé la capacité de l'Alliance à accélérer les processus décisionnels à l'appui de la planification, des opérations et des politiques. »

Dans ce numéro, nous vous offrons également deux articles d'opinion très différents. Dans le premier, Michel Litalien, gestionnaire du Réseau des musées des Forces armées canadiennes de la Direction – Histoire et patrimoine, et doctorant en histoire militaire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, en France, effectue un examen exploratoire d'une période brève, mais incertaine, de l'histoire du légendaire Royal 22e Régiment du Canada, le Van Doos, fierté du Canada francophone, depuis sa démobilisation à Montréal, en mai 1919, jusqu'à son intégration au sein de la Force permanente du Canada, en avril 1920. Dans le deuxième article, le major Nathan Packer, sapeur de combat, livre un récit très franc et courageux sur ses propres expériences liées au trouble de stress post-traumatique (TSPT), y compris l'aide et le soutien de qualité que lui ont offert de nombreuses personnes et organisations. Il enjoint également ses pairs à ne pas souffrir en silence et à accepter l'aide qu'on leur offre sans jugement parce que celle-ci « peut tout changer ».

Par la suite, Martin Shadwick, notre commentateur attitré sur les questions de la Défense, examine la position historique du Canada en ce qui concerne la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique, ainsi que la manière dont le gouvernement Trudeau entend y faire face. De nombreuses questions sont abordées. Toutefois, selon M. Shadwick, « en dernière analyse, le remplacement du Système d'alerte du Nord, la modernisation du NORAD et la transformation des opérations de recherche et de sauvetage dans l'Arctique constituent des thèmes très différents de la politique publique, mais ne nous leurrons pas : les préoccupations, les controverses et les enjeux liés à la souveraineté et à la sécurité dans l'Arctique sont sur le point de retenir de nouveau l'attention dans les milieux politiques, médiatiques et publics du Canada. »

Enfin, nous terminons ce numéro par quatre critiques de livres très différents, qui, nous l'espérons, susciteront l'intérêt de nos lecteurs.

Bonne lecture!

David L. Bashow
Rédacteur en chef
Revue militaire canadienne

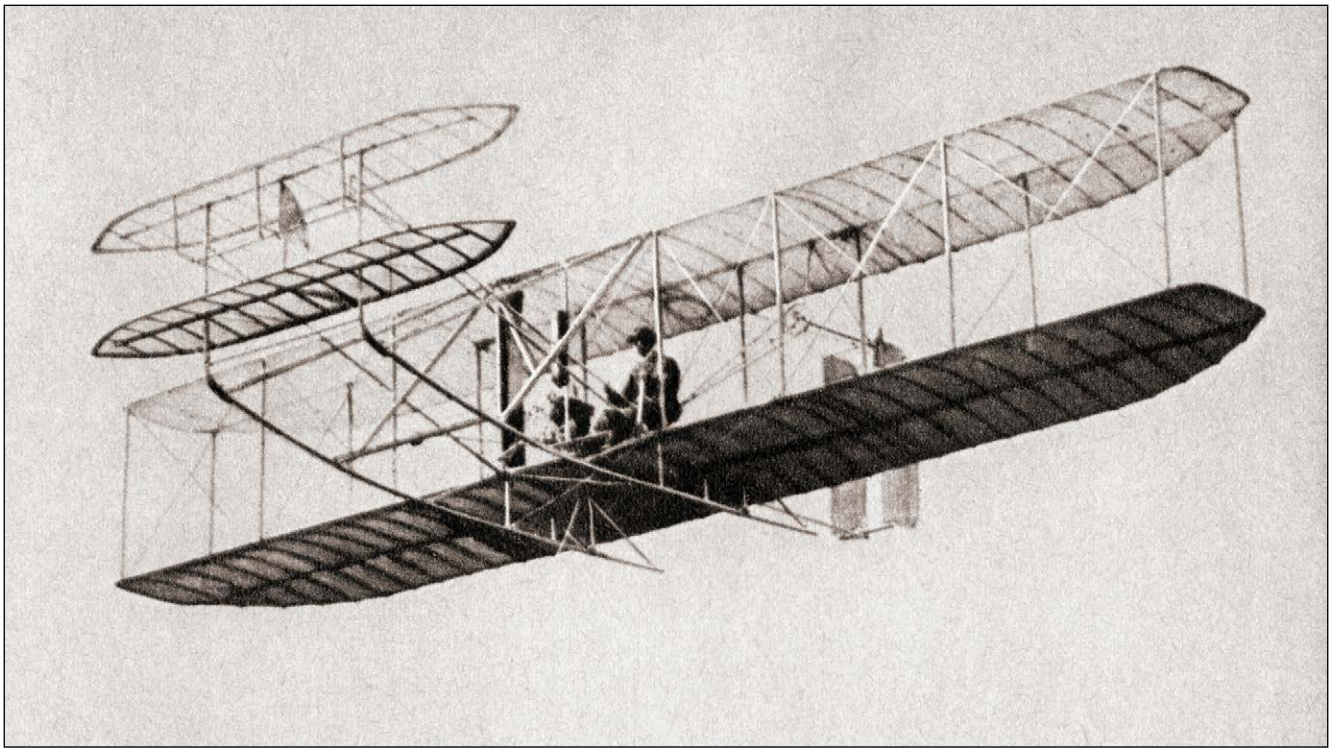

Hilary Morgan/Alamy Stock Photo/FWYM9B

Le tout premier vol contrôlé à bord d'un engin motorisé plus lourd que l'air a été réalisé par les frères Wright, le 17 décembre 1903, à quatre milles au sud de Kitty Hawk, en Caroline du Nord.

Le Wright Flyer du XXIe siècle : les conséquences militaires d'un accès abordable à l'espace

par Cole F. Petersen

Le major Cole F. Petersen *est officier d'infanterie du Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI). Il a servi au sein du 1 PPCLI, du 3 PPCLI et au QG du 1er Groupe-brigade mécanisé du Canada (GBMC). Il est diplômé du Command and Staff College du United States Marine Corps et de la School of Advanced Warfighting. Il est actuellement chef de cabinet du commandant du Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN).*

Introduction

Les 15 années qui se sont écoulées entre le premier vol réussi d'un avion et la fin de la Première Guerre mondiale (1903-1918) ont vu le développement de la plupart des aspects de la puissance aérienne moderne et la création de la première force aérienne indépendante au monde, la Royal Air Force de la Grande-Bretagne[1]. Le Wright Flyer a été le précurseur de nombreux changements, notamment dans la façon de mener les guerres. L'ère spatiale a commencé peu après la Seconde Guerre mondiale, mais ce n'est qu'aujourd'hui, en raison des récents développements dans l'industrie civile, que la réduction du coût d'accès à l'espace permettra l'avancement significatif de la puissance spatiale à une échelle semblable à celle de l'avènement de la puissance aérienne entre 1903 et 1918. Au cours des 15 prochaines années, le développement de fusées réutilisables et économiques par l'industrie commerciale entraînera une expansion rapide de la présence militaire dans l'espace, rendant économiquement possibles les opérations militaires depuis l'espace pour les acteurs étatiques et non étatiques.

Cette expansion rapide intéressera inévitablement les Forces armées canadiennes (FAC), lesquelles ne possèdent actuellement qu'une capacité spatiale militaire relativement modeste. La Direction de l'espace, créée en 2011, forme des astronautes militaires qui sont affectés aux États-Unis, gère le développement des forces et des politiques, et dirige l'emploi des forces pour le Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) par l'intermédiaire du Centre des opérations spatiales canadiennes[2]. Les opérations militaires du Canada dans l'espace se déroulent généralement par l'intermédiaire de celles de ses alliés et consistent principalement en un soutien satellitaire à la force interarmées. Mais avec l'avènement du Wright Flyer du XXIe siècle – c'est-à-dire une fusée économique et réutilisable capable de se rendre dans l'espace – il existera une demande à court terme pour que les FAC élargissent leur capacité et leur aptitude à opérer dans l'espace afin d'être en mesure de relever les défis futurs en matière de sécurité.

Contexte

Cette expansion de la *capacité* et de l'*aptitude* du Canada à utiliser des fusées économiques et réutilisables pour accéder à l'espace représente ce que le théoricien, journaliste spatial et historien américain Jim Oberg décrit comme la quatrième et

dernière phase d'un processus de maturation de la technologie, à savoir l'*utilisation omniprésente*. Dans cette phase, la technologie devient si omniprésente qu'elle est considérée comme simple et d'utilisation courante. À cet égard, Oberg soutient que la puissance spatiale est passée par une première phase, soit celle de la découverte, à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle, grâce aux travaux des pionniers dans le domaine des fusées, notamment le russe Constantin Tsiolkovski, considéré comme le pionnier du domaine et le théoricien de l'astronautique moderne, et l'éminent physicien américain Robert H. Goddard à qui l'on attribue la création de la première fusée à ergol liquide au monde. La deuxième étape, soit l'*application*, a été le développement des fusées comme engins militaires durant les années 1930 à 1950. La phase actuelle, celle de l'*acceptation*, est en cours depuis les années 1960, avec l'avènement des satellites et des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM). Une fois dépassée la phase de la nouveauté, ces missiles sont devenus partie intégrante de l'arsenal militaire des superpuissances[3].

La phase de l'acceptation a débuté peu après que l'Union soviétique, qui tentait alors de surmonter l'avantage américain en matière de bombardiers à longue portée, ait réussi à développer la technologie des fusées et à lancer dans l'espace le satellite *Spoutnik 1*[4]. Constituante de la politique de la Guerre froide, la technologie spatiale fut rapidement développée par les États-Unis et l'Union soviétique en vue de déployer un ensemble de satellites et de missiles balistiques intercontinentaux afin de soutenir leurs approches stratégiques et leurs capacités opérationnelles. Aujourd'hui, les opérations spatiales sous forme de soutien satellitaire à la surveillance et aux communications sont considérées comme si essentielles qu'un ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air américaine a déclaré que « leur perte signifierait un retour à l'ère industrielle »[5]. Les opérations spatiales sont donc considérées comme étant la norme par les États qui peuvent se permettre de les générer et de les soutenir.

Cette norme est limitée et restreinte par ce qu'Oberg appelle les « obstacles à l'exercice de la puissance spatiale », lesquels sont, à ses yeux, les coûts de lancement, les goulots d'étranglement sur les pas de tir (c.-à-d. les installations physiques d'où les fusées peuvent être lancées), les dangers de l'environnement spatial et les attitudes sociopolitiques à l'égard de l'utilisation de l'espace à des fins militaires[6]. Parmi ces facteurs, les coûts de lancement sont « le principal obstacle à l'expansion des activités commerciales, privées et même gouvernementales dans l'espace »[7]. Dans le programme de la navette spatiale, qui visait à faire des trajets aller-retour dans l'espace une affaire courante, chaque lancement coûtait quelque 500 millions de dollars (tous les coûts sont en devises américaines), soit un rapport coût/poids d'environ 50 000 $ par livre. Toutefois, depuis la fin du programme de la navette spatiale, les organismes gouvernementaux et civils font appel à de grandes entreprises commerciales pour les services de lancement, dont les coûts demeurent élevés, soit 42 000 $ par livre[8].

Cela dit, au cours des 15 prochaines années, les nouveaux développements technologiques pourraient réduire ce rapport coût/poids élevé, ce qui changerait la donne pour les trajets Terre-espace et ferait passer la technologie spatiale militaire à la quatrième phase, soit l'utilisation omniprésente. SpaceX, une société fondée en 2002 et qui est l'actuel leader de l'industrie, a franchi de nombreuses étapes dans ses efforts visant à révolutionner la technologie des fusées. En effet, elle fut la première entreprise commerciale à envoyer une fusée en orbite (2008), la première à ramener un engin spatial sur Terre depuis une orbite basse (2010), la première à desservir la Station spatiale internationale (2012) et le premier fabricant – civil ou gouvernemental – à produire une fusée capable de revenir sur Terre et d'être relancée dans l'espace (2015-2016)[9]. D'autres entreprises du secteur civil suivent l'exemple de SpaceX, notamment Rocket Lab et Vector Space Systems, et s'activent à mettre au point des fusées légères capables de placer en orbite des charges utiles plus petites à une fréquence accrue et à moindre coût[10]. Ces entreprises et d'autres mettent au point des technologies qui feront passer le rapport poids/coût des voyages dans l'espace à environ 10 000 $ la livre, et peut-être moins, soit 10 % du coût de lancement des navettes spatiales, et environ 20 à 25 % de moins que ce qu'offrent actuellement les entreprises de services spatiaux, comme United Launch Alliance ou Orbital ATK[11].

Au cours des 15 prochaines années, la disponibilité générale de fusées autorisant le transport de matériel dans l'espace à 10 % ou moins des coûts actuels éliminera un obstacle et concrétisera la vision d'Oberg d'un « accès facile à l'espace pour les acteurs de deuxième et de troisième niveaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non, dont la présence à tout le moins compliquerait les activités actuelles et au pire les mettrait en danger »[12]. En raison du coût élevé de l'accès à l'espace, les activités militaires spatiales d'envergure ont été limitées aux seuls États dont les politiques et les visées sont assez prévisibles. Toutefois, avec la baisse des coûts et la prolifération des installations de lancement sur Terre, les conditions pour une utilisation militaire omniprésente de l'espace par des acteurs étatiques, voire non étatiques, se développent. Le Canada devra inévitablement se joindre à cette ruée des nouveaux acteurs de la scène spatiale.

Or, la façon dont les États exploiteront l'espace à des fins militaires entraînera inévitablement des enjeux de sécurité, en particulier pour les États qui misent sur le maintien en place du paradigme actuel quant à la *manière* dont est utilisé l'espace (et *qui* utilise l'espace) en appui aux opérations militaires au sol. Par exemple, dans cette situation future, divers acteurs seront davantage en mesure de neutraliser ou de vaincre les réseaux de satellites de leurs adversaires en plaçant facilement leurs propres systèmes anti-satellitaires dans l'espace. En outre, dans un tel scénario, on verra une plus grande utilisation de l'espace, en raison de la prolifération de systèmes de lancement bon marché. Ce qui autrefois prenait des *jours* de transport maritime et des *heures* de transport aérien deviendra économiquement possible en quelques minutes grâce à des fusées économiques et réutilisables. On assistera alors à une concurrence accrue pour la domination des zones clés du système Terre-Lune afin de s'assurer que les systèmes spatiaux puissent y accéder. Si ce scénario devenait réalité d'ici 15 ans, à quoi ressembleraient les conflit futurs, et comment des pays comme le Canada peuvent-ils se préparer dès maintenant pour faire face à cette réalité?

La situation future

Avant de discuter de la situation future de l'utilisation militaire de l'espace, il faut bien comprendre l'environnement spatial, son utilisation actuelle et la fon dont l'évolution des technologies influera sur cette utilisation. Aux fins militaires, on peut diviser l'espace qu'occupe le système Terre-Lune en quatre grandes régions.

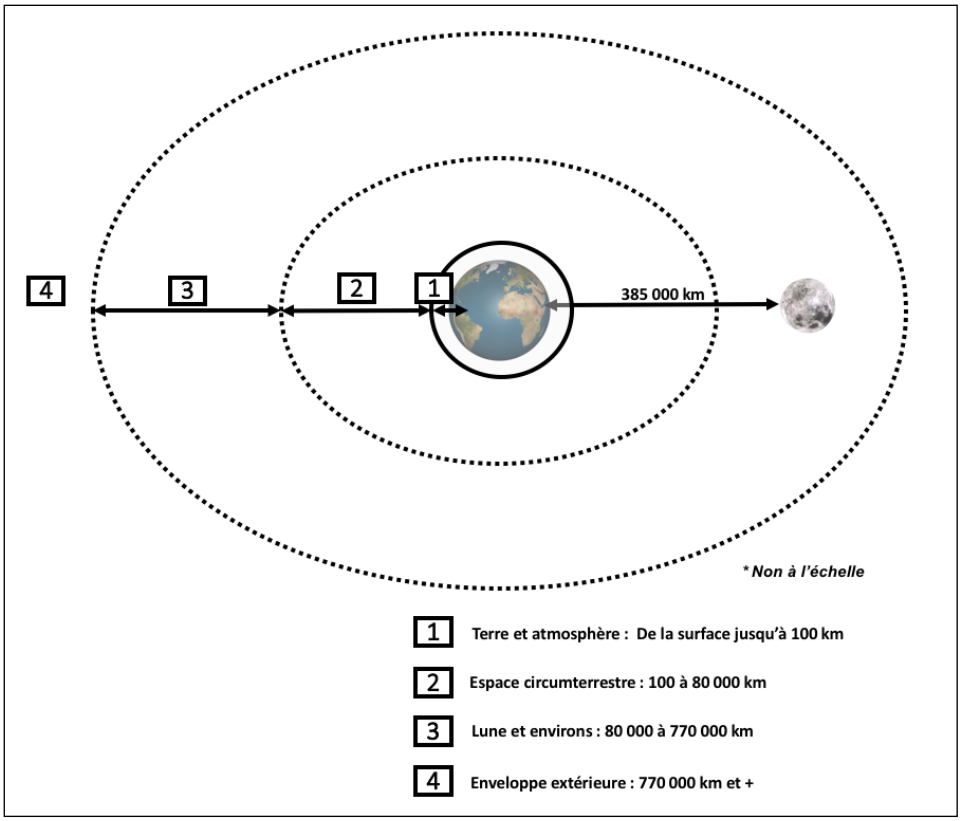

Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years*, p. 7

Diagramme 1 – Régions du système Terre-Lune[13].

La première région est la Terre et son *atmosphère*, qui s'étend de la surface de la Terre jusqu'à 100 kilomètres d'altitude, soit la distance à laquelle la chaleur de frottement affecte de façon importante le mouvement des engins spatiaux et leur rentrée dans l'atmosphère terrestre. Au-delà de cette région se trouve l'espace *circumterrestre*, qui s'étend de 100 à 80 000 kilomètres de la Terre et qui englobe une zone fortement influencée par les champs gravitationnel et magnétique de la Terre. La troisième région, la Lune et ses environs, s'étend de 80 000 à 770 000 kilomètres de la Terre et englobe une zone où le facteur dominant est l'interaction des forces gravitationnelles du Soleil, de la Lune et des autres corps spatiaux. La dernière région de l'espace, soit l'enveloppe extérieure, comprend tout ce qui se trouve au-delà de 770 000 kilomètres, une distance arbitraire correspondant à deux fois la distance de la Terre à la Lune, où les forces physiques dominantes sont celles du Soleil et des autres corps solaires[14].

À l'intérieur de ces régions, l'exploitation des satellites, principale forme d'utilisation de l'espace, se fait actuellement quasi exclusivement dans la deuxième région, c'est-à-dire la région *circumterrestre*, que l'on peut subdiviser en quatre zones orbitales (voir le diagramme 2). L'orbite terrestre basse se situe entre la fin de l'atmosphère terrestre (100 kilomètres) et la lisière intérieure des ceintures de radiation de Van Allen (480 kilomètres). L'orbite terrestre moyenne s'étend du début des ceintures de radiation de Van Allen jusqu'à la zone des orbites géosynchrones (480 kilomètres à 35 700 kilomètres). Les orbites géosynchrones ne couvrent qu'une très petite zone où les satellites peuvent évoluer à la même vitesse que la rotation de la Terre. À ces endroits, il est donc possible d'installer les satellites sur une orbite géosynchrone de façon à ce qu'ils puissent passer au-dessus d'un même point à la même heure, chaque jour, ou encore de les installer sur une orbite géostationnaire où le satellite demeure au même endroit par rapport à un point fixe à la surface de la Terre. Tout ce qui se trouve au-delà des orbites géosynchrones est considéré comme des orbites terrestres hautes, lesquelles peuvent aller jusqu'à la limite de l'espace *circumterrestre* (80 000 kilomètres)[15].

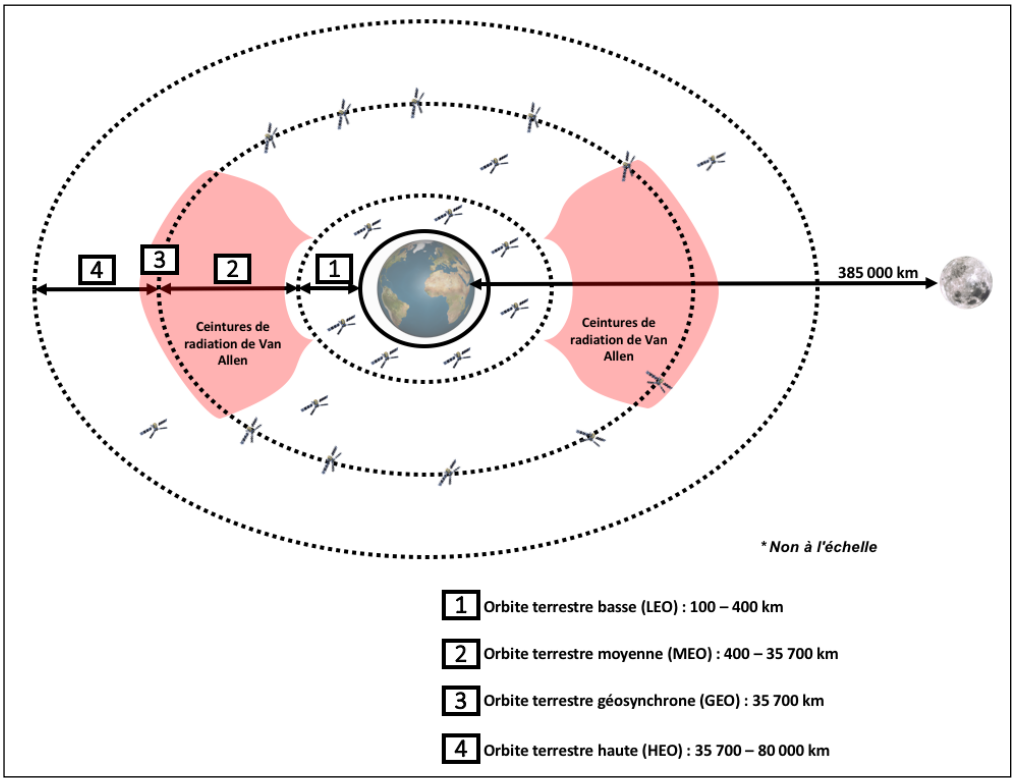

Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years*, p. 17

Diagramme 2 – Zones orbitales de la Terre[16].

Les satellites sont principalement exploités sur les orbites terrestres basses et géosynchrones, et ces régions sont déjà plutôt encombrées. L'Union of Concerned Scientists, qui suit les activités commerciales et militaires, a répertorié 2 062 satellites actifs en orbite autour de la Terre au début de 2019. Parmi ceux-ci, un peu moins de la moitié (43 %) appartiennent aux États-Unis, dont 304 sont des satellites militaires ou gouvernementaux. La Chine exploite 299 satellites actifs, tandis que la Russie en exploite 153[17]. Outre ces satellites opérationnels, il existe plus de 20 000 autres débris spatiaux plus gros qu'un pamplemousse (p. ex., des satellites inopérants ou des fragments de fusées) qui encombrent encore plus l'espace circumterrestre et menacent d'endommager ou de détruire les systèmes orbitaux actuellement opérationnels[18].

L'exploitation des satellites dans cet environnement encombré est essentielle aux opérations militaires terrestres, car ces satellites permettent d'améliorer la reconnaissance, l'alerte rapide, les communications et l'utilisation des véhicules télépilotés. Par conséquent, dans le cadre de la planification de la guerre, les militaires mettent au point des moyens de dégrader les réseaux satellitaires adverses. Afin de protéger le réseau de satellites américains que l'ancien sous-secrétaire américain à la Défense, Robert Work, a qualifié de « gros, coûteux, extrêmement puissant, mais extrêmement vulnérable », les États-Unis ont récemment entrepris de renforcer leurs défenses contre d'éventuelles attaques antisatellites (ASAT)[19]. Néanmoins, dans l'espace il n'y a pas d'endroit permettant de cacher des objets de la vue, et avec la prolifération des capacités antisatellites, la protection des réseaux satellitaires militaires pourrait s'avérer être un sérieux défi.

Si les militaires doivent envisager des moyens de contrer la dégradation des capacités satellitaires, les opérations satellitaires civiles sont tout aussi vulnérables et, peut-être même, moins résistantes[20]. De nombreuses activités civiles dépendent du Système américain de positionnement global (GPS), lequel est le principal système mondial de navigation par satellite (GNSS), grâce à sa capacité de synchronisation temporelle de grande précision utilisée à l'échelle mondiale pour une foule d'activités, dont le commerce, le contrôle de la circulation et les communications. Une perte de synchronisation des systèmes GPS/GNSS pourrait avoir des répercussions sur diverses activités – les marchés boursiers, les guichets bancaires automatiques, les tours de téléphonie cellulaire, les feux de circulation, le contrôle de la circulation aérienne, la distribution de l'électricité – ce qui pourrait paralyser des infrastructures civiles essentielles et interrompre les transactions financières[21].

L'avènement de fusées réutilisables et économiques élargira l'accès à la région *circumterrestre* à un plus grand nombre d'acteurs, ce qui rendra les réseaux de satellites civils et militaires plus vulnérables aux interférences intentionnelles ou accidentelles. Les opérations antisatellites consistent habituellement à lancer des missiles pour détruire physiquement les satellites. Cependant, il existe d'autres moyens pour attaquer les réseaux satellitaires, p. ex., utiliser des engins spatiaux pour interférer avec les satellites adverses, les endommager subtilement ou brouiller leurs communications[22]. Il n'est même pas nécessaire que le brouillage soit intentionnel, comme il n'est pas nécessaire non plus d'utiliser des plateformes antisatellites spécialement conçues à cet effet. L'accroissement des activités orbitales augmente le risque d'accidents et de création de débris spatiaux, lesquels se déplacent à grande vitesse et sont susceptibles d'endommager les satellites et d'ainsi engendrer une cascade de débris. Avec un accès moins coûteux à l'espace, la capacité d'interférer avec les réseaux de satellites pourrait alors être mise à profit par les puissances spatiales de deuxième et troisième rangs, voire des acteurs non étatiques.

Alors que le recours à des fusées réutilisables et économiques ouvre l'espace *circumterrestre* à un plus grand nombre d'acteurs, augmentant du coup la vulnérabilité des réseaux de satellites qui y évoluent, cela réduira également les coûts et la difficulté d'entretien des satellites, ce qui assurera la résilience des réseaux. De pair avec les fusées économiques, la miniaturisation et l'accès moins coûteux à l'espace réduiront les coûts des satellites. Par exemple, les plus récents satellites de communication de la série Iridium Next pèsent près de 1 900 livres chacun et coûtent plus de 27 millions de dollars chacun[23]. Les satellites de cette taille et de ce coût sont progressivement remplacés par des petits satellites pesant moins de 400 livres et dotés de capacités accrues. Ces derniers connaissent la croissance la plus rapide sur le marché des satellites[24].

Dans un scénario futur où l'espace *circumterrestre* serait plus encombré et où la perspective d'interférence des réseaux de satellites serait accrue, les petits satellites lancés par des fusées réutilisables et économiques offriraient aux utilisateurs un moyen bon marché et facile de maintenir leur capacité et leur aptitude opérationnelles. Les gros réseaux, coûteux et vulnérables, décrits par Robert Work, laisseront ainsi leur place à des réseaux plus petits et plus économiques, faciles à remplacer. À l'avenir, lorsqu'un réseau de satellites sera compromis par une attaque délibérée ou un accident involontaire, un État comme le Canada pourra régénérer rapidement son réseau GPS/GNSS, ou ses réseaux de surveillance et de communications, en lançant des fusées avec des dizaines, voire des centaines de petits satellites pour « réensemencer » l'orbite et redémarrer les opérations. Il s'ensuit qu'à l'avenir les États posséderont ou exploiteront sous contrat des réserves de petits satellites prêts à être lancés dans l'espace par des fusées militaires ou commerciales afin de maintenir les réseaux satellitaires essentiels et vulnérables. Ainsi les fusées économiques et réutilisables permettront aux États de « régénérer » leurs réseaux satellitaires aussi vite que leurs adversaires pourraient les détruire.

La technologie des fusées entraînera une augmentation des vols de fret de la Terre vers l'espace pour soutenir les réseaux satellitaires, mais cette même technologie prévoit aussi la possibilité d'utiliser l'orbite terrestre basse comme « autoroute de mobilité orbitale ». On pourra alors utiliser des fusées économiques et réutilisables pour transporter des fournitures, du matériel et du personnel, les lancer sur une orbite terrestre basse, puis les faire atterrir avec précision et en toute sécurité et ce, de façon plus rentable. L'orbite terrestre basse deviendrait alors une nouvelle voie de communication orbitale laquelle serait utilisée par les forces militaires en conjonction avec les réseaux de communication terrestres, aériens et maritimes traditionnels. Il ne faudrait alors que quelques minutes pour déplacer de grandes quantités de matériel autour du monde.

L'utilisation de fusées surface-à-surface transitant par l'orbite terrestre basse est une initiative de SpaceX et de son programme de fusée martienne, maintenant appelé « Starship » (le programme était auparavant désigné « BFR »). La fusée Starship est le prolongement du programme de la fusée Falcon Heavy, laquelle a effectué son premier vol en février 2018. La fusée Falcon Heavy, capable d'envoyer 64 tonnes métriques (un peu plus de 140 000 livres) dans l'espace, sera la plus puissante fusée en service et dépassera les autres fusées par un facteur de deux[25]. La capacité de la fusée Starship éclipsera celle du Falcon Heavy, et le propriétaire de SpaceX, Elon Musk, a annoncé en septembre 2017 qu'il avait l'intention de faire atterrir sur Mars, d'ici 2022, un vaisseau spatial lancé par Starship et transportant à son bord des explorateurs humains. La fusée Starship sera supérieure à toute fusée jamais construite. Elle sera réutilisable et pourra, après avoir été ravitaillée en carburant, placer en orbite

jusqu'à 150 tonnes métriques (soit plus de 330 000 livres) de matériel, à chaque lancement[26].

Selon Musk, la fusée Starship pourrait également effectuer du transport de surface-à-surface sur Terre. En se déplaçant sur une orbite terrestre basse à une vitesse de 27 000 kilomètres à l'heure, le vaisseau pourrait livrer des marchandises ou des passagers n'importe où sur la Terre en moins d'une heure. Le pionnier de l'espace et commentateur Sam Dinkin a comptabilisé les coûts du concept de Musk, qui consiste à déplacer près de 900 passagers et membres d'équipage, soit la capacité d'un Airbus A380, ce que pourrait transporter une navette propulsée par Starship, selon Musk. Bien qu'une réduction des coûts pour la fusée Starship proposée ne pourrait se matérialiser avant l'avènement d'une industrie adulte au cours des 10 à 20 prochaines années (ce qui correspond à l'horizon du scénario futur examiné ici), Dinkin estime qu'une fusée Starship pourrait coûter la même chose qu'un A380 et déplacer des passagers pour un peu plus d'un million de dollars par trajet, soit 1 200 $ par personne[27]. L'utilisation d'une voie de communication orbitale avec une technologie de fusées arrivant à maturité permettra de réaliser en quelques minutes seulement un déplacement terrestre nécessitant plusieurs jours par bateau et plusieurs heures par avion.

Les conséquences militaires de ces développements technologiques sont évidentes. Au fur et à mesure que les travaux d'avant-garde de SpaceX arriveront à maturité, les forces militaires seront en mesure d'assurer leur logistique en utilisant l'orbite terrestre basse. La fusée Starship devrait être capable de transporter plus de 100 tonnes métriques, voire 150 tonnes métriques (330 000 livres), de matériel. Une charge de 150 tonnes métriques est l'équivalent d'un peu moins de deux cargaisons de C-177 *Globemaster*, ou d'une cargaison et demie d'un C-5 *Galaxy*[29]. Selon une étude de RAND portant sur les besoins en matière de transport aérien, le déploiement d'une équipe de combat de brigade Stryker (SBCT – *Stryker Brigade Combat Team*) avec trois jours de ravitaillement et un soutien au débarquement nécessiterait l'équivalent de 239 cargaisons de C-17[30]. À l'avenir, l'utilisation des fusées permettrait de déployer une formation de taille similaire n'importe où sur la planète au moyen de 108 vols de fusée, chaque vol ayant une durée prévue de 30 à 45 minutes. Même si le chiffre de 108 vols est probablement excessif, le déplacement d'une brigade blindée de taille moyenne constitue un point de référence utile en termes de capacité de mouvement. Si l'on reprend l'exemple précédent des 900 personnes, le déploiement d'un bataillon d'infanterie vers ses stocks d'équipement prépositionnés pourrait se faire en un seul vol. Cela illustre comment les fusées réutilisables comme Starship de SpaceX peuvent transformer le transport de matériel de surface-à-surface via l'orbite terrestre basse.

Si l'utilisation des fusées pour le transport administratif de personnel et de matériel constitue une voie possible de développement, le déploiement tactique des forces de combat en constitue une autre. Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle ou inédite, car le concept de déploiement de soldats depuis une orbite existe depuis longtemps, non seulement dans la science-fiction, mais aussi

Utilisé avec l'autorisation de SpaceX/http://www.spacex.com

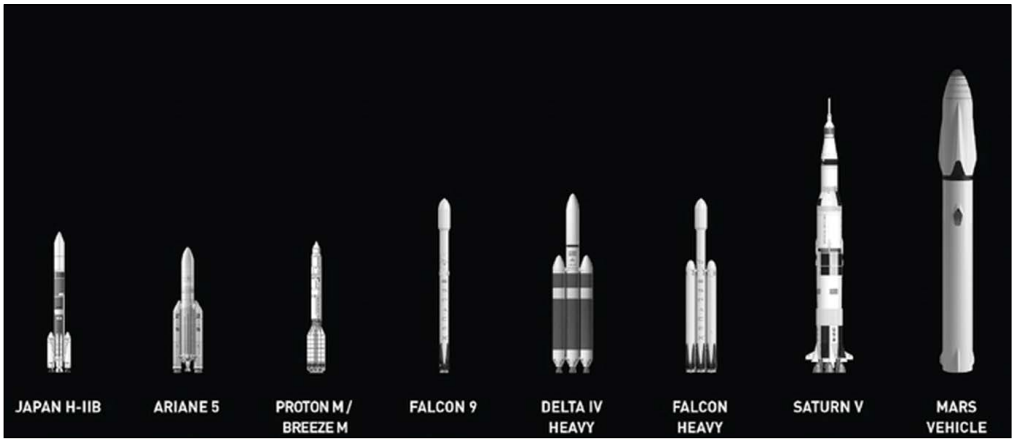

Diagramme 3 – Fusées de SpaceX comparées à d'autres fusées ayant fait leurs preuves[28].

Photo du MDN FA2012-1007-01 prise par le sergent Ron Flynn

Un C-177 *Globemaster* III.

chez les penseurs militaires. Le Corps des Marines des États-Unis a lancé en 2003 le projet SUSTAIN (Small Unit Space Transport and Insertion), qui visait à déplacer une escouade de 13 marines avec du matériel n'importe où sur la Terre, à l'aide d'un petit engin spatial[31]. Ce concept portait sur le largage d'un engin de débarquement à partir d'un autre véhicule se déplaçant dans l'espace suborbital pour atteindre l'objectif, et ainsi contourner les problèmes d'espace aérien national et atteindre la zone visée. Bien que cette notion soit conceptuellement différente du trajet orbital que permettent les fusées réutilisables, on pourrait concevoir un véhicule de débarquement tactique monté sur une fusée, déployé depuis l'espace et capable de faire atterrir des dizaines, voire des centaines, de soldats ou de marines dans ce qu'on pourrait appeler un « assaut orbital ». On pourrait ainsi procéder à des déploiements orbitaux d'intervention rapide ou d'opérations spéciales dans le monde entier en trente minutes.

Dans un scénario futur où l'on utiliserait les voies de communication orbitales par trajet surface-à-surface, avec une densité accrue du trafic dans l'espace *circumterrestre* pour l'exploitation et la maintenance des satellites, le contrôle spatial deviendrait un élément essentiel de la planification militaire, tout comme l'est actuellement le contrôle aérien. Tout comme certaines zones sur la Terre, le système Terre-Lune possède des « zones clés », c'est-à-dire des endroits qui donnent aux forces qui les occupent un avantage marqué dans un affrontement. Bien qu'il n'y ait ni haut ni bas, et aucun point cardinal dans l'espace, on retrouve dans le système Terre-Lune des points stratégiques qui pourraient être considérés comme *distinctifs*, sinon *décisifs*, en raison de l'influence de la gravitation à ces endroits. Ces points sont appelés « points de libration », c'est-à-dire des points où les forces gravitationnelles de deux corps s'équilibrent pour créer une orbite stable. On dénombre cinq de ces points pour deux corps célestes donnés.

Parmi ces cinq points, les quatrième et cinquième points de libration (L4 et L5) se trouvent à un angle de 60 degrés *devant* et *derrière* la Lune sur son orbite, et sont considérés comme de possibles zones clés. Leur impact décisif vient du fait que les objets situés à ces endroits peuvent maintenir une orbite stable avec un minimum d'énergie, observer les côtés opposés de la Terre et de la Lune, et occuper la sortie du puits de gravité pour ces corps[33]. En regardant en plongée verticale le puits de gravité des deux corps du système Terre-Lune, une station ou un satellite armé pourrait, en théorie, « tenir le haut du pavé » de ce système, car il dépenserait moins d'énergie et pourrait accélérer plus rapidement avec une même quantité d'énergie qu'un adversaire s'approchant d'un endroit quelconque à l'intérieur du puits de gravité.

On pourrait donc contrôler ce « point privilégié » dans l'espace *exoatmosphérique* en interdisant l'accès au système Terre-Lune en « attaquant depuis le haut » tout véhicule spatial lancé depuis la Terre (ou, éventuellement, depuis la Lune). Les systèmes d'armes qui seraient situés aux points L4 et L5 auraient l'avantage de pouvoir détecter ces mouvements et de lancer une attaque qui *tirerait profit* de l'attraction gravitationnelle. De plus, ces deux points sont situés au-dessus des orbites les plus utiles, c'est-à-dire l'orbite terrestre basse et l'orbite géosynchrone, pour les réseaux de satellites. Jusqu'à présent, les travaux sur les armes spatiales ont été relativement latents : le concept *existe*, mais le désir de le concrétiser *est inexistant*. Selon une étude récente réalisée par les experts de l'espace, de la sécurité et de la défense Wilson Wong et James Fergusson, jusqu'à présent « … le coût élevé de la transformation du concept orbite-à-surface en une dissuasion crédible » et « … la facilité avec laquelle un satellite en orbite basse peut être trouvé (et attaqué) » signifient que la plupart des armes sont plus efficaces (et moins coûteuses) si elles sont maintenues au sol, sur Terre[34]. L'encombrement anticipé de la région *circumterrestre* pourrait entraîner un changement dans la perception des armes spatiales, les points L4 et L5 représentant alors les emplacements idéaux pour superviser l'activité dans le système Terre-Lune.

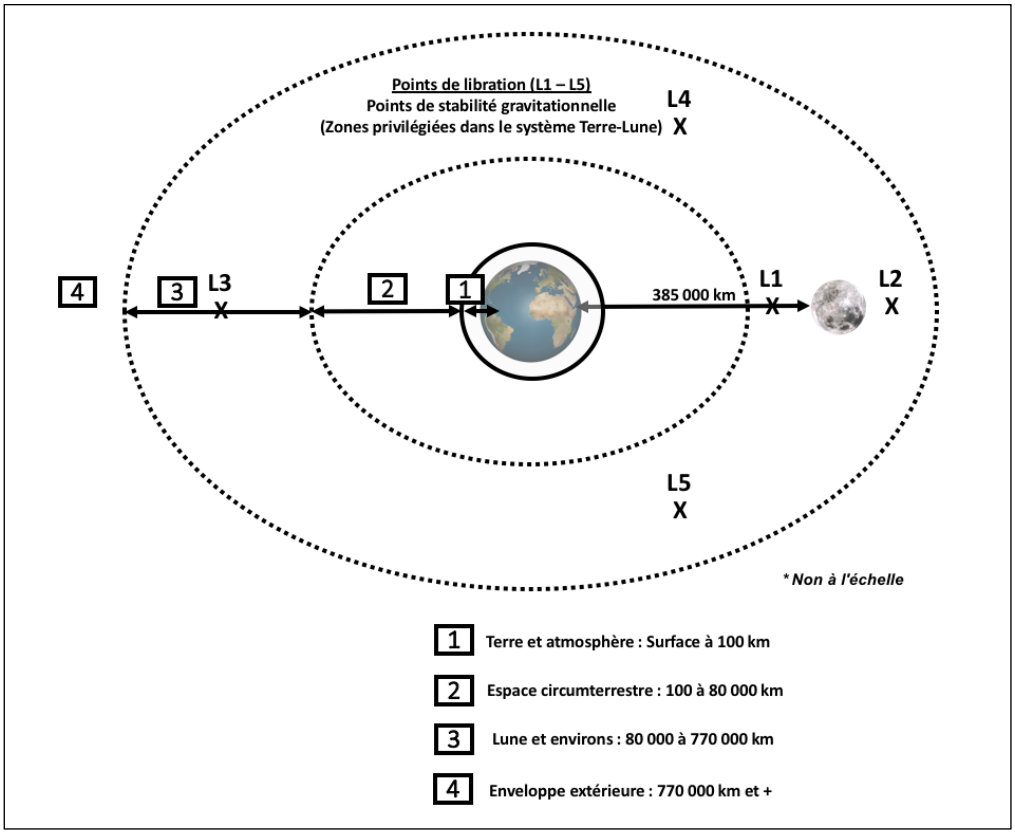

Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years*, p 20

Diagramme 4 – Points de libration lunaires (points L)[32].

Les armes spatiales destinées à sécuriser le « terrain » soumis à l'influence de la gravitation, le trafic le long des voies de communication orbitales et l'accroissement de l'exploitation des satellites constituent différents aspects de la situation future qui découlerait de l'utilisation accrue projetée de l'espace par les militaires et les civils. Ce changement dans la conduite des guerres potentielles du futur découle de l'avènement des fusées réutilisables et économiques actuellement mises au point par des sociétés comme SpaceX. Ces percées pourraient créer des problèmes de sécurité nouveaux et graves, et modifier le paradigme, à savoir *comment* l'espace est utilisé et par *qui est-il utilisé?* Les pays comme

le Canada, qui se trouvent actuellement en périphérie des pays exploitant l'espace, devront bientôt maintenir une présence permanente et élargie en orbite terrestre basse afin de conserver des capacités de défense adéquates.

Conséquences

Aucun des changements proposés dans le présent article quant aux *utilisateurs* de l'espace et la *façon* dont l'espace est exploité n'est fondé sur des concepts nouveaux ou inédits. Les services commerciaux de lancement de fusées, la miniaturisation des satellites, les stations spatiales, les voyages spatiaux civils, les armes spatiales et la conviction d'une présence de plus en plus importante de l'humanité au-delà de la Terre sont autant d'idées qui sont présentes depuis des décennies dans la littérature traitant de l'espace. La *nouveauté*, c'est la mise au point par SpaceX d'un véhicule spatial réutilisable installé au sommet d'une fusée, un concept qui pourrait réduire considérablement les coûts d'accès à l'espace. Cette avancée constitue essentiellement une plateforme pour le développement futur de l'espace, car le côté pratique de l'utilisation omniprésente de l'espace dans un proche avenir, tant sur le plan technique que financier, existe désormais. Les fusées réutilisables et économiques de SpaceX constituent le pivot autour duquel d'autres concepts et technologies peuvent être réalisés, exploités et développés davantage. Alors que l'humanité se dirige vers une plus grande présence dans l'espace, les effets sur les guerres futures et sur la théorie et la pratique militaires seront aussi profonds que les effets sur tous les autres aspects de l'entreprise humaine.

Si les fusées économiques et réutilisables servant de pivot pour le développement de l'espace sont représentatives de la situation qui existera dans 15 ans, on doit tenir compte dès *maintenant* de trois conséquences cruciales et de leurs effets sur les opérations spatiales militaires. Tout d'abord, le « génie est sorti de la bouteille », et le système Terre-Lune perdra son statut de chasse gardée des gouvernements et de quelques grandes entreprises, tel qu'il existe depuis 70 ans. Tout comme la revendication des Espagnols qui proclamaient que les Caraïbes étaient une sorte de « lac espagnol » a été réfutée par les marins officiels et non officiels des nations rivales au cours des XVI[e] et XVII[e] siècles, SpaceX a créé les conditions permettant aux petits États et aux entreprises d'accéder à l'espace, de rivaliser entre elles et d'y développer leur potentiel. Il ne fait aucun doute que le Canada fait partie de ce groupe. Les pays et les sociétés qui sont actives actuellement dans l'espace doivent commencer à réfléchir dès maintenant à la façon dont ils vont traiter les nouveaux acteurs dans cette région, tandis que ceux qui ne le font pas devront envisager la meilleure façon d'exploiter le *potentiel* de cet accès émergent. Pour les militaires, il deviendra essentiel de tenir compte, dans leur planification, de la notion de *contrôle de l'espace* ou de *supériorité* dans l'*espace*, et de la possibilité d'être contraints de *gagner* cette supériorité ou de ne pas pouvoir *exercer ce contrôle*, tout comme ce fut le cas avec la supériorité de la puissance aérienne.

La présence de nouveaux acteurs dans l'espace conduit à la deuxième conséquence que les États doivent prendre en compte : la tension, tant entre les États qu'au sein même de ceux-ci, par rapport à ce que le Secrétaire administratif de l'American Space Council, Scott Pace, a appelé la culture des marchands (axée sur la concurrence et le profit) et celle des gardiens (axée sur l'ordre et la protection)[35]. Un système Terre-Lune plus actif et plus encombré signifiera que les intérêts des marchands et ceux des gardiens entreront en conflit au niveau des États et au niveau mondial, ce qui accroîtra la nécessité de recourir à des arrangements et à une coordination en matière de politique spatiale. Les alliances politiques, économiques et militaires traditionnelles doivent commencer à établir *dès aujourd'hui* comment elles coordonneront leurs activités sur les autoroutes orbitales de l'espace *circumterrestre*. De nouvelles méthodes de coopération entre les États et les alliances permettraient de créer la redondance nécessaire des capacités essentielles pour intervenir en cas de défaillance des réseaux de satellites en raison d'une attaque intentionnelle ou d'un accident. De nouvelles formes de contrôle de la circulation orbitale devront être mises en œuvre, car le volume du trafic à l'intérieur

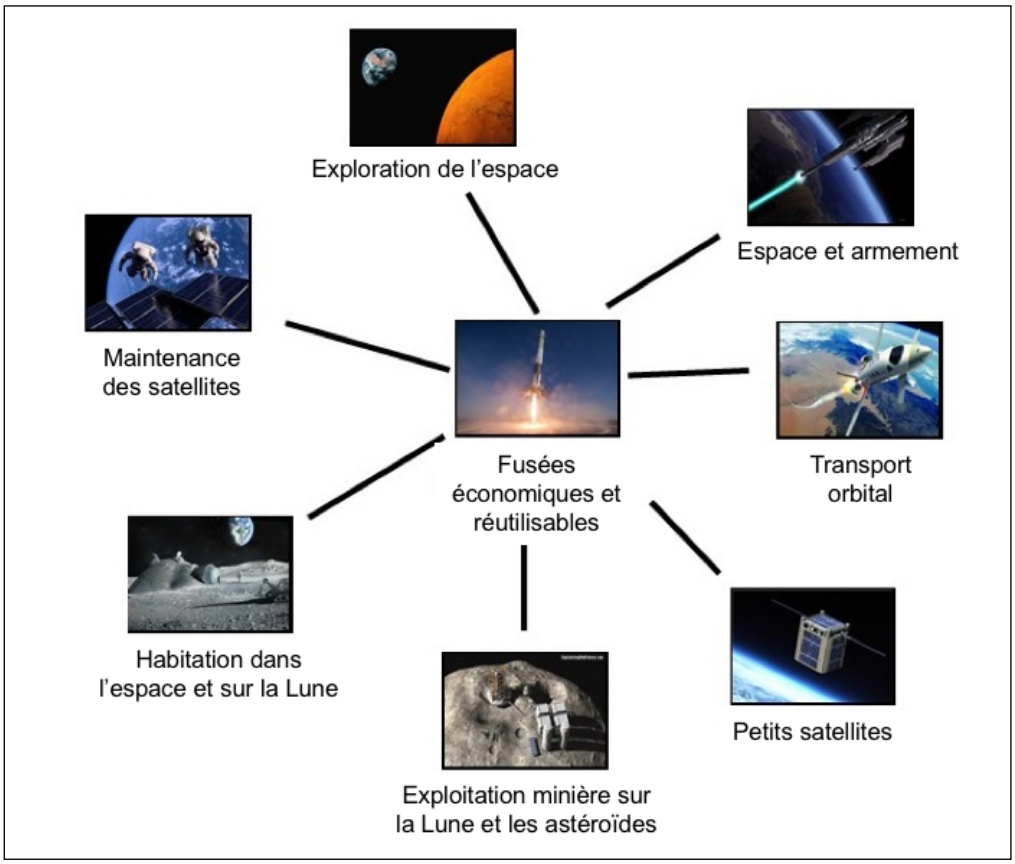

Auteur

Diagramme 5 – Les fusées réutilisables et économiques : un pivot pour le développement de l'espace.

Lanmas/Alamy Stock Photo/G3T04G

Galions espagnols du XVII^e siècle.

et autour de la région *circumterrestre* dépassera la capacité des systèmes actuels de surveillance basés sur la Terre. Tout comme sur les océans d'aujourd'hui, la tension qui s'exercera demain entre les deux visions de l'espace – vecteur de développement économique et facteur de sécurité nationale – influera sur la façon dont toutes ces questions de coordination seront traitées.

De plus, ces questions sont compliquées davantage par la dernière conséquence concernant les futures opérations militaires : la modification des besoins en infrastructure pour les opérations spatiales par rapport à l'évolution de la technologie des fusées. Dans le paradigme actuel, les opérations militaires sont menées à partir de grandes installations fixes, par des organismes gouvernementaux établis et des entreprises sous contrat. Ces installations sont faciles à surveiller et assurent une certaine régulation de l'accès à l'espace, en raison du rythme de lancement. Les fusées plus petites et plus légères et les charges utiles de moindre envergure nécessitent moins d'infrastructures. C'est ce qui se produit déjà avec les lancements à partir de véhicules tracteurs-érecteurs-lanceurs (TEL) et de sous-marins, qui peuvent placer de petits satellites en orbite terrestre basse[36]. L'allègement de la logistique requise pour les lancements signifie que l'on pourrait lancer des fusées sur le théâtre des opérations ou depuis des installations tactiques, au lieu d'utiliser les imposantes installations nationales. Les planificateurs militaires doivent tenir compte de cette réalité lorsqu'ils réfléchissent aux moyens pour soutenir leurs opérations spatiales futures et contrer celles des adversaires.

Les conséquences pour les FAC sont évidentes. Au cours des 15 prochaines années, l'espace, et plus particulièrement le système Terre-Lune, deviendra un domaine clé de la concurrence entre les acteurs terrestres. Les FAC, dans le cadre de leur planification prospective des capacités futures, devraient se poser les questions suivantes :

- Comment les FAC mèneront-elles leurs opérations depuis l'espace dans 15 ans?
- Comment l'accroissement des opérations spatiales influera-t-il sur les principes des FAC concernant les relations entre le commandement et le contrôle, les mécanismes et l'infrastructure des opérations militaires?
- Comment les FAC accéderont-elles à l'espace dans 15 ans? Avec des fusées à usage militaire, des fusées civiles, ou dans le cadre d'un partenariat public-privé?
- De quels types d'infrastructures terrestres les FAC auront-elles besoin pour mener avec succès des opérations dans l'espace dans 15 ans?
- Comment les FAC obtiendront-elles le personnel spécialisé requis pour gérer et exécuter les opérations spatiales dans 15 ans?

Au cours des 15 prochaines années, le développement de fusées réutilisables et économiques par l'industrie commerciale mènera à une expansion rapide de la présence militaire dans l'espace, rendant ainsi économiquement faisables les opérations militaires basées dans l'espace pour les acteurs étatiques et non étatiques. Les fusées réutilisables et économiques, mises de l'avant par SpaceX, serviront de pivot pour une foule d'autres technologies existantes et de concepts qui seront développés et utilisés dans l'espace.

Conclusion

Pour être encore pertinents dans 15 ans, le Canada et les Forces armées canadiennes doivent commencer dès aujourd'hui à déterminer les meilleures façons de gérer les répercussions. La planification des opérations canadiennes pour les années 2030 doit tenir pour acquis l'accès à l'espace et à l'orbite terrestre basse. Si le Canada ne se penche pas sur les enjeux susmentionnés, les FAC se verront obligées de rattraper le temps perdu et seront limitées à un rôle d'observateur externe dans un domaine potentiellement décisif pour les opérations militaires. Alors que SpaceX et d'autres entreprises poursuivent leurs efforts pour améliorer leurs produits, nous assistons à l'envol du Wright Flyer du XXIe siècle et, tout comme le vol modeste réalisé en 1903, le potentiel offert par la technologie des fusées économiques et réutilisables pourrait changer la donne de la domination spatiale et ce, en une seule génération.

RMC

NOTES

1 John Buckley, *Air Power in the Age of Total War* (Bloomington, IN: Indiana University Press, 1999), p. 67.

2 Marc Boucher, « An Overview of Canadian Military in Space in 2014 – Part 1, » in *SpaceQ.ca*, 9 février 2015, https://spaceq.ca/an_overview_of_canadian_milspace_in_2014_-_part/, consulté le 24 septembre 2019.

3 Jim Oberg, *Space Power Theory* (Washington, D.C.: Government Printing Office, 1999), p. 119.

4 James Clay Moltz, *Crowded Orbits: Conflict and Cooperation in Space* (New York: Columbia University Press, 2014), p. 10.

5 David Axe, « When it comes to war in space, U.S. has the edge » in *Reuters.com*, 10 août 2015 : http://blogs.reuters.com/great-debate/2015/08/09/the-u-s-military-is-preparing-for-the-real-star-wars/, consulté le 13 novembre 2017.

6 Oberg, pp. 67-68.

7 *Ibid,* p. 69.

8 Sarah Kramer and Dave Mosher, « Here's How much money it actually costs to launch stuff into space », dans *BusinessInsider.com*., 20 juillet 2016, http://www.businessinsider.com/spacex-rocket-cargo-price-by-weight-2016-6/#bottle-of-water-9100-to-43180-1, consulté le 13 novembre 2017.

9 Informations trouvées sur le site Web de la société SpaceX, http://www.spacex.com/about

10 Information trouvée sur les sites Web des sociétés Rocket Lab (https://www.rocketlabusa.com/about-us/) et Vector Space Systems https://vectorspacesystems.com/company/.

11 Kramer and Mosher. Voir aussi Andrew Chaikin, « Is SpaceX Changing the Rocket Equation? », dans *Air & Space Magazine*, Janvier 2012, https://www.airspacemag.com/space/is-spacex-changing-the-rocket-equation-132285884, consulté le 13 novembre 2017.

12 Oberg, p. 69.

13 Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years* (Washington, D.C.: Pergamon-Brassey's, 1989), p. 7.

14 *Ibid.*, pp. 6-22.

15 La division des zones orbitales dans la région *circumterrestre* est arbitraire, et la convention utilisée ici est celle de John M. Collins, *Military Space Forces,* pp. 15-16. Voir également Wilson Wong and James Fergusson (Eds.), *Military Space Power: A Reference Handbook*, (Santa Barbara, CA: ABC-CLIO LLC, 2010), pp. 21-24.

16 Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years*, p. 17.

17 Satellite database at Union of Concerned Scientists, « UCS Satellite Database », *UCSUSA.org*., http://www.ucsusa.org/resources/satellite-database, consulté le 2 décembre 2019. Selon la distribution des satellites, actuellement 92 % (1 892) de tous les satellites sont en orbite terrestre basse ou géosynchrone.

18 NASA, « Space Debris and Human Spacecraft ». *NASA.gov*., 26 septembre 2013, https://www.nasa.gov/mission_pages/station/news/orbital_debris.html, consulté le 31 décembre 2017.

19 David Axe, « When it comes to war in space, U.S. has the edge », *Washington Post*, « Fearful after China's anti-satellite missile tests, Pentagon launches space command centre », *South China Morning Post*, 10 mai 2016, http://www.scmp.com/news/world/united-states-canada/article/1943056/fearful-after-chinas-anti-satellite-missile-tests, consulté le 31 décembre 2017.

20 Dan Glass, « What happens if GPS fails? », *The Atlantic*, 13 juin 2016, https://www.theatlantic.com/technology/archive/2016/06/what-happens-if-gps-fails/486824/, consulté le 31 décembre 2017.

21 Lewis Dartnell, « What would happen if satellites fell from the sky? », *The Telegraph*, 29 avril 2014, http://www.telegraph.co.uk/culture/books/10785683/What-would-happen-if-satellites-fell-from-the-sky.html, consulté le 31 décembre 2017.

22 Lee Billings, « War in Space May Be Closer Than Ever », *Scientific American*, 10 août 2015, https://www.scientificamerican.com/article/war-in-space-may-be-closer-than-ever/, consulté le 31 décembre 2017.

23 Stephen Clark, « Iridium satellites rolling off assembly line in Arizona », *Spaceflight Now,* 13 juillet 2016, https://spaceflightnow.com/2016/07/13/iridium-satellites-rolling-off-assembly-line-in-arizona/, consulté le 31 décembre 2017.

24 NASA, « What are SmallSats and CubeSats? », *NASA.gov*, 26 février 2015, https://www.nasa.gov/content/what-are-smallsats-and-cubesats, consulté le 31 décembre 2017. Irene Klotz, « Small satellites driving space industry growth: report », *Reuters*, 11 juillet 2017, https://www.reuters.com/article/us-space-satellites/small-satellites-driving-space-industry-growth-report-idUSKBN19W2LR, consulté le 31 décembre 2017.

25 Information sur la fusée Falcon Heavy trouvée sur le site Web de la société SpaceX, http://www.spacex.com/falcon-heavy, 2 décembre 2019.

26 Information sur la fusée BFR trouvée sur le site Web de la société SpaceX, http://www.spacex.com/starship, 2 décembre 2019.

27 Sam Dinkin, « Estimating the cost of BFR », *The Space Review*, 9 octobre 2017, http://www.thespacereview.com/article/3343/1, consulté le 21 décembre 2017.

28 Site Web de la société SpaceX, http://www.spacex.com.

29 Le C-17 peut transporter une charge de 77 tonnes métriques (170 900 livres), tandis que le C-5 peut en transporter 122 tonnes métriques (270 000 livres). Statistiques obtenues du site Web de l'US Air Force, http://www.af.mil/.

30 Alan Vick *et al*., *The Stryker Brigade Combat Team: Rethinking Strategic Responsiveness and Assessing Deployment Options* (Santa Monica, CA: RAND, 2002), pp. 15-28.

31 David Axe, « Semper Fly: Marines in Space », *Popular Science*, 18 décembre 2006, https://www.popsci.com/military-aviation-space/article/2006-12/semper-fly-marines-space, consulté le 31 décembre 2017.

32 Diagramme adapté de John M. Collins, *Military Space Forces: The Next 50 Years*, p. 20.

33 *Ibid*., pp. 21-25.

34 Wong and Fergusson, pp. 108-114.

35 Scott Pace, « Merchant and Guardian Challenges in the Exercise of Spacepower », in *Toward a Theory of Spacepower: Selected Essays*, Charles D. Lutes *et al*., (Eds.), pp. 241-273 (Washington, D.C.: National Defense University Press, 2011.), pp. 248-250.

36 Oberg, *Space Power Theory*, pp. 70-71.

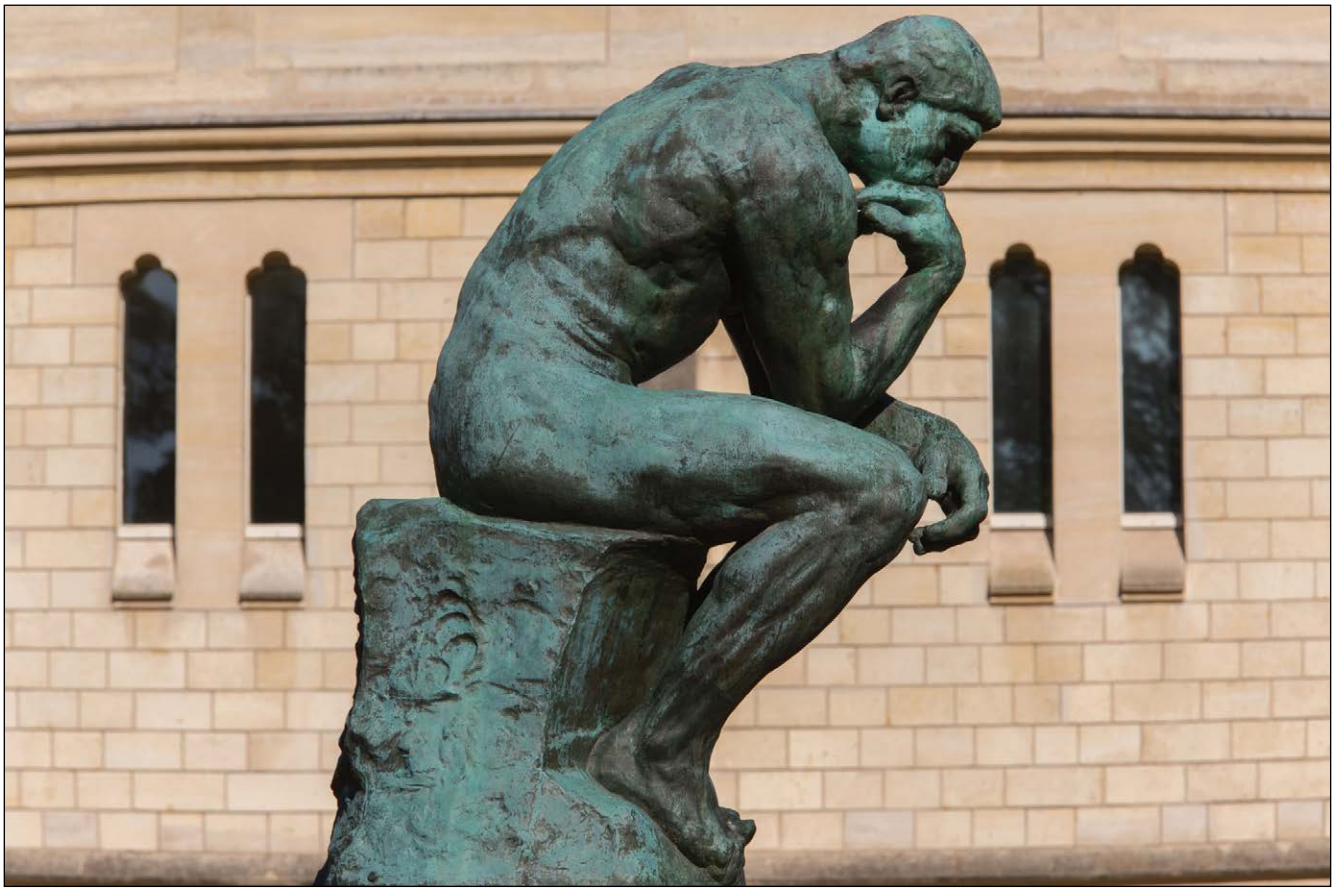

GAUTIER Stéphane/SAGAPHOTO.COM/Alamy Stock Photo/DMBB1B

Le Penseur d'Auguste Rodin dans le jardin du musée qui a été créé par le sculpteur en 1916, à Paris.

La pensée électronique : prévenir l'instabilité mondiale au XXIe siècle

par Eric Dion

Eric Dion, CD, MBA, Ph.D., *est professeur contractuel, consultant en gestion supérieure et ancien militaire qui a servi 25 ans dans les Forces armées canadiennes. Il enseigne au Collège des Forces canadiennes, et ses recherches portent sur la gestion stratégique de la sécurité nationale et de la défense mondiale.*

Remarque sur la paternité de l'article

Le présent article est une réflexion, et contient par conséquent des faits et des opinions, que seul l'auteur considère comme appropriés au sujet. Ils ne correspondent pas nécessairement à la politique ou au point de vue de quelque organisme que ce soit, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada.

Introduction

L'arrivée de la guerre cognitive dans les soi-disant zones grises est déjà imminente chez nos alliés[1]. Nous ne pensons plus qu'il faut *innover*, mais plutôt qu'il est *impératif* de prévenir l'instabilité mondiale au XXIe siècle. Dans le présent article, je propose donc de nous aventurer dans notre pensée contemporaine (ou pensée électronique). En effet, les événements mondiaux ne se produisent pas par accident; les conceptions humaines ont un grand rôle à jouer. Tout comme nous avons inventé le « Monde », le « Temps » et l'« Argent », bien sûr, nous pouvons déconstruire ces idées comme des blocs LEGO®, que nous faisons fondre intellectuellement avant de les reconstruire de manière philosophique. À l'aide d'une *pensée électronique* originale et globale, cet article vise à déconstruire nos problèmes les plus complexes et nos dissonances cognitives afin de réfléchir sur l'essence de nos épistémologies et de notre mode de pensée. En effet, comme Einstein l'a si bien dit :

> « *Nous ne pouvons résoudre les problèmes que nous avons créés avec la logique qui les a créés.* »
>
> ~ Einstein

De plus, nous prétendrons que la *pensée électronique* est essentielle à la prévention de l'instabilité mondiale. Les alliés, comme nous appelons les vingt pour cent de la population mondiale habitant en Occident, évitent pour ainsi dire les guerres importantes à tout prix, en s'impliquant dans notre monde à titre préventif. Notre intérêt repose fondamentalement dans des conditions socioéconomiques stables pour soutenir notre mode de vie. Au XXIe siècle, la sécurité nationale et la défense mondiale consistent en fait à prévenir l'instabilité.

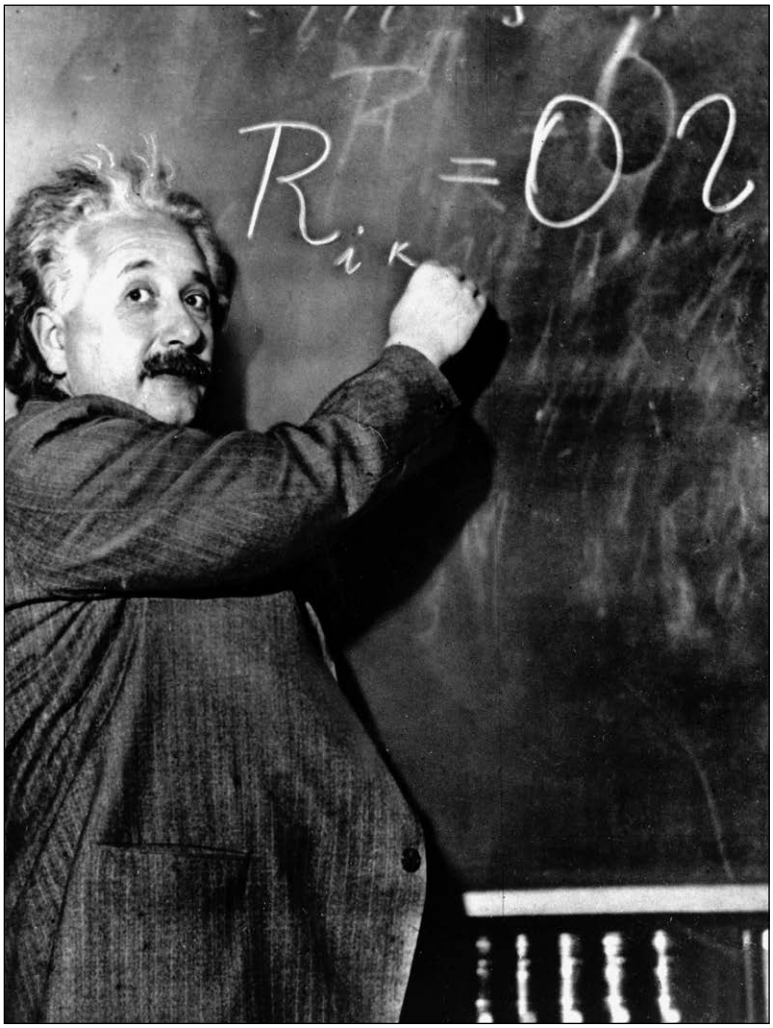

PictureLux/The Hollywood Archive/Alamy Stock Photo/PM4JD1

Albert Einstein, le 14 janvier 1931.

D'un point de vue global, six dimensions appuient la prise de décisions importantes chez l'humain : le contexte situationnel, la culture sociale, la structure organisationnelle, les politiques stratégiques, les processus systémiques et la dynamique synergique. Chaque dimension peut être prise individuellement, et c'est l'approche adoptée dans la plupart des théories de notre monde, qui placent le lieu de la pensée dans une ou deux dimensions de manière idiosyncrasique. Cependant, ce modèle métathéorique apporte réellement une valeur ajoutée lorsque toutes les dimensions sont considérées comme interdépendantes, comme des problèmes complexes et « pernicieux » dans le « monde réel ». De plus, si l'on suppose que la plus grande part de l'humanité a de bonnes intentions, il s'agit d'un fondement philosophique important de la théorie contemporaine de la guerre, qui gère par l'*exception* plutôt que par l'*exemple*. Ainsi, une participation constructive et proactive dans le monde est un principe clé.

Contexte situationnel

Il peut sembler que l'instabilité mondiale est à nos portes, et qui plus est, dans notre « Internet des objets ». Comme les alliés sont absolument incapables de gérer les conflits du Moyen-Orient avec les moindres moyens intellectuels, il semble que nous faisions face à une ère de « guerre sans fin ». En effet, et depuis le début, le plan semble avoir été d'embourber les alliés dans des « guerres de civilisations ». Le pire, c'est que la Russie fait la *guerre hybride*, la Chine, la *guerre sans restriction,* et les acteurs non étatiques, la *guerre asymétrique*. Ce contexte mondial donne l'impression que le présent siècle verra une « longue guerre », et peut-être même une *guerre de quatrième génération,* à mesure qu'elle se matérialise et se développe. De ce point de vue, l'Afghanistan, l'Iraq et la Syrie peuvent être considérés comme une épreuve décisive contemporaine.

En revanche, ce qui ne saute pas aux yeux en raison de son ambiguïté est le fait que la grande majorité de l'humanité a aujourd'hui une espérance de vie beaucoup plus longue et active que tous nos prédécesseurs des temps modernes[2]. C'est pourquoi les guerres importantes et les conflits qui ont l'ampleur de guerres mondiales sont évités à tout prix. Certes, il reste des scénarios de guerre plausibles, mais la possibilité d'une guerre contemporaine mondiale est beaucoup moins conventionnelle, dans cette optique. Ces scénarios comportent tout de même tous les éléments cruciaux du pouvoir. Ainsi, les nouvelles approches ne sont pas tant intéressantes qu'elles sont vraiment nécessaires, parce que le contexte mondial a changé, du moins, selon notre propre perception de cet environnement.

En bâtissant le Monde, nous créons notre propre chaos militaire, ne serait-ce que par hasard. Et donc : « […] *ils ont compris que les idées qui forment la pensée et la façon de penser font partie intégrante de la création et du dénouement des conflits contemporains*[3] » [TCO]. Certes, le suicide cause plus de morts chaque année que tous les conflits dans le monde[4], mais le déplacement de la population découlant de ces conflits demeure un problème majeur non résolu, qui concerne davantage les vivants que les morts. De ce fait, contrairement à la croyance populaire, la terreur n'est pas une question stratégique : elle est plutôt une fâcheuse verrue qui revient fréquemment sur la scène mondiale, sans être débilitante[5]. Bref, le contexte contemporain mondial est intrinsèquement lié à l'idée que nous nous en faisons, autant que cette idée est toujours strictement ancrée dans les faits, et nous devons trouver l'équilibre entre les deux. La situation n'est donc pas désastreuse.

Culture sociale

Comme la perspective rationnelle globale a dominé l'ère industrielle, à l'ère de l'information, des perspectives différentes de ce paradigme sont nées, plus particulièrement du point de vue du constructivisme social. Souvent confondue en contexte, la dimension socioculturelle nécessite maintenant une analyse de son propre système, au sein du système des six dimensions dont il a été question précédemment.

La guerre est assurément un concept social, car la « guerre des peuples » est menée par procuration pour les gouvernements, par l'intermédiaire de leurs forces militaires. Parfois tout bonnement donnée en sous-traitance, la guerre demeure officiellement une prérogative des États-nations, mais à ce point de vue westphalien

s'opposent maintenant des difficultés résultant d'une construction sociale, issues des idées de guerre indirecte, comme le terrorisme et l'insurrection. Les peuples occidentaux ne sont apparemment plus satisfaits de leurs engagements internationaux, et cette pression sociopolitique déjoue pour leur propre compte les manœuvres de la guerre contemporaine.

Le décalage entre les soldats et les citoyens est plus évident, car le contrat social des forces militaires est désuet. Nos ennemis incluent des civils dans leurs arcs de tir, mais les civils font partie de la solution. Les citoyens sont des « combattants » au quotidien, parce que la guerre est maintenant sociale et économique.

Ainsi, la terreur peut être vaincue à long terme à l'aide de politiques prudentes qui maintiennent les principes fondamentaux de la société[6], affirme Raheel Raza dans l'ouvrage *Their Jihad… Not My Jihad!* La guerre, si elle est légitimée par le peuple et pour le peuple, doit maintenir cette supériorité morale. Dans ce contexte, nos forces militaires alliées, qui exécutent la guerre du peuple, doivent avoir une excellente connaissance du renseignement, et le comprendre non seulement comme une fonction militaire, par exemple, mais aussi comme une fonction humaine. Les MR[7] devraient donc être éduqués et habilités à réfléchir[8]. Par conséquent, il faut ouvrir nos structures militaires de pensée actuelles et les transformer rapidement.

Structure organisationnelle

Afin de sortir des sentiers battus, il faut d'abord reconnaître l'existence de ces sentiers. Nous ne proposons pas ici d'abandonner les sentiers qui nous ont bien servi, mais plutôt d'explorer *à partir* des sentiers battus, et particulièrement *pour* les sentiers battus, *au-delà* des sentiers battus. Sans ces sentiers que nous connaissons tous et avons tous empruntés, toute la démarche est fondamentalement dépourvue de structure intellectuelle. Toutefois, là n'est pas la seule dimension à prendre en considération, comme nous l'avons fait valoir précédemment. Les forces militaires à elles seules sont incapables d'éliminer les causes profondes des conflits contemporains et humains, de sorte que même la fausse dichotomie entre les civils et les militaires, comme beaucoup d'autres, doit faire l'objet d'une révision.

Nous devrions faire la promotion des structures de fusion des opérations et du renseignement comme une force intelligente, et aussi intégrer des organisations dans l'ensemble des équipes de sécurité nationale et de défense mondiale. À dessein, nous pouvons préparer une offre de services militaires sans maîtriser la demande, une offre qui est à la fois *structurelle* dans son organisation physique et virtuelle, et *intellectuelle*. Le *régime* actuel de cloisons militaires ne produit pas une organisation saine dans le temps et l'espace et en pensée, pendant que la déconstruction des *régiments* et la reconstruction des *forces opérationnelles* ont lieu au beau milieu de batailles. Le grand défi qui frustre les planificateurs militaires consiste principalement en des questions organisationnelles, plutôt que des questions stratégiques, un peu comme un cataplasme sur une jambe de bois…

Bref, nos forces navales, terrestres, aérospatiales et spéciales[9] sont des cloisons organisationnelles créées à l'ère de la production industrielle de masse, et non pour les menaces matricielles et en réseau qui caractérisent la guerre asymétrique, hybride, non conventionnelle, sans restriction et irrégulière[10].

Les collèges d'état-major doivent créer un milieu d'apprentissage où les stagiaires peuvent réfléchir en profondeur à des problèmes complexes[11]. Mais l'idée même des collèges d'état-major est-elle encore

Photo du MDN/CFC/J6 Imagerie

Collège des Forces canadiennes à Toronto.

valide, maintenant qu'il est essentiel de sortir des soi-disant sentiers battus? Il faut une combinaison d'apprentissage par l'expérience et par l'éducation pour favoriser des connaissances créatives, et à cette fin, un apprentissage structuré et un apprentissage non structuré sont cruciaux, pour allier notre intuition au renseignement. En tant que forces vitales de la *pensée électronique*, une éducation constructive et une expérience pragmatique sont requises afin de préparer la prochaine génération d'officiers généraux à diriger le tournant réflexif de nos forces militaires.

Politiques stratégiques

Pour le philosophe militaire Ben Zweibelson, la promesse d'un tournant réflexif est trop importante pour attendre un changement organisationnel, car les forces armées sont de moins en moins pertinentes[12]. Ce point de vue gagne en popularité dans les cercles militaires en raison des échecs stratégiques répétés dans ces lieux interdits que sont l'Afghanistan, l'Iraq et la Syrie. La réussite stratégique dépend de nos propres mesures, et les alliés *ont réussi* à perturber les activités d'al-Qaïda, à titre de terreur internationale, tout comme ils *ont réussi* à perturber la création par les islamistes d'un État au Levant. Mais si la mesure du succès est la stabilité et la paix mondiales, nous nous dirigeons tout droit vers l'échec en nous attaquant à cette utopie et à ce rêve idéaliste néolibéral. Les pragmatistes constructifs savent bien que la paix est une mesure d'instabilité mondiale relative, une zone d'ombre. Les forces militaires alliées doivent absolument s'attacher à rendre possibles la réussite *stratégique* et non seulement le succès *opérationnel*.

Le monde évite les grandes guerres à tout prix depuis le nouveau « désordre » mondial et la fin de la Guerre froide. La guerre conventionnelle est devenue spéciale dans un avenir prévisible. La guerre *non conventionnelle* est la nouvelle guerre *conventionnelle*, et inversement, la guerre soi-disant conventionnelle est maintenant une exception stratégique délégitimée, selon les peuples du monde en général.

Bien sûr, *tout un chacun* est relativement spécial; toutefois, les soi-disant *forces spéciales* sont en réalité l'élite militaire qui mène des *opérations secrètes,* et bien peu « spéciales », puisque *l'exception* est la *nouvelle norme*. Sun Tzu, Machiavelli, Hobbes, Locke, Rousseau, Clausewitz, Jomini, Galula et d'autres philosophes avaient peut-être raison quant à la *conduite* de la guerre à leur époque, mais la *nature* de la guerre demeure. Ces nuances ne sont pas d'ordre sémantique, car les dirigeants de la guerre doivent émerger de nos gouvernements, et l'instabilité mondiale peut être prévenue stratégiquement, en mobilisant le Monde par le truchement de ses peuples.

À travers le prisme de la prédominance des approches indirectes, la guerre et le conflit demeurent l'expression du chaos; peu importe la stratégie adoptée pour mener la guerre, elle sera contrée par l'adaptation. Plus particulièrement, la guerre hybride, au sens strict du terme, est l'intégration, l'exploitation et la mise à contribution de divers réseaux, aux fins de la réalisation d'objectifs stratégiques[13]. De plus, nous considérons habituellement la sécurité nationale du point de vue de la défense. Il est assez évident que la défense seule ne constitue pas une réponse intégrée complète pour nos pays, pour tenir compte de leurs préoccupations et intérêts en matière de sécurité générale[14]. En outre, comme la nature de la guerre est multidimensionnelle, et non seulement une préoccupation militaire, une approche globale et synergique est requise pour faire face aux conflits dans toute leur complexité. Appelons cela une approche intégrée ou globale, et l'idée est de déployer la *pensée électronique* et de la mettre à contribution de façon synergique.

« *[S]oumettre l'ennemi sans croiser le fer, voilà le fin du fin.* »

~ Sun Tzu

Processus systémiques

Du point de vue militaire et de défense systémique, *l'efficience* éclipse *l'efficacité* parce que les ressources sont limitées, du moins sur la Terre, et il est donc essentiel, pour produire un effet, d'assurer le rendement de chaque dollar investi. Les gestionnaires doivent comprendre les facteurs contribuant au problème et la façon de manipuler les ressources pour orienter le système dans des directions différentes[15]. Par conséquent, la conception n'est pas, à proprement parler, une méthodologie définie, mais plutôt une collection d'approches et d'idées vaguement liées. La conception est plus près de l'art que du processus : elle ne peut s'enseigner, mais on peut guider les apprenants dans la résolution des problèmes de conception, de la même façon que les artistes, les athlètes et les personnes de métier sont formés dans leur pratique[16]. Néanmoins, il faut avoir de la méthode dans notre folie, puisque *l'espoir n'est pas une méthode*[17]. Le lien entre planification et conception[18] doit être établi au moment de la division, mais si elle est repoussée ou précipitée, la conception pourrait à vrai dire être trop ambitieuse pour beaucoup de forces militaires.

Loin de moi l'idée de préconiser de nouveaux *processus de planification opérationnelle* (PPO) ou *processus décisionnel militaire* (PDM); l'intégration des *arts* et des *sciences* semble être une option plus fructueuse, dans laquelle les éléments de conception en planification devraient faire partie intégrante de la *pensée électronique* concernant les conflits et les guerres. Lorsque nous sortons des sentiers battus, à partir de ceux-ci et pour eux, nous devrions remettre en question ces idées à l'extérieur et au-delà des sentiers proverbiaux et y intégrer ces points de vue. Comme effet net, nous augmenterons ainsi la portée et l'envergure systémique et la force de nos pensées. L'incorporation de la conception opérationnelle systémique selon un *processus de planification opérationnelle*, par exemple, peut permettre non seulement l'utilisation de cadres de référence non structurés et structurés pour les opérations, mais devrait aussi permettre la déconstruction et la reconstruction des idées essentielles.

En outre, l'application systématique des connaissances innovatrices devrait être favorisée au sein de la doctrine, afin de remettre en question nos suppositions, aux niveaux opérationnel et stratégique. Dans le contexte d'un « système de systèmes », nous devons nous attaquer aux causes fondamentales, non seulement aux symptômes, et donc, un « tournant réflexif » devrait n'être que le début du processus dans un mécanisme de développement en spirale.

La dynamique de la synergie

Plusieurs professionnels de la défense décrivent souvent le mouvement de la pensée conceptuelle comme une « *insurrection* » soutenue par une « *subversion* ». Comme ces termes sont utilisés au sens figuré[19], ils font néanmoins bien paraître ce « tournant réflexif ». Le défi réside en partie dans le fait que ce tournant se manifeste dans les cercles militaires, mais non au sein

de la fonction publique ni du gouvernement en général, dont la « défense » est la première responsabilité. Prévenir l'instabilité mondiale, c'est expliquer pourquoi nous avons besoin d'une approche synergique et globale. Notre fonction publique doit relever le défi de l'instabilité mondiale, pendant qu'il est encore possible d'utiliser la méthode forte à l'occasion. En fin de compte, il vaut généralement mieux *prévenir* que *guérir*, mais ce point de vue prive nos forces militaires du sentiment de réussite. Elles se retrouvent alors comme des aventuriers pris dans le branchage d'un arbre, incapables de voir la forêt, soit la pleine nature de la guerre et son instabilité intrinsèque.

De plus, en limitant notre pensée au domaine militaire, nous freinons les occasions de service : « [Tous] les contributeurs […] ont fait valoir que les défis des conflits contemporains nécessitent une réflexion radicalement nouvelle, à l'opposé du rationalisme[20] » [TCO]. En ce qui nous concerne, notre argument est plus constructif, pragmatique : toutes les épistémologies sont les bienvenues. Nous avons besoin d'une *pensée électronique* plus judicieuse pour remettre en question nos propres dichotomies et dissonances cognitives, tout en reconnaissant que cette perspective métaphysique dynamique créera encore d'autres problèmes. Certains universitaires avanceront peut-être que cette intégration intellectuelle est incommensurable, à savoir, seulement dans nos propres schèmes de pensée. Si nous reconnaissons que nos antagonistes ne sont pas liés par cette réflexion, *nous* devons absolument nous adapter, nous aussi. La formation des formateurs, mais surtout l'éducation des éducateurs dans le domaine de la *pensée électronique* sont donc essentiels, car ils permettent de mettre à contribution et d'intégrer les dimensions fondamentales de *La synergie — un modèle théorique* (figure 1).

Étant donné que par guerre asymétrique, hybride, non conventionnelle, sans restriction ou irrégulière et guerre de quatrième génération (G4G), les théoriciens militaires désignent diverses combinaisons de guerre, ou la conduite de la guerre et ses divers degrés de conflit, nous avons tendance à oublier un point fondamental de la nature chaotique de la guerre. Selon un point de vue global, cette dynamique existera toujours, ce qui explique la nécessité d'une *synergie* appliquée qui met à contribution une compréhension multidimensionnelle et une approche globale à l'égard de cette question. Si nous appliquons une épistémologie pragmatique et constructive, la grande majorité de l'humanité est déjà en paix et contribue même de différentes façons à améliorer la qualité de vie. La gestion de l'*exception* ne doit donc pas devenir la *norme,* et donner l'exemple est la clé. Aucune amputation ni hospitalisation n'est requise dans le cas d'une verrue, mais il faut la traiter[21]. Pour le moment et dans un avenir prévisible, l'instabilité est relativement gérable à l'échelle mondiale par la création délibérée de groupes de *synergie* qui, en somme, favoriseront une dynamique positive. Sans parler de l'intelligence artificielle (IA) en tant que telle, *les guerres de l'avenir sont celles de l'esprit.*

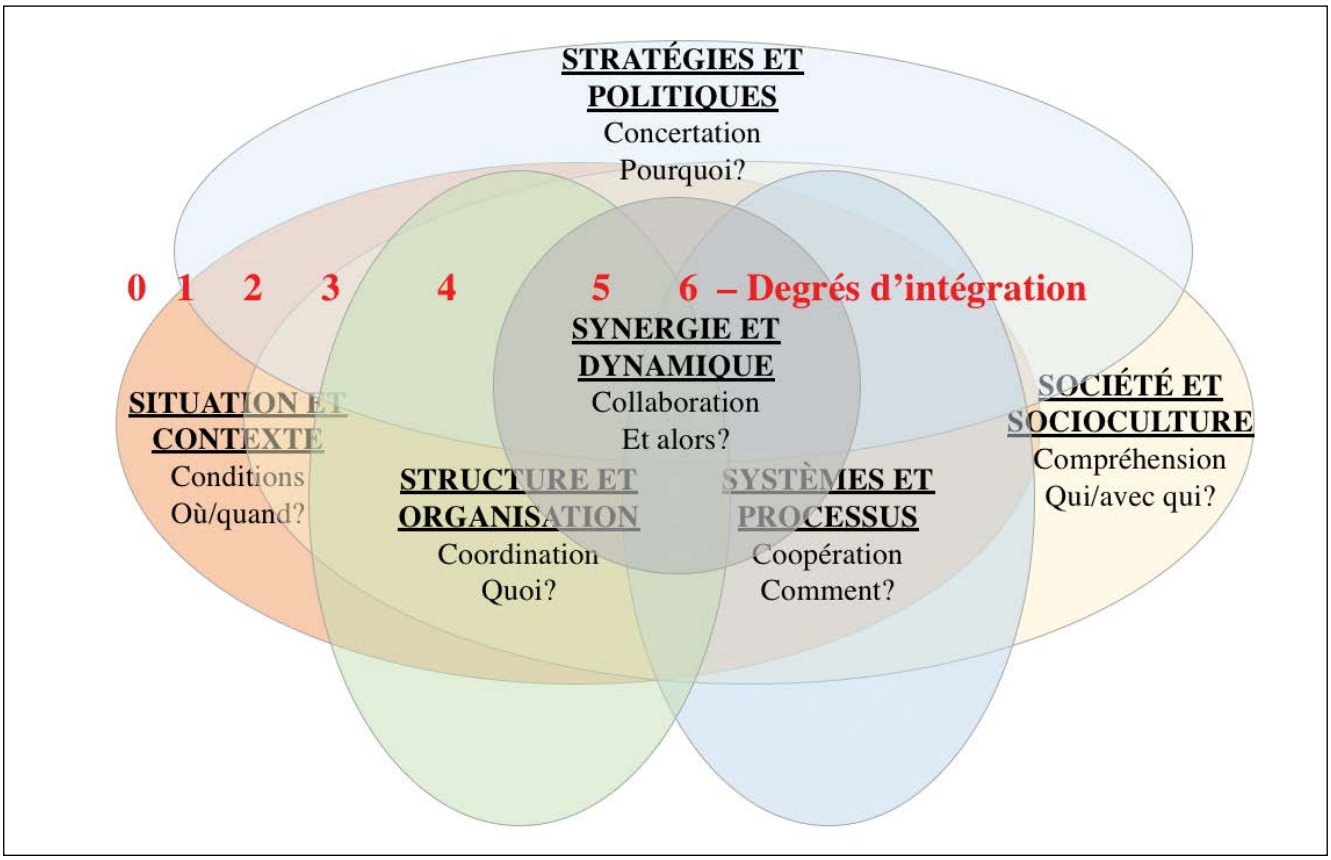

Auteur, www.synergybook.ca

Figure 1 : La synergie — un modèle théorique.

Conclusion

Nous faisons face à une guerre épistémique de notre propre création. De nature, la guerre demeure l'expression du chaos, mais dans un avenir prévisible, la conduite de la guerre est manifestement devenue indirecte. Que nous l'appelions la *pensée électronique* « hors des sentiers battus », réflexive, non conventionnelle, stratégique, systémique ou holistique, il n'en demeure pas moins que nos dissonances cognitives sont complexes. Bien que nous pensions avoir trouvé des solutions à certains des problèmes les plus compliqués, par exemple l'eau sur Mars, la complexité demeure essentielle aux humains sur la Terre, en raison de notre pensée. Par exemple, si nous continuons d'une manière ou d'une autre à imaginer nos forces militaires d'élite comme des : « "maîtres du désordre", capables de maîtriser la dynamique même du changement[22] » [TCO], qui est un cliché de l'ouvrage *Masters of chaos*[23], même nos militaires les plus brillants font fausse route : le chaos règne dans nos esprits d'abord et avant tout, par l'existence intellectuelle humaine. Nous trouvons le désordre et le chaos si nous les cherchons, peu importe notre point de vue. Par conséquent, une petite révolution de la pensée, une « insurrection soutenue par la subversion », est véritablement requise de toute urgence.

C'est par le renseignement collaboratif que les activités humaines avancent dans toutes les dimensions. En allant plus vite et plus loin, physiquement et virtuellement, nous accélérons simplement la guerre et élargissons simplement sa portée et son envergure, ce qui, comme contre-mesure, nécessite probablement une réflexion plus centrée.

Cependant, comme certains de nos alliés l'ont constaté, l'incorporation de la conception n'est pas sans poser de difficultés, et la conception n'est pas une panacée qui réglera chaque problème auquel nous faisons face[24]. Et donc, comme le Temps et l'Argent, nous avons créé le « Monde » et l'économie, que la grande majorité est appelée à gérer au cours de sa vie. En attendant le moment venu, les forces militaires alliées doivent penser au-delà des sentiers battus, et si la conception[25] est bien une approche de *pensée électronique*, je lui souhaite bon succès! En conclusion, peut-être que notre communauté de conception doit adopter une approche pragmatique et constructive fondée sur le bon sens pour ses groupes d'idées, et l'intégrer en *synergie*[26] pour appuyer nos alliés.

RMC

NOTES

1 Emily Bienvenue, Zac Rogers et Sian Troath, « Cognitive Warfare », *The Cove* – « The home of the Australian Profession of Arms », 19 septembre 2018, https://cove.army.gov.au/article/cognitive-warfare.

2 Hans Rosling, *The best stats you've ever seen, TED Talk*, février 2006, https://www.ted.com/talks/hans_rosling_shows_the_best_stats_you_ve_ever_seen.

3 Philippe Beaulieu-Brossard et Philippe Dufort, « Introduction – Revolution in Military Epistemology », *Journal of Military and Strategic Studies* (JMSS), vol. 17, no 4 (2017), p. 2, https://jmss.org/article/view/58252/43818.

4 Ritchie Hannah et Max Roser, « Causes of Death », *OurWorldInData.org*, https://ourworldindata.org/causes-of-death et https://ourworldindata.org/terrorism.

5 Eric Dion, « e-Expectations: Why terrorism is just the smoke », *The Forum*, Institut de la Conférence des associations de la défense (ICAD), novembre 2015, https://cdainstitute.ca/e-expectations-why-terrorism-is-just-the-smoke/.

6 Daniel Livermore, *Detained – Islamic Fundamentalist Extremism and the War on Terror in Canada, critique – Raheel Raza, Their Jihad… Not My Jihad!,* McGill-Queen's University Press, 2018, 360 pages, http://www.mqup.ca/detained-products-9780773555099.php?page_id=73&.

7 Militaires du rang des *Forces armées canadiennes* ou sous-officiers (s/off).

8 Robert Lummack, « Don't forget about Boxer: Teaching Systems Thinking, Complexity and Design to NCMs », *Journal of Military and Strategic Studies* (JMSS), vol. 17, no 4 (2017), 104 pages, https://jmss.org/article/view/58257/43823.

9 Au Canada, les forces spéciales font partie du Commandement — Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN).

10 Paul J. Tompkins et Summer Newton, éd., *Irregular Warfare – Annotated Bibliography*, United States Army Special Operations Command (USASOC), 2011, 125 pages, http://www.soc.mil/ARIS/IWAnnotated_BibliographyS.pdf.

11 Anne Reiffenstein, « Hardly Thinking or Thinking Hard: The Future of Military Pedagogy », *The Archipelago – Military Epistemology*, 30 juillet 2018, http://militaryepistemology.com/hardly-thinking-or-thinking-hard/.

12 Beaulieu-Brossard et Dufort, p. 18.

13 William Mitchell, « Systems of Systems Thinking and Hybrid Warfare: A SOF Approach », *The Archipelago – Military Epistemology*, 28 septembre 2018, http://militaryepistemology.com/systems-of-systems-thinking-and-hybrid-warfare-a-sof-approach/.

14 Eric Dion, « Synergistic thoughts for Canada's Defence Policy Review », *The Forum*, Institut de la Conférence des associations de la défense (ICAD), 2 mars 2017, p. 2/17, https://cdainstitute.ca/synergistic-thoughts-for-canadas-defence-policy-review-3/.

15 Paul T. Mitchell, « Stumbling into Design: Action Experiments in Professional Military Education at Canadian Forces College », *Journal of Military and Strategic Studies* (JMSS), vol. 17, no 4 (2017), p. 98, https://jmss.org/article/view/58256/43822.

16 Ibid, p. 101.

17 Gordon R. Sullivan et Michael V. Harper, *Hope Is Not a Method: What Business Leaders Can Learn from America's Army*, 2 septembre 1997, 360 pages, https://www.penguinrandomhouse.com/books/175183/hope-is-not-a-method-by-gordon-r-sullivan/.

18 Imre Porkolab et Ben Zweibelson, « Creating the Design-Planning Bridge: Designing a NATO that Thinks Differently for 21st Century Complex Challenges », *The Archipelago – Military Epistemology*, 4 septembre 2018, http://militaryepistemology.com/creating-the-design-planning-bridge/.

19 Beaulieu-Brossard et Dufort, p. 18.

20 *Ibid*, p. 7.

21 Eric Dion, « Les opérations électroniques », *Revue militaire canadienne*, vol. 8, no 4 (2008), p. 99, http://www.journal.forces.gc.ca/vo8/no4/dion-fra.asp.

22 William Mitchell.

23 Linda Robinson, *Masters of Chaos: The Secret History of the Special Force*, 2005, https://www.amazon.com/Masters-Chaos-Secret-History-Special/dp/1586483528.

24 Tod Strikland, « Planting Seeds at the Strategic Level: Utilizing Design and Demonstrating its Utility », *The Archipelago – Military Epistemology*, 23 juillet 2018, http://militaryepistemology.com/planting-seeds-at-the-strategic-level/.

25 Paul T. Mitchell.

26 Eric Dion, *Synergy – A Theoretical Model of Canada's Comprehensive Approach*, iUniverse, 2017, 308 pages, http://www.synergybook.ca.

AB Forces News Collection/Alamy Stock Photo/MJCBE4

Un réserviste de l'Armée canadienne maintient une position sur une colline dans le cadre de l'exercice *Cougar Rage* à la base interarmées Lewis-McChord, dans l'État de Washington, le 28 avril 2018.

L'Armée canadienne a besoin d'un changement de paradigme

par Wolfgang W. Riedel

Le colonel (à la retraite) Wolfgang W. Riedel, OMM, CD, QC, *a servi quarante ans comme officier d'artillerie, officier d'infanterie et avocat militaire dans la Force régulière et dans la Force de réserve. À titre de juge-avocat général adjoint – Réserve, il a été l'avocat militaire principal de la Réserve du Canada et membre du Conseil du Chef – Réserves et cadets.*

> *« Notre politique de défense repose sur le type de guerre asymétrique auquel nous faisons face depuis la fin de la Guerre froide, et elle ne tient aucunement compte des menaces stratégiques potentielles que représentent aussi la Russie, la Chine et peut-être d'autres pays1 [TCO] »*
>
> ~ Richard Cohen[1]

Introduction

> « *Changement de paradigme – un changement radical des croyances personnelles, de systèmes ou d'organisations complexes, pour remplacer l'ancienne façon de penser ou d'organiser par une façon de penser ou d'organiser radicalement différente.*[2] »

L'Armée canadienne est-elle prête pour le prochain conflit? Prévoit-elle des mesures de dissuasion crédibles? Le présent article soutient que la réponse est de toute évidence non. Par conséquent, le Canada doit réévaluer ce à quoi devrait ressembler la structure de l'Armée canadienne et, plus particulièrement, examiner de manière critique le rôle et l'organisation de la Première réserve de l'Armée (Rés AC).

Les États-Unis ont reconnu la menace et sont passés à l'action

La stratégie de défense nationale (SDN) la plus récente des États-Unis, diffusée en janvier 2018[3], reconnaît que les États-Unis sortent tout juste d'une période d'atrophie stratégique, conscients que leur avantage militaire concurrentiel s'érode. Cette stratégie désigne la Chine comme un concurrent stratégique qui utilise une économie prédatrice pour intimider ses voisins tout en militarisant des atouts dans la mer de Chine méridionale, et indique que la Russie a violé les frontières des pays limitrophes et veut s'emparer du pouvoir de veto dans les décisions de ses voisins en matière d'économie, de diplomatie et de sécurité[4].

Kremlin Pool/Alamy Stock Photo/PKGBE3

Des soldats des forces chinoises défilent sur le terrain d'entraînement de Telemba à l'occasion d'une revue des troupes près de Chita, en Sibérie orientale, en Russie, durant un déploiement dans le cadre des jeux de guerre multinationaux Vostok 2018, le 13 septembre 2018.

Kremlin Pool/Alamy Stock Photo/F54F4R

Défilé militaire sur la Place Rouge, à Moscou, à l'occasion de l'anniversaire de la victoire sur l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, la Grande Guerre patriotique.

En réponse à cette menace, le département de la Défense (DoD), dans son rapport d'étape du 26 septembre 2018[5], a insisté sur l'adoption des trois lignes d'effort suivantes : létalité — créer une force plus létale; alliances — renforcer les alliances et attirer de nouveaux partenaires; réforme — réformer le département pour améliorer le rendement et l'abordabilité[6].

La Commission du Congrès pour l'examen indépendant de la SDN(CSDN)[7] a conclu, le 13 novembre 2018[8], que la sécurité et le bien-être des États-Unis sont plus à risque aujourd'hui qu'à aucun autre moment depuis des décennies. La supériorité militaire des États-Unis s'est dangereusement érodée. Ils pourraient avoir du mal à gagner ou pourraient même perdre une guerre contre la Chine ou la Russie. Les États-Unis risqueraient plus particulièrement d'être surchargés si leurs forces militaires se voient obligées de combattre simultanément sur deux fronts ou plus[9].

Selon RAND Corporation[10], les États-Unis continuent de perdre, durement, dans des guerres simulées contre la Russie et la Chine, nonobstant le fait que les États-Unis disposent d'un budget de défense de 716 milliards de dollars américains pour 2019[11], contre les 228 milliards de dollars américains de la Chine et les 66,3 milliards de dollars américains de la Russie en 2017[12]. Le problème est que la stratégie actuelle des États-Unis pour les opérations dans l'ensemble du spectre est vulnérable face aux stratégies de ses adversaires en matière de guerre hybride et de refus d'accès. En réponse, les États-Unis élaborent de nouvelles stratégies sous le thème des opérations multidomaines[13].

Le Canada a reconnu la menace, mais fait peu d'efforts pour y répondre

La politique de défense actuelle du Canada — *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE), diffusée en 2017[14] — le concède : « La réapparition d'une concurrence entre les grandes puissances rappelle au Canada et à ses alliés l'importance de la dissuasion. [...] Une dissuasion militaire crédible sert d'outil diplomatique pour aider à prévenir des conflits et doit être menée conjointement avec des pourparlers. Les alliés de l'OTAN [...] étudient de nouveau comment dissuader un large spectre de menaces contre l'ordre international en maintenant des capacités militaires conventionnelles perfectionnées qui pourraient être utilisées dans l'éventualité d'un conflit avec un ennemi "à force quasi-égale"[15] ». (Non souligné dans l'original.)

Le Canada, néanmoins, a peu fait depuis 2017 pour faire face à cette situation. Il ne maintient pas de « capacités militaires conventionnelles perfectionnées » ni n'est un ennemi « à force quasi-égale » pour la Russie ou la Chine.

Bien que PSE exige des Forces armées canadiennes (FAC) qu'elles se tiennent prêtes à exécuter, simultanément, plusieurs petits déploiements prolongés et à durée limitée, rien ne les oblige à fournir un contingent de plus de 1 500 militaires; soit essentiellement un seul groupement tactique.

Est-ce suffisant? Assurément, la réponse est non. « L'exemple idéal de dissuasion et d'assurance est une position défensive qui force l'adversaire à considérer la perspective d'un échec opérationnel comme la conséquence probable d'une agression[16] [TCO] ». « Tout compte fait, la présence de 450 soldats canadiens et de leurs divers frères et sœurs d'armes en Lettonie ne dissuadera pas les divisions blindées nouvellement équipées et les missiles de Vladimir Poutine, à moins que cette présence ne soit appuyée par des forces de combat importantes et disponibles immédiatement. L'ambition du Canada d'exécuter "deux déploiements prolongés de 500 à 1 500 membres du personnel" et "un déploiement à durée limitée de 500 à 1 500 membres du personnel" n'impressionnera probablement pas M. Poutine[17] [TCO] ». (Non souligné dans l'original). Selon RAND Corporation,

Photo du MDN RP16-2018-0059-114 prise par le caporal Désirée T. Bourdon

Des soldats d'artillerie des Forces armées canadiennes participent à un exercice en Lettonie, en juin 2018.

l'OTAN a besoin d'au moins sept brigades — dont trois brigades lourdes — pour empêcher la Russie de s'emparer des pays Baltes en soixante heures[18].

La transformation de l'Armée canadienne en forces légères et moyennes[19] lui a fait perdre du mordant. Elle fait maintenant face à de nombreux écarts de capacité critiques[20], dont le plus important est l'absence de formations blindées lourdes[21]. Dans le contexte de l'OTAN et d'une Russie renouvelée[22], notre engagement est, au mieux, un fil-piège — mais à lui seul, le fil-piège n'est qu'un sacrifice au feu ennemi.

L'Armée canadienne actuelle en quelques mots

Alors, quelle est la situation de l'Armée canadienne?

Il y a actuellement 21 600 soldats à temps plein dans la composante de la Force régulière de l'Armée canadienne (Force régulière de l'Armée), et environ 19 000 soldats à temps partiel dans la Première réserve de l'Armée[23].

La plus grande partie du personnel de la Force régulière de l'Armée est réunie dans trois groupes-brigades mécanisés (GBMC). Le reste est employé dans une toute nouvelle brigade d'appui au combat (BACC), un quartier général divisionnaire déployable, et divers autres quartiers généraux, écoles et tâches. Ses éléments de manœuvre consistent en six bataillons d'infanterie dotés de VBL 3 ou 6.0, trois bataillons d'infanterie légère, deux régiments de reconnaissance et un régiment blindé équipé de chars d'assaut. Il existe aussi, distincte de l'Armée canadienne en soi, une force d'opérations spéciales de la taille d'un bataillon.

La composante légère à moyenne de la Force régulière de l'Armée des FAC satisfait certains des objectifs limités de PSE, mais on ne peut dire qu'elle est un moyen de dissuasion crédible pour la Russie ou la Chine. Est-ce que la Première réserve de l'Armée ajoute à la létalité ou à la crédibilité de l'Armée canadienne?

La Réserve de l'Armée canadienne n'est une force ni létale ni crédible

La plus grande partie de la Première réserve de l'Armée consiste en 138 unités divisées en dix groupes-brigades. Une minorité variable mais importante de soldats est employée à temps plein dans divers postes sur appel, principalement administratifs, dans l'ensemble des FAC.

À l'heure actuelle, d'après un récent Rapport du vérificateur général, la Première réserve de l'Armée manque de lignes directrices sur la préparation aux missions majeures à l'étranger, est en sous-effectif, est sous-financée, même pour les objectifs limités qui lui sont assignés, et est insuffisamment formée[24]. Le rapport n'en fait pas mention, mais il est essentiel de prendre en considération que la Première réserve de l'Armée, peu importe qu'elle soit vue comme une force de dissuasion ou comme une force de combat, est une entité administrative non déployable dont les effectifs représentent une petite fraction de leurs homologues de la Force régulière. Elle est entièrement dépourvue pour aller au combat; elle ne possède qu'une quantité limitée d'armes individuelles et une poignée de pièces d'équipement pour l'administration et l'entraînement.

Comment en sommes-nous arrivés là?

Autrefois, le Canada était tributaire d'une armée civile à temps partiel composée de volontaires, et d'une très petite force à temps plein dont l'objectif était de former la force à temps partiel. Cette structure a rendu possibles les contributions du Canada aux deux guerres mondiales pour lesquelles le pays

Photo du MDN LE2015-0056-21 prise par le caporal-chef Mélanie Ferguson

Une compagnie de l'Unité d'intervention immédiate (Ouest) quitte le manège militaire Prince Albert à bord d'un convoi de véhicules blindés légers (VBL) 6.0 afin de se rendre dans une zone touchée par les feux en Saskatchewan au cours de l'opération *Lentus 15-02*, le 13 juillet 2015.

Bibliothèque et Archives Canada/PA-111565/Lieutenant Donald I. Grant/MDN

Le major David Currie (troisième à partir de la gauche avec le pistolet dégainé), réserviste du South Alberta Regiment, accepte la reddition des troupes allemandes à Saint-Lambert-sur-Dives, en France, le 19 août 1944. Il a reçu la Croix de Victoria pour le leadership dont il a fait preuve durant l'attaque de ce village. On cite souvent cette photographie comme l'image « la plus rapprochée d'une photographie d'un récipiendaire de la Croix de Victoria qu'on ne puisse jamais prendre ».

s'est mobilisé — parfois à l'aide de la conscription — avec son armée de civils[25]. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada avait la quatrième force militaire active en importance parmi les alliés, constituée de plus de 1,1 million de membres du personnel.

Après la Seconde Guerre mondiale, on a autorisé une force *à temps partiel* pour l'Armée canadienne de quelque 180 000 militaires dans six divisions, quatre brigades blindées et leurs affectations. On a aussi autorisé une force *à temps plein* de 27 000 militaires, y compris une troupe mobile d'attaque aéroportée de la taille d'une brigade. En 1949, les deux composantes étaient en sous-effectif.

En 1950, le Canada a mis sur pied une brigade pour la Corée, largement recrutée parmi les vétérans de la Seconde Guerre mondiale[26], puis, en 1951, s'est engagé à fournir de nouvelles forces à l'OTAN pour s'opposer à la menace soviétique. En 1954, la force à temps partiel de l'Armée canadienne ne comptait plus que 46 506 membres, tandis que la composante à temps plein était en hausse et comptait 49 978 membres, ce qui comprenait une division composée de quatre groupes-brigades mécanisés, dont un participait à un déploiement en Europe. Le lieutenant-général Guy Simonds, alors chef d'état-major général, avait établi la clause conditionnelle selon laquelle, si les soldats canadiens devaient combattre là-bas, ils devaient être là-bas au début des hostilités. L'expédition d'une grande force du Canada vers l'Europe n'était pas une option réaliste[27].

En 1963, la Force régulière — comme on l'appelait désormais — a atteint un sommet de 120 871 membres (sans qu'augmente le nombre de groupes-brigades mécanisés), alors que diminuait le nombre de membres et de pièces d'équipement de la Première réserve. Par la suite, le nombre de membres des deux composantes a chuté tandis que les salaires étaient en hausse, que les budgets se resserraient et que les hauts dirigeants militaires luttaient vainement contre le gonflement graduel de la dotation du quartier général. Nonobstant les questions de financement, la mentalité des années 1950 et 1960 à l'égard d'une Force régulière nombreuse et coûteuse — comme forces dûment constituées — et d'une Première réserve — comme renforcements individuels — est demeurée incontestée. Ces compromis importants ont donné lieu aux bataillons dysfonctionnels de 100 personnes dont se compose la Première réserve de l'Armée d'aujourd'hui, bataillons commandés par des lieutenants-colonels qui ne disposent ni du personnel qualifié ni de l'équipement requis pour qu'il soit possible de les mobiliser.

Les leçons à retenir de l'Afghanistan

Les opérations canadiennes en Afghanistan ont été à la fois un bienfait et un préjudice pour la Première réserve de l'Armée. Les contingents canadiens se composaient de 15 à 25 pour 100 de réservistes. En tout, 4 642 réservistes ont participé aux déploiements et, parmi eux, 16 sont décédés et 75 ont été

Service d'imagerie de la Défense nationale/CC-9582

Soldats de la milice canadienne membres du Cameron Highlanders of Ottawa armés de leur mitrailleuse pendant la guerre de Corée.

blessés[28]. Bien que, d'une part, ces déploiements aient permis aux unités de la Première réserve de l'Armée d'acquérir une expérience de combat dont elles avaient bien besoin, ils ont aussi raffermi l'idée selon laquelle la Première réserve de l'Armée ne joue qu'un rôle de renforcement par volontaires individuels, plutôt que celui de capacité de déployer impérativement des unités ou des sous-unités constituées.

Le lieutenant-général Andrew Leslie, ancien commandant de l'Armée canadienne, affirme que l'Armée n'aurait pas pu faire ce qu'elle a fait en Afghanistan sans la Réserve; elle aurait essuyé un échec cuisant. Il ajoute que le pays doit une fière chandelle à la Réserve[29]. Si l'on suppose que le lieutenant-général n'exagère pas, on aboutit à l'amer constat que l'effectif de la Force régulière de l'Armée, y compris ses trois groupes-brigades, ne pourrait pas maintenir, pour une période prolongée, une seule force opérationnelle de la taille d'un groupement tactique dans un théâtre d'opérations sans être exposé à un stress grave. Bien qu'une grande partie de ce problème ait pu s'expliquer par la courte durée des missions du personnel (six mois), le long cycle d'instruction préalable au déploiement et la nécessité de fournir aux militaires des cycles de congé de mi-affectation et de répit après le déploiement[30], les Canadiens doivent se demander si leur investissement financier dans les effectifs de la Force régulière et la Première réserve de l'Armée, selon la configuration et l'administration actuelles, est réellement une optimisation des ressources.

Une seconde et tout aussi importante leçon est que les réservistes, s'ils sont bien formés, équipés et dirigés, peuvent exécuter des opérations de combat.

La transformation de la Première réserve de l'Armée canadienne peut nous aider à faire face à la menace

Comment — pour citer les lignes d'effort du DoD des États-Unis — le Canada peut-il réformer les FAC en améliorant le rendement et l'abordabilité, en créant une force plus létale et en renforçant ses alliances? À l'heure actuelle, la moitié du budget de la défense du Canada est affectée aux coûts liés au personnel[31]. Les quartiers généraux multiplient toujours les postes d'officiers généraux à un rythme alarmant, ce qui alourdit constamment la bureaucratie au détriment des éléments de combat. La solde des militaires et les salaires des fonctionnaires du Canada sont parmi les plus élevés de l'OTAN, alors que le pourcentage de ses dépenses en équipement représente une fraction de celles de ses alliés[32]. Le Canada doit impérativement changer cette proportion, et l'une des possibilités les plus évidentes est le recours à la Première réserve de l'Armée. D'une année à l'autre, les réservistes à temps partiel coûtent une fraction de ce que coûtent leurs homologues de la Force régulière.

Essentiellement, une force de réserve existe pour permettre à un pays de diminuer ses dépenses en matière de défense en temps

de paix en mettant en disponibilité les forces qui sont requises exclusivement pour des urgences, y compris la guerre[33]. Les forces de réserve devraient exister, non seulement à titre de renforts individuels pour les unités à temps plein, mais aussi comme unités et formations organisées, équipées et déployables afin de créer une armée plus abordable, grande et létale[34].

Le Canada doit mettre à contribution sa Première réserve de l'Armée pour en faire des entités crédibles, efficaces et déployables, capables de faire face aux menaces reconnues.

Il existe d'autres modèles

Bien qu'il y ait de nombreux modèles de force de réserve à examiner, nous pouvons nous limiter à deux : celui du Royaume-Uni et celui des États-Unis.

Modèle britannique :

Pendant près d'un siècle, le Canada a structuré ses forces armées selon le modèle britannique, ce qui permettait aux troupes canadiennes de s'intégrer facilement dans les formations militaires et les chaînes de commandement du Commonwealth. Plus récemment, le Royaume-Uni a déployé des réservistes en Iraq et en Afghanistan et participe actuellement à une initiative pour augmenter son recours à la réserve en accroissant l'effectif dans le cadre d'un programme appelé « Future Reserves 2020 » (FR2020), qui accompagne la restructuration de l'Armée de 2020.

FR2020 reconnaît que les réservistes seront nécessaires dans presque toutes les opérations militaires futures. Le plan comprend des initiatives pour clarifier la raison d'être et le rôle de la réserve, établir l'intégration de l'instruction et de l'emploi de la réserve et de la force régulière, ainsi que les réformes législatives[35]. Une grande partie de ce programme porte principalement sur les incitatifs de recrutement, la solde et les avantages sociaux, la protection des employés, les relations avec l'employeur, les incitatifs de transfert pour les membres de la Force régulière qui prennent leur retraite, et ainsi de suite.

L'introduction du programme FR2020 était grandement attribuable au retrait du livre de paye de nombreuses personnes qui ne sont pas tenues de parfaire leurs compétences ni de se tenir prêtes chaque jour pour un déploiement immédiat. On envisage de les remplacer par un grand nombre de militaires à temps partiel. Parallèlement, le gouvernement du Royaume-Uni a procédé à une diminution de l'effectif de la Force régulière, ce qui a suscité de nombreuses critiques, un grand débat et même de la *résistance*. Dans une restructuration révisée, appelée *Army 2020 Refine*, on a changé divers concepts initiaux et créé certaines incertitudes pour FR2020[36].

Malheureusement, les rôles projetés se limitent tout au plus aux opérations à court terme, aux opérations de stabilisation à plus long terme, à certains engagements permanents et aux déploiements outre-mer visant certains engagements, dans des sous-unités constituées tout au plus. Il ne semble pas y avoir de rôle pour la prestation de grandes unités ou formations dans le cas d'une guerre généralisée. Ce point contredit le concept fondamental d'une force de réserve disponible pour les opérations majeures.

Modèle américain :

Le modèle américain est plus pertinent dans le cas du Canada, qui partage un continent avec les États-Unis et fait donc face à nombre des mêmes défis pour le déploiement de forces outre-mer. Il est de plus impossible de s'imaginer que le Canada puisse participer à quelque effort militaire d'importance dans lequel les États-Unis ne seraient pas l'intervenant principal.

Aero Archive/Alamy Stock Photo/M7TGAF

Des réservistes du Royal Wessex Yeomanry et des soldats de la force régulière du Royal Tank Regiment, deux unités de l'armée de terre britannique, collaborent avec des membres du personnel de la Royal Air Force afin de livrer de nouveaux véhicules Land Rover par voie aérienne au moyen d'un hélicoptère *Chinook*.

La catégorie clé de force de réserve aux États-Unis est la « Ready Reserve », qui comprend les formations, les unités et les membres de l'Army Reserve (USAR) et de l'Army National Guard (ARNG) qui sont susceptibles d'être appelés en service actif en temps de guerre ou en raison d'une autre urgence. L'USAR est directement subordonnée au gouvernement fédéral, tandis que l'ARNG est subordonnée à chaque État et relève de son gouverneur pour les urgences locales, à moins d'être appelée en service fédéral[37].

D'ordre général, les unités et formations de l'Armée en service actif, de l'ARNG et de l'USAR sont dotées de l'équipement et de l'effectif selon les mêmes tableaux d'effectifs et de dotation (TED), en fonction d'un concept modulaire. L'objectif est que l'Armée puisse employer toute brigade ou unité de façon instantanée.

Selon le plan de réorganisation le plus récent, la US Army possède 31 brigades de manœuvre et 75 brigades d'appui dans sa composante active, 27 brigades de manœuvre et 78 brigades d'appui dans l'ARNG, et 59 brigades d'appui dans l'USAR.

Les brigades de manœuvre de la US Army sont divisées en trois types : les équipes de combat de la brigade blindée (ECBB), les équipes de combat de la brigade *Stryker* (ECBS) et les équipes de combat de la brigade d'infanterie (ECBI). Les équipes de combat de brigade sont la force interarmes de combat rapproché principale de la US Army, et elles se composent d'un mélange de bataillons de manœuvre, d'artillerie de campagne, de renseignement, de transmissions, de génie, CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et de capacités de maintien en puissance semblable aux groupes-brigades mécanisés du Canada. Elles peuvent être déployées de façon indépendante ou au sein d'une force de plus grande taille. Les ECBI sont des formations légères équipées principalement de véhicules à roues, conçus pour un déploiement rapide et les opérations débarquées. Les ECBS sont des formations de poids moyen qui utilisent le groupe *Stryker* de véhicules blindés à roues — semblables aux VBL du Canada — conçus pour les opérations embarquées et débarquées offrant une mobilité et une protection accrue, mais plus difficiles à déployer dans un théâtre d'opérations. Les ECBB sont quant à elles des formations lourdes équipées des chars d'assaut M1 *Abrams* et des véhicules de combat d'infanterie M2 *Bradley*, conçus pour fournir une puissance de combat concentrée et écrasante, mais difficiles à déployer et à ravitailler dans un théâtre[38].

À l'heure actuelle, la US Army en service actif possède dix ECBB, sept ECBS et quatorze ECBI (dont cinq sont aéroportées et trois sont un assaut aérien), alors que l'ARNG a cinq ECBB, deux ECBS et vingt ECBI[39]. La US Army en service actif comporte onze quartiers généraux de division, et l'ARNG, huit[40].

Les brigades d'appui comprennent des capacités comme l'artillerie classique, les lance-roquettes et l'artillerie antiaérienne, l'amélioration des manœuvres, l'aviation de combat, le maintien en puissance et le renseignement militaire.

Bien que les chiffres varient en fonction des budgets et des besoins, il est clair que la US Army garde une proportion importante de son effectif de manœuvre dans l'Army National Guard, et la majorité de ses éléments d'appui au sein de l'Army National Guard et de la United States Army Reserve[41].

Photo du DVIDS 4806306 prise par le sergent de première classe April Davis

Des membres de l'Oregon Air National Guard effectuent un exercice de tir réel avec des fantassins à pied et des véhicules de combat *Bradley* M2A3 le 17 avril 2018, dans un centre d'instruction au combat près de Boise, dans l'Idaho.

Photo du MDN IS06-2019-0033-004 prise par le caporal-chef P. J. Létourneau

Un artilleur du 10e Régiment d'artillerie de campagne de la Force de réserve effectue un relèvement sur le viseur d'un canon-obusier C3 de 105 mm durant l'opération *Palaci*, le 21 novembre 2019.

Points à considérer pour la restructuration

Dans toute discussion sur l'avenir de la Première réserve de l'Armée canadienne, nous devons poser les questions suivantes :

1) Quelle est la fonction de la force dans l'intérêt national?
2) Quelle est la fonction de la force dans l'intérêt du réserviste?

Il est essentiel que ces deux questions reçoivent une réponse positive. Si une entité ne satisfait aucun intérêt *national*, le pays n'a alors aucune raison d'investir pour conserver ce trésor. Si aucun intérêt *personnel* n'est satisfait, personne ne s'enrôlera, ou alors les réservistes quitteront la force rapidement, et le pays aura gaspillé des ressources pour eux.

Les dirigeants militaires du Canada, depuis plus de cinquante ans, ne savent pas reconnaître que le plus grand intérêt national que la Première réserve de l'Armée peut satisfaire est d'accroître la létalité de la force en fournissant des formations et unités supplémentaires à un coût abordable. Les dirigeants ont écarté toutes les tentatives de réforme radicale ou profonde, ce qui a laissé la Première réserve de l'Armée sur le pilote automatique, selon un modèle qui ne permet d'obtenir qu'une optimisation minimale des ressources et laisse nombre de réservistes insatisfaits. En revanche, de temps en temps, on essaie de « peaufiner » un système qui est manifestement défaillant. Des initiatives comme celles énumérées dans *WayPoint 2018*[42] ont une valeur superficielle tout au plus et ne corrigent en rien les failles fondamentales sous-jacentes du système.

Ce principe du statu quo est en grande partie alimenté par l'aversion au risque. On hésite à confier des responsabilités importantes à la Première réserve de l'Armée, largement en raison de ses faibles capacités actuelles, et on craint que des changements significatifs à la Première réserve de l'Armée — de manière à améliorer les compétences et à accroître l'employabilité — nécessitent inévitablement une réaffectation des ressources de la Force régulière.

Il est essentiel d'engager une réforme radicale. Si la Russie est l'un des adversaires reconnus du Canada, l'Armée canadienne doit logiquement être en mesure de mettre en service des plateformes de manœuvre lourdes et d'appuyer avec une létalité suffisante les brigades, qui, en conjonction avec les alliés, peuvent engager le combat avec les forces russes dans des opérations multidomaines. En raison de la question d'abordabilité et de la nature de ce rôle, qui en est un de mise en disponibilité principalement, ce rôle convient bien à la Première réserve de l'Armée.

Conditions préalables à une Réserve de l'Armée plus crédible

Voici une liste d'initiatives qui sont essentielles à l'établissement d'une force plus létale et abordable.

Obligation de servir :

Les réservistes, tout comme leurs homologues de la Force régulière, s'enrôlent volontairement dans les FAC, et y servent jusqu'à leur libération. On s'imagine généralement, à tort, que seul

le personnel de la Force régulière peut se voir ordonner d'accomplir diverses tâches, alors qu'un réserviste a le choix de participer à un déploiement ou même de suivre les cours d'instruction. En fait, les réservistes peuvent légalement être mis en service actif par un décret du Gouverneur en conseil[43], être appelés à accomplir toute tâche autre que de l'instruction[44], y compris par le ministre de la Défense nationale en cas d'urgence[45], être appelés à venir en aide aux autorités civiles[46], et aussi avoir l'ordre de suivre un cours d'instruction[47]. En réalité, toutefois, le Canada ne fait rien de tout cela.

Les dispositions législatives concernant le service actif, l'appel sous les drapeaux, et l'aide aux autorités civiles sont généralement suffisantes, sans pour autant être parfaites[48]. Par contre, les lois existantes nuisent de façon spectaculaire à l'instruction au sein de la Première réserve de l'Armée, en ce sens que, même s'il existe une disposition législative claire pour ordonner à un réserviste de suivre un cours d'instruction, la désobéissance à cet ordre n'entraîne pratiquement aucune conséquence.

Deux dispositions de la *Loi sur la défense nationale*(LDN) prévoient qu'un réserviste qui omet de suivre les cours d'instruction prescrits doit faire l'objet d'accusations et d'un procès devant un tribunal civil plutôt que dans le cadre du code de discipline militaire (CDM) — un processus qui n'est pas respecté en raison de son impossibilité d'application et de la sanction presque anodine qui s'y rattache[49]. C'est là une irrégularité majeure. Et donc, la chaîne de commandement accepte que la plupart des réservistes reçoivent l'instruction à l'unité de manière aléatoire. Sans lois et règlements appropriés en vertu desquels l'instruction peut être réglementée à l'interne dans le cadre du CDM, une instruction collective essentielle ne peut être. Les bataillons qui pourraient avoir un effectif d'une centaine de soldats voient généralement moins de trente de leurs membres participer à tout exercice donné. Cette situation nous empêche d'obtenir et de maintenir des sous-unités, des unités et des formations efficaces et déployables pour la Première réserve de l'Armée. Les FAC doivent inculquer à leurs réservistes l'habitude de se présenter aux cours d'instruction, et faire respecter ce principe.

Conditions de service – libération :

Conformément aux politiques actuelles, les militaires peuvent demander une libération volontaire avant la fin de leur période de service[50]. Dans la Force régulière, cette libération est habituellement accordée avec un préavis de six mois à ceux et à celles qui ne sont pas en service obligatoire en raison d'études subventionnées, et ainsi de suite. Dans la Première réserve, la libération volontaire est d'ordre général accordée immédiatement. Les membres de la Force régulière qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite obligatoire ne sont pas *tenus* — et parfois ne sont même pas *encouragés* — à demander un transfert de catégorie de service vers la Première réserve.

La Force régulière de l'Armée et la Première réserve de l'Armée ont toutes deux un roulement de personnel important — et l'instabilité qui en découle au sein des unités — en raison des libérations volontaires. Afin de diminuer l'attrition, les membres de la Première réserve devraient s'enrôler dans le cadre de contrats à durée déterminée et être obligés de compléter leur période de service. De même, les membres de la Force régulière qui s'enrôlent dans le cadre de contrats à durée déterminée devraient, après une première période minimale de service dans la Force régulière, être obligés de compléter leur période de service restante dans la Force régulière ou dans la Première réserve. Celle-ci se doterait ainsi de militaires plus expérimentés, et le militaire qui autrement quitterait le service serait maintenu en poste.

En offrant diverses durées de contrat avec prime de réenrôlement, on permettrait aux recrues de choisir d'abord un contrat de courte durée pour essayer le mode de vie militaire, et on encouragerait aussi le réenrôlement. Les membres de la Force régulière dont les contrats à durée déterminée sont arrivés à terme ou qui se sont enrôlés pour une période indéterminée devraient avoir droit à des primes pour transfert de catégorie de service, en fonction d'engagements à durée déterminée dans la Première réserve.

Relations employeur-employé :

La législation actuelle sur la protection de l'emploi des réservistes du Canada est un assortiment de lois fédérales et provinciales inadéquates qui fournissent le strict minimum en matière de protection des réservistes qui participent à des opérations de déploiement et qui se trouvent dans des circonstances semblables[51]. Il n'existe aucune loi globale et détaillée qui protège les réservistes à tous égards, y compris l'instruction, ou qui fournisse une bonne représentation — par exemple des ombudsmans ou des services juridiques — pour les réservistes dont les employeurs enfreignent la loi.

Aux États-Unis, les lois fédérales[52] assurent une protection aux réservistes dans la plupart des circonstances, que ce soit des congés garantis pour les séances d'instruction la fin de semaine, les séances d'instruction annuelles et la participation aux cours d'instruction, ou les déploiements opérationnels et les transferts temporaires en service actif. Les lois s'appliquent tout aussi bien aux employeurs assujettis aux lois des États qu'à ceux qui sont assujettis aux lois fédérales. Les mesures législatives du Royaume-Uni pour l'adoption de FR2020 élargissent aussi la protection des employés et ajoutent des incitatifs financiers pour les employeurs afin de rendre l'embauche de réservistes attrayante.

Instruction de la période de perfectionnement 1 (PP1) :

Tout comme leurs homologues de la Force régulière de l'Armée, les unités de la Première réserve de l'Armée devraient se concentrer sur l'instruction en équipes et l'instruction collective. Les militaires qui reçoivent l'instruction de la PP1 et leur personnel — Force régulière et Première réserve de l'Armée — devraient être associés à des établissements ou dépôts régionaux distincts.

Les soldats de la Première réserve de l'Armée sont sous-estimés en grande partie parce qu'ils ne sont actuellement pas formés selon la même norme que leurs homologues de la Force régulière de l'Armée. Cette réalité est valable à certains égards, mais on peut tout autant soutenir que les soldats de la Force régulière reçoivent une instruction qui va au-delà de l'essentiel, et que l'instruction de la Force régulière de l'Armée est truffée de superflu[53].

Une source clé de recrues pour la Première réserve de l'Armée est les étudiants dont les disponibilités d'instruction se limitent à environ sept semaines l'été et aux fins de semaine l'automne, l'hiver et le printemps. Il serait souhaitable que les recrues reçoivent l'instruction de la PP1 au cours des quatorze premiers mois de service, et que cette instruction comprenne deux périodes estivales de sept semaines chacune, quelques fins de semaine l'hiver (l'équivalent de trois semaines) et des programmes d'apprentissage à distance. Les soldats qualifiés pourraient ainsi se joindre à leur unité au mois de septembre suivant, à temps pour participer au début du cycle d'instruction annuel de l'unité[54]. Les réservistes sans emploi devraient

avoir la possibilité de recevoir toute l'instruction de la PP1 sans interruption dans un établissement national.

L'instruction de la PP1 des officiers de la Première réserve de l'Armée devrait s'étendre sur vingt-six mois, ou trois périodes estivales et les fins de semaine de deux hivers, et son contenu devrait être essentiellement identique au cours élémentaire d'officier de la Force régulière.

Quelques adaptations pourraient être nécessaires pour certains officiers spécialistes et pour les militaires qui possèdent déjà des qualifications professionnelles.

Avancement professionnel :

Pour que les unités de la Première réserve de l'Armée soient efficaces, les officiers et les militaires du rang (MR) de la Première réserve de l'Armée auront besoin d'une instruction et d'une expérience accrues. Cela peut en partie être rendu possible par la diminution du nombre global d'unités et par le transfert de membres de la Force régulière, qui viennent compléter leur contrat à durée déterminée ou qui ont obtenu un transfert de catégorie de service pour d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, afin de maintenir la parité des normes entre les dirigeants de la Première réserve de l'Armée et de la Force régulière de l'Armée, il faut examiner les compétences essentielles des officiers et des MR exclusivement en ce qui a trait au leadership militaire et aux compétences qui s'appliquent aux deux composantes, et aux compétences générales de gestion de la défense et autres connaissances qui concernent uniquement la Force régulière. Les cours d'avancement professionnel devraient être restructurés en conséquence.

Cycles d'instruction annuels :

À l'heure actuelle, les unités de la Première réserve de l'Armée sont autorisées à 60 jours d'instruction pour le service en classe A et à 15 jours d'instruction pour le service en classe B, mais doivent se restreindre à une fraction de cela en raison de contraintes budgétaires. Beaucoup d'unités donnent de l'instruction deux fins de semaine par mois et un soir par semaine, un horaire sans aucun doute onéreux si l'instruction devient obligatoire. Les unités de l'Army National Guard donnent 39 jours d'instruction annuellement (y compris une fin de semaine par mois) mais, depuis 2019, les unités d'ECBB et d'ECBS suivent des cycles d'instruction de quatre ans qui comprennent une rotation au National Training Center. Le nombre de jours d'instruction varie de 39 la première année à 45 la deuxième année, puis passe à 60 les troisième et quatrième années[55]. Cette orientation semble raisonnable.

Les programmes d'instruction devraient être centralement élaborés et dirigés aux fins de conformité à une norme nationale et de diminution des efforts administratifs déployés par chaque unité.

Avantages destinés aux anciens combattants :

Au lendemain de la guerre en Afghanistan, une pluie de critiques s'est abattue sur le régime actuel d'avantages destinés aux anciens combattants. De plus, on réclame la création de la parité en ce qui a trait aux avantages destinés aux membres de la Force régulière et de la Première réserve, comme ceux établis par le Bureau de l'ombudsman[56]. Malgré tout, il reste beaucoup à faire, par exemple combler les lacunes des polices d'assurance des réservistes, lesquelles prévoient

Photo du MDN LF06-2019-0014-022 prise par le matelot de 3e classe Alexandra Proulx

Une réserviste du Royal Newfoundland Regiment arrive au centre de commandement au cours de l'exercice *Northern Sojourn 2019*, le 5 mars 2019, à Goose Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador.

des exclusions concernant « la guerre et d'autres professions dangereuses », et fournir des prestations d'invalidité appropriées à long terme aux réservistes blessés en service qui ont en conséquence perdu un emploi civil dont la rémunération était supérieure à leur solde. La Première réserve verse actuellement une rente en fonction des « jours de service accumulés », mais ne verse aucune prestation pour les années essentiellement passées en « attente » de service. Cet avantage serait un incitatif supplémentaire au réenrôlement.

Équipement :

Afin de créer une force plus létale, crédible et déployable, la Première réserve de l'Armée doit posséder son propre équipement pour l'instruction et les déploiements. Cet équipement, combiné à un rôle à sa mesure, permettrait de créer une force plus létale et crédible, et, donc, de donner une raison d'être au personnel de la Première réserve de l'Armée, d'améliorer le moral et les incitatifs à l'enrôlement, et d'accroître le taux de maintien en poste.

De toute évidence, afin d'être déployables et opérationnelles, les unités et formations de la Première réserve de l'Armée devraient — comme c'est le cas pour l'Army National Guard — être dotées d'un tableau d'effectifs et de dotation (TED) identique à celui de leurs homologues de la Force régulière de l'Armée et approprié aux rôles qui leur sont attribués. Si l'on se fonde sur le principe fondamental selon lequel les unités de la Première réserve de l'Armée ne devraient pas être celles qui sont utilisées quotidiennement, mais être mises « en réserve » pour les crises majeures, il semble logique que les unités de la Première réserve de l'Armée soient principalement des unités d'appui ou de manœuvre de moyennes à lourdes.

PA Images/Alamy Stock Photo/G68G96

Sir Arthur Harris, maréchal en chef de l'Air.

Les formations et unités de la Première réserve de l'Armée doivent être dotées de suffisamment de spécialistes de la maintenance à temps plein pour assurer un niveau de maintenance approprié tout au long de l'année.

Si l'on suppose alors que le MDN et les FAC sont prêts à effectuer un changement radical pour créer une Première réserve de l'Armée plus crédible, à quoi celle-ci *pourrait-elle* ou *devrait-elle* ressembler?

Vers une force de réserve de l'Armée plus crédible

En fonction du nombre actuel de membres de la Première réserve de l'Armée, soit environ 20 000, et de la taille idéale du MDN, soit 29 000 membres du personnel, il devrait être possible et souhaitable de créer de quatre à six groupes-brigades modulaires de la Première réserve de l'Armée et leurs dépôts de formation locaux. La création de ces formations devrait comprendre les mesures suivantes :

Réaffectation :

Une grande partie du personnel et du budget de maintenance requis proviendrait du budget existant de la Première réserve de l'Armée[57]. Il faudra toutefois faire des acquisitions d'immobilisations ou louer l'équipement majeur et assurer sa maintenance continue, ainsi que la réaffectation de ressources.

Aux fins de cette réaffectation, il faudra réévaluer l'Armée canadienne de façon critique, voire impitoyable, pour déterminer les organisations et les postes qui sont essentiels aux opérations quotidiennes des FAC — notamment les forces d'intervention rapide — et celles et ceux qui ne sont requis que dans les cas d'urgence majeure, y compris la guerre. On pourrait ainsi veiller à ce que les organisations et postes à temps plein essentiels soient dotés principalement par le personnel de la Force régulière de l'Armée, et à ce que les postes et organisations de réserve soient dotés principalement par le personnel de la Première réserve de l'Armée.

Pour que les FAC demeurent abordables, il pourrait être nécessaire de transformer un certain nombre de postes à temps plein en postes à temps partiel. Financièrement, chaque poste à temps plein réaffecté correspond à six postes à temps partiel, mais le calcul varie beaucoup entre les types d'unité[58].

Décroissance du quartier général :

Le MDN et les FAC se sont intéressés au domaine de la transformation dans le but de diminuer la taille de leur quartier général et de rationaliser leurs axes opérationnels[59]. Ces efforts ont porté quelques fruits mais, malheureusement, la bureaucratie continue de s'alourdir. De 2004 à 2010, le personnel civil du Ministère a augmenté de 33 %, le personnel des quartiers généraux supérieurs à la brigade,

de 46 %, et de 38 % dans la région de la capitale nationale[60]. En grande partie, cette expansion *a été* et *continue d'être* alimentée par des axes opérationnels en constante croissance au sein des quartiers généraux, en réponse à la pléthore de lois, de règlements, de directives, de besoins perçus qui doivent être administrés.

Lorsque Sir Arthur Harris a été nommé Deputy Chief of the Air Staff en 1940, il a trouvé l'état-major de l'Air « gonflé comme un formidable ballon » et inefficace. Il a diminué de 40 % l'ensemble du personnel, à la suite de quoi le travail essentiel était non seulement toujours accompli, mais aussi plus vite et mieux[61].

Plus récemment, Ford Motor Company a supprimé 7 000 emplois de col blanc, 20 % de ses gestionnaires supérieurs, et a fait passer le nombre de ses échelons organisationnels de 14 à 9, en expliquant que, pour réussir dans cette industrie concurrentielle et dans un avenir en évolution rapide, l'entreprise devait obligatoirement diminuer la bureaucratie, habiliter ses gestionnaires, accélérer la prise de décisions, se concentrer sur le travail le plus important et réduire les coûts[62].

Tout plan de transformation futur doit prévoir non seulement des mesures pour une diminution générale du nombre de dirigeants, de gestionnaires et de travailleurs dans les quartiers généraux de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, mais aussi des mesures pour la nécessité fondamentale d'éliminer les nombreux processus qui ne constituent pas une contribution efficace à l'effort de défense. À cette fin, il faudra réaliser un examen approfondi des lois et des règlements auxquels sont assujettis le MDN et les FAC et de la façon de les éliminer, de les simplifier ou de les automatiser.

Consolidation :

La structure actuelle des groupes-brigades mécanisés (GBMC) de la Force régulière de l'Armée, soit un bataillon léger et deux bataillons de véhicules blindés légers (VBL), a peu de sens sur le plan tactique. À l'aide de l'équipement et de la main-d'œuvre actuels, les GBMC *pourraient* et *devraient* être réformés de manière à former une brigade composée de trois bataillons d'infanterie légère affectés aux opérations d'intervention rapide et aux opérations dans le Nord, une seule brigade moyenne composée de trois bataillons de VBL pour les tâches de maintien ou de rétablissement de la paix dirigées par l'ONU, et une brigade lourde composée d'un régiment de chars et de deux à trois bataillons de VBL6.0 ou de véhicules plus lourds se consacrant aux opérations en Europe. Il faudrait réexaminer de manière critique la nécessité de maintenir quatre quartiers généraux de division régionaux ou administratifs.

La structure actuelle de la Première réserve de l'Armée, soit dix groupes-brigades et 123 unités constituées d'un petit cadre de soldats, n'est plus utile. Nous n'avons pas de plan de « mobilisation » depuis plus de cinquante ans et, donc, la structure organisationnelle est anachronique, sauf en ce qui concerne ses liens historiques avec les communautés locales.

Pour créer une Première réserve de l'Armée crédible, plus létale et déployable, nous devons fonder cette organisation sur des tableaux d'effectifs et de dotation à grande échelle. Des quatre à six brigades examinées ci-dessus, deux devraient être des GBMC modulaires lourds constitués du même nombre et des mêmes types d'unités que le GBMC lourd de la Force régulière de l'Armée. Les deux à quatre brigades restantes devraient être des brigades d'appui modulaires afin de fournir une capacité bien plus grande d'appuyer les forces expéditionnaires engagées dans des opérations multidomaines. Elles pourraient être formées de trois ou quatre régiments d'artillerie (artillerie classique, roquettes, défense aérienne, possiblement antiblindés), un ou deux bataillons de police militaire, un bataillon CBRN, trois régiments du génie, un régiment de guerre électronique et cinq ou six bataillons de maintien en puissance. La brigade d'appui au combat (BACC) actuelle devrait être démantelée, et ses unités, redistribuées dans les brigades d'artillerie et d'amélioration des manœuvres de la Première réserve de l'Armée. En tout, la Première réserve de l'Armée ne comprendrait plus que de quatre à six quartiers généraux de brigade et de vingt-huit à trente-six unités de la taille d'un bataillon, pleinement équipées et à effectif complet, en fonction de la combinaison choisie. Un exemple de la structure pour 25 000 membres de la Première réserve de l'Armée est donné à la figure 1. [Pour ceux qui ne connaissent pas les symboles de l'Armée, « XX » représente une division et « X » représente une brigade. Dans les schémas de la Force régulière, sous « Armée »,

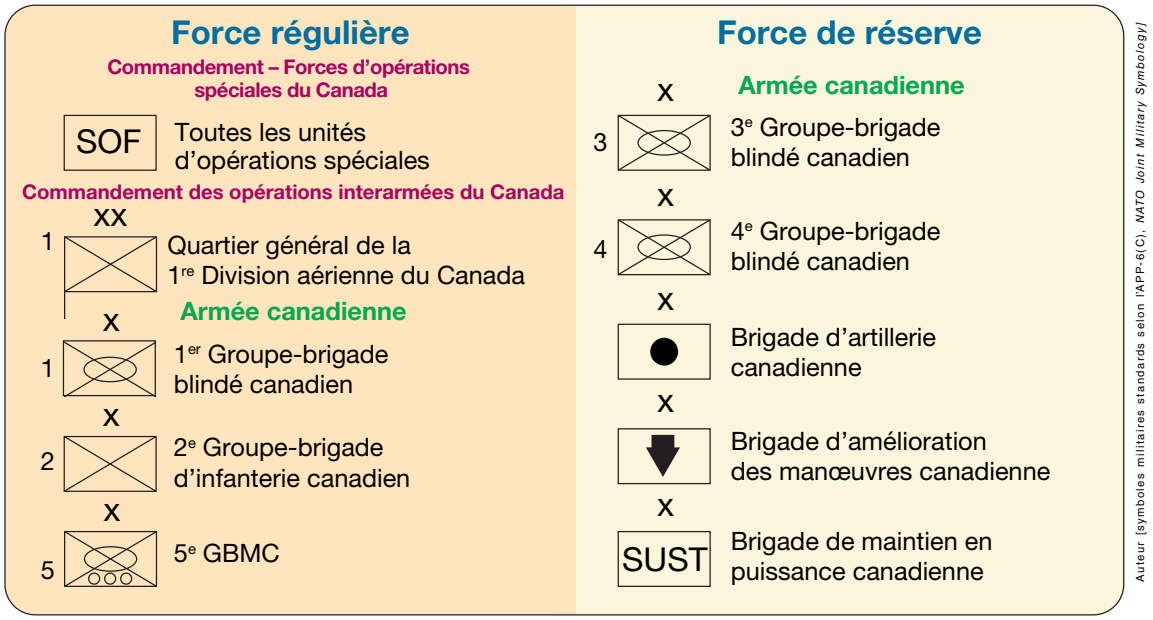

Figure 1 : Exemple de répartition des grandes formations déployables de la Force régulière et de la Première réserve après restructuration.

le chiffre 1 désigne l'arme blindée, et le chiffre 2, l'arme blindée et l'infanterie. Le chiffre 5 désigne les véhicules blindés légers à roues. Quant aux schémas de la Force de réserve, les brigades désignées par les chiffres 3 et 4 représentent l'arme blindée. Les autres schémas représentent les brigades d'amélioration des manœuvres et de maintien en puissance. – éd.]

Essentiellement, l'ampleur géographique existante des manèges militaires, des bases de soutien et des installations d'instruction devrait demeurer importante. Dans de nombreux cas, le « changement d'insigne » et même la reclassification du personnel existant vers des professions différentes seront nécessaires.

Intégration :

Afin d'établir et de maintenir un état de préparation souhaitable, les unités de la Première réserve de l'Armée devraient avoir un niveau approprié de personnel de la Force régulière de l'Armée et de la Première réserve de l'Armée qui occupe des postes clés à temps plein, par exemple suffisamment de spécialistes de la maintenance, de personnel des magasins, d'administrateurs et de quelques dirigeants principaux pour assurer le commandement ou conseiller les commandants. Par contre, beaucoup d'unités de la Force régulière de l'Armée manquent actuellement de ressources ou n'ont peut-être pas besoin d'une dotation à temps plein. Ces unités pourraient accueillir du personnel ou des sous-unités de la Première réserve de l'Armée dans leur effectif[63].

Restructuration des activités :

Même les projets d'envergure modeste nécessitent un plan de transformation pour la restructuration des activités. Un changement radical de la nature nécessitera manifestement un plan de transformation pluriannuel complet et détaillé, divisé en plusieurs phases.

Quelques observations en vrac pour terminer

Ce qui précède est un examen bref et sommaire des questions clés auxquelles le Canada fait face. Il existe beaucoup plus de questions, notamment les suivantes :

a. Procédons-nous à un déploiement avancé de l'équipement d'un groupe-brigade lourd en Europe? Les déploiements avancés ont des ramifications politiques, cependant, la mise en garde du lieutenant-général Simonds est encore d'actualité. Il se peut qu'il n'y ait pas, en situation d'urgence, assez de temps pour envoyer l'équipement par voie maritime alors qu'une force de survol de type *Reforger* pourrait être viable. Les exercices de survol pourraient être annuels, selon une rotation des activités d'instruction pour les unités et les formations désignées de la Première réserve de l'Armée.
b. Afin de favoriser une interopérabilité accrue avec notre plus proche allié, devrions-nous envisager de créer des brigades à l'aide des tactiques et de l'équipement des tableaux d'effectifs et de dotation américains, afin que nous puissions plus facilement nous intégrer dans les formations américaines, obtenir les stocks existants d'équipement excédentaire et de documents, et utiliser leurs systèmes d'approvisionnement et de maintenance comme nous l'avons déjà fait avec le Royaume-Uni[64]?
c. Y a-t-il un rôle pour la Première réserve de la Marine dans l'achat ou la location et la dotation d'un ou deux rouliers pour faciliter les opérations expéditionnaires outre-mer et les activités d'instruction?
d. Devons-nous accroître nos ressources d'aviation, et, plus particulièrement, avons-nous besoin d'hélicoptères d'attaque, et, le cas échéant, la Réserve aérienne a-t-elle un rôle à jouer dans ce projet[65]?

Photo du MDN CB09-2018-0068-014 prise par l'aviateur Caitlin Paterson

Les réservistes du Queen's Own Rifles of Canada participent à l'exercice *Pegasus Strike 3* en collaboration avec le personnel du 32e Groupe-brigade du Canada, du 436e Escadron de transport et du 450e Escadron tactique d'hélicoptères, le 26 novembre 2018, à la Base des Forces canadiennes Borden, en Ontario.

e. Quel rôle les unités de la Force régulière de l'Armée et de la Première réserve de l'Armée jouent-elles pour faire face aux nouveaux types de guerres — par exemple la cyberguerre, la guerre spatiale et la guerre hybride — qui sont tous initiés très loin d'ici?

f. Nos industries de défense et nos lignes d'approvisionnement sont-elles capables d'accélérer leurs activités pour que les munitions nécessaires et tout autre équipement essentiel soient approvisionnés et maintenus en cas de conflit[66]?

Conclusion

Il est indéniable que l'Armée canadienne fait face à un défi important qui ne peut être relevé par la mise au point d'organisations brisées ou aux ressources limitées. *Protection, Sécurité, Engagement* précise les nouvelles menaces auxquelles nous devons faire face. L'Armée canadienne actuelle n'est ni un combattant crédible ni un moyen de dissuasion contre elles. Nous avons en effet besoin d'une force plus létale, plus centrée sur les alliés et plus abordable.

À l'heure actuelle, le Canada n'optimise pas ses ressources en matière de défense. La Force régulière est excessivement coûteuse, contrainte par les coûts indirects de sa bureaucratie et incapable de s'accroître au-delà de sa taille actuelle sans entraîner des dépenses additionnelles importantes, qui fort probablement ne seront jamais à sa portée. La Première réserve de l'Armée est « brisée » et incapable en ce moment de fournir quoi que ce soit au-delà d'un petit nombre de renforts individuels pour combler les lacunes dans la Force régulière de l'Armée. Les hauts dirigeants du Canada doivent rejeter en bloc le modèle existant de la Force régulière et de la Première réserve de l'Armée et réaliser un examen en profondeur pour déterminer la façon de créer une Armée canadienne plus létale et de maximiser l'investissement financier du Canada en mettant à contribution ses réservistes, plus abordables.

Nous exposerons-nous à des risques? Absolument. Mais on court des risques plus grands en déployant des groupements tactiques légers ou moyens de la Force régulière contre des adversaires supérieurs de poids lourd. Certaines brigades de poids léger et moyen à temps plein et des forces d'opérations spéciales auront encore des rôles à jouer. Toutefois, une dissuasion crédible doit comprendre une force de poids lourd considérable à laquelle nous pouvons faire appel, au besoin. Pour ce faire, tous les soldats — de la Force régulière autant que de la Force de réserve — doivent avoir des rôles définis et être équipés et qualifiés pour participer à des déploiements dans le cadre d'opérations multidomaines.

RMC

NOTES

1 Murray Brewster, « Why the US could lose the next big war - and what that means for Canada », *CBC News*, 18 novembre 2018, https://www.cbc.ca/news/politics/defence-policy-trump-china-russia-1.4910038.

2 « Paradigm Shift », *Wikipedia,* https://en.wikipedia.org/wiki/Paradigm_shift#Other_uses.

3 La SDN est classifiée. Une version sans classification se trouve à : département de la Défense, *Summary of the 2018 National Defense Strategy of the United States of America, Sharpening the American Military's Competitive Edge,* Washington, 2018, https://dod.defense.gov/Portals/1/Documents/pubs/2018-National-Defense-Strategy-Summary.pdf.

4 *Ibid.*, p. 1.

5 Département de la Défense, *Providing for the Common Defence - A Promise Kept to the American Taxpayer,* 2018, https://media.defense.gov/2018/Oct/03/2002047941/-1/-1/1/PROVIDING-FOR-THe-COMMON-DEFENSE-SEPT-2018.PDF

6 *Ibid.*, p. 1-2.

7 Congrès des États-Unis, *National Defense Authorization Act for Fiscal Year* 2017, art. 942, https://www.govinfo.gov/content/pkg/PLAW-114publ328/pdf/PLAW-114publ328.pdf.

8 CSDN, *Providing for the Common Defence - The Assessment and Recommendations of the National Defence Strategy Commission,* 2018, https://www.usip.org/sites/default/files/2018-11/providing-for-the-common-defense.pdf.

9 *Ibid.,* p. v-vi.

10 Sydney J. Freedberg Jr., « US Gets Its Ass Handed To It' In Wargames », *Breaking Defense*, 7 mars 2019, https://breakingdefense.com/2019/03/us-gets-its-ass-handed-to-it-in-wargames-heres-a-24-billion-fix/.

11 « 2019 Defense Budget Signed by Trump », *Defense Benefits*, 2018, https://militarybenefits.info/2019-defense-budget/.

12 « Le niveau des dépenses militaires mondiales se maintient à 1 700 milliards de dollars », *Stockholm International Peace Research Institute,* 2 mai 2018, https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-05/milex_press_release_fre_1.pdf. D'aucuns pourraient affirmer que ces deux pays optimisent leurs ressources en matière de défense. Voir par exemple Tobin Harshaw, « China Outspends the US on Defence? Here's the Math », *Bloomberg*, 25 mai 2018, https://www.bloomberg.com/opinion/articles/2018-05-25/china-outspends-the-u-s-on-the-military-here-s-the-math.

13 Major Kristian Udesen, « The Multi-Domain Battle: Implications for the Canadian Army », *Canadian Forces College*, 2018, https://www.cfc.forces.gc.ca/259/290/405/286/udesen.pdf. Voir aussi : TRADOC Pamphlet 525-3-1 *US Army Multi-Domain Operations 2028*, https://www.tradoc.army.mil/Portals/14/Documents/MDO/TP525-3-1_30Nov2018.pdf.

14 Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada*, Ottawa, 2017, http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/mdn-dnd/D2-386-2017-fra.pdf et http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/mdn-dnd/D2-386-2017-eng.pdf.

15 *Ibid.,* p. 50.

16 David Ochmanek et coll., « U.S. Military Capabilities and Forces for a Dangerous World », *RAND Corp*, 2017, p. 45, https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR1782-1.html.

17 Richard Cohen, « *Strong, Secure and Engaged* - More of the Same? », *Mac-Donald-Laurier Institute,* 12 juin 2017, https://www.macdonaldlaurier.ca/strong-secure-and-engaged-more-of-the-same-richard-cohen-for-inside-policy/.

18 David Shlapak et coll., « Reinforcing Deterrence on NATO's Eastern Flank », *RAND Corp*, 2016, https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR1253.html. Voir aussi : https://www.rand.org/pubs/testimonies/CT467.html.

19 Centre de guerre terrestre de l'Armée canadienne, dans *Point de cheminement de la Force 2018,* p. 33, http://www.army.forces.gc.ca/assets/ARMY_Internet/docs/fr/point-de-cheminement-2018.pdf. *Point de cheminement de la Force 2018* est un rapport d'état de la transformation de l'Armée canadienne présenté dans *Opérations terrestres 2021*, http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/forces/D2-188-2007F.pdf, qui est remplacé par *Engagement rapproché : la puissance terrestre à l'ère de l'incertitude,* Centre de guerre terrestre de l'Armée canadienne, actuellement à l'état d'ébauche.

20 Voir, par exemple, major Cole Petersen, « Organiser l'infanterie canadienne », dans *Journal de l'Armée du Canada, 16,2*, 2016, p. 60, http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/mdn-dnd/D12-11-16-2-fra.pdf.

21 Voir, par exemple, lieutenant-colonel Philip Halton, « La retransformation du Corps blindé », *Journal de l'Armée du Canada, 17,3*, 2017, p. 69, http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/mdn-dnd/D12-11-17-3-fra.pdf.

22 Keir Giles, « Assessing Russia's Reorganized and Rearmed Military », *Carnegie Endowment for International Peace*, 2017, https://carnegieendowment.org/2017/05/03/assessing-russia-s-reorganized-and-rearmed-military-pub-69853.

23 Site Web des Forces armées canadiennes, https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/structure-organisationnelle.html et http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/a-propos/organisation.page. La figure ne tient pas compte des 5 000 membres du personnel des Rangers canadiens.

24 Vérificateur général du Canada, *La Réserve de l'Armée canadienne — Défense nationale*, Rapport 5, printemps 2016, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201602_05_f_41249.html

25 Armée canadienne – Histoire de l'Armée canadienne – *L'histoire de l'Armée canadienne*, http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/a-propos/histoire.page.

26 Lieutenant-colonel Herbert Fairlie Wood, *Singulier champ de bataille : les opérations en Corée et leurs effets sur la politique de défense du Canada*, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 18-31, http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Battlegrd_f.pdf.

27 Desmond A. Morton, *Military History of Canada*, Mclelland and Stewart, Toronto, 1999, p. 237-238. Voir aussi : https://en.wikipedia.org/wiki/History_of_the_Canadian Army.

28 Précité à la note 24, paragr. 5.3.

29 David Pratt, « Re-thinking the Reserves », *Ottawa Citizen,* 29 mars 2011, https://www.pressreader.com/canada/ottawa-citizen/20110329/281865819999219.

30 « Pour maintenir en puissance 3000 membres des Forces canadiennes en Afghanistan, il en faut un bassin de plus de 15000. [...] De plus, il faut environ 10000 membres du personnel civil et militaire simultanément, au Canada, pour appuyer la mission [TCO]. » Major-général Dennis Tabbernor, « Reserves on Operations », *Journal of Military and Strategic Studies,* vol. 12, nº 4, été 2010, p. 45, https://jmss.org/article/view/57926/43592.

31 Directeur parlementaire du budget, *Viabilité financière du programme de défense nationale du Canada*, Ottawa, 26 mars 2015, p. 1, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/Defence_Analysis_FR.pdf

32 Jean-Nicolas Blanchet, QMI Agency, « Canada's Military among highest paid in the world », *Toronto Sun*, 3 novembre 2014, https://torontosun.com/2014/10/30/canadas-military-among-highest-paid-in-the-world/wcm/22bc967e-663f-413f-b606-d2040ed0bd2e.

33 *Loi sur la défense nationale* (L.R.C., 1985, ch. N-5) (LDN), art. 15(3). Force de réserve « formée [E.] d'officiers et de militaires du rang enrôlés mais n'étant pas en service continu et à plein temps lorsqu'ils ne sont pas en service actif ». https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-5/page-3.html#docCont.

34 La Première réserve apporte de la « profondeur » – plus de capacités du même type que ce que fournit déjà la Force régulière – ou de l'« ampleur » – différentes capacités qui ne sont pas à la disposition de la Force régulière.

35 Ministry of Defence, *Reserves in the Future Force 2020: Valuable and Valued*, Londres, Imprimeur de la Reine, juillet 2013, p. 15, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/210470/Cm8655-web_FINAL.pdf. Voir aussi : Independent Commission to Review the United Kingdom's Reserve Forces, *Future Reserves 2020,* Londres, juillet 2011, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/28394/futurereserves_2020.pdf. Voir aussi : House of Lords Library Briefing, *Armed Forces Reserves*, Londres, 18 juin 2018, http://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/LLN-2018-0068/LLN-2018-0068.pdf.

36 Patrick Bury et Sergio Catignani, « Future Reserves 2020, the British Army and the politics of military innovation during the Cameron era », *International Affairs,* volume 95, numéro 3, mai 2019, p. 681-701, Oxford, Royaume-Uni, https://doi.org/10.1093/ia/iiz051.

37 Congrès des États-Unis, *US Code Title* 10 *Subtitle E – Reserve Components,* Washington, http://uscode.house.gov/browse/prelim@title10&edition=prelim Pour un aperçu, voir : « Reserve components of the United States Armed Forces », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Reserve_components_of_the_United_States_Armed_Forces#Reserve_vs._National_Guard.

38 Department of the Army, *FM 3-96.1 Brigade Combat Team*, Washington, 2015, p. 1-1 à 1-12, https://armypubs.army.mil/ProductMaps/PubForm/Details.aspx?PUB_ID=105664.

39 « Brigade Combat Team », *Wikipedia,* https://en.wikipedia.org/wiki/Brigade_combat_team.

40 « List of current formations of the United States Army », *Wikipedia,* https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_current_formations_of_the_United_States_Army.

41 Pour un aperçu, voir : « Reorganization Plan for the United States Army », *Wikipedia,* https://en.wikipedia.org/wiki/Reorganization_plan_of_United_States_Army

42 Précité à la note 19, p. 41-46.

43 LDN précité à la note 33, art. 31, *Service actif,* https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/page-6.html#h-22.

44 *Ibid.*, art. 33(2)b) *Service*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/page-7.html.

45 Ordonnances et règlements royaux (ORFC), paragr. 9,04(3) et (4), *Instruction et service*, https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/ordonnances-reglements-royaux/vol-1-administration.html « État d'urgence » est défini à l'art. 2(1) de la LDN comme une insurrection, une émeute, une invasion, un conflit armé ou une guerre, réels ou appréhendés. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/page-1.html#h-2.

46 LDN, précité à la note 33, *partie VI Aide au pouvoir civil,* https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/page-58.html#h-235. (En vertu de l'art. 277, le CEMD ou son représentant peut demander de l'aide « … de la partie jugée nécessaire par celui-ci ou un officier désigné par lui ».

47 LDN, précité à la note 33, art. 33(2) a) *astreints à l'instruction*, et ORFC, précité à la note 45, paragr. 9.04(2) *Instruction et service*, limite de 15 jours de service en classe B et de 60 jours de service en classe A chaque année.

48 LDN, précité à la note 33. art. 31 *Service actif* et 33 (2)b) *Obligation de la force de réserve,* qui pourrait être élargi pour permettre un recours plus vaste à ces dispositions par le MDN ou son représentant.

49 LDN, précité à la note 33, art. 60(1)c) *Personnes assujetties au code de discipline militaire* et 294(1) *Absence aux revues et exercices* et (2) *Infraction distincte pour chaque jour d'absence*, assortie d'une amende de 25 $ pour les militaires et de 50 $ pour les officiers par jour d'instruction manqué.

50 ORFC, précité à la note 45, Tableau ajouté à l'article 15.01 numéro 4c) *Libération – Volontaire – Sur demande – pour autres motifs* et Instruction 20/04 du Chef – Personnel militaire des Forces canadiennes.

51 Site Web des Forces armées canadiennes, *Législation sur la protection de l'emploi,* https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/soutenir-reservists-employeurs.html.

52 Département de la Justice des États-Unis, *Uniformed Services Employment and Reemployment Act*, https://www.justice.gov/crt-military/userra-statute. Département de la Justice des États-Unis, *Employment Rights of the Guard and Reserve*, Raleigh, NC, https://www.justice.gov/sites/default/files/usao-ednc/legacy/2011/04/29/EmploymentRights.pdf.

53 Par exemple, l'instruction de la PP1 de l'infanterie dure 70 jours pour la Première réserve, mais 31 semaines pour la Force régulière. L'équivalent de la PP1 de l'infanterie dans la US Army est de 14 semaines — jusqu'à 22 semaines — pour les composantes du service actif, de l'Army National Guard et de la United States Army Reserve.

54 Pour consulter une autre discussion, voir Daniel Doran, « Rapport du vérificateur général du Canada – Réserve de l'Armée canadienne : le chaînon manquant », *Revue militaire canadienne,* vol. 17, nº 4., p. 67, http://www.journal.forces.gc.ca/vol17/no4/page67-fra.asp.

55 Charlsy Panzino, « 3-star : More training days for the Guard as the Army struggles with readiness », *Army Times*, 8 mars 2017, https://www.armytimes.com/news/your-army/2017/03/09/3-star-more-training-days-for-the-guard-as-the-army-struggles-with-readiness/. Sarah Sicard, « Here's a First Look At Army National Guard Training Changes Coming in 2018 », *Task and Purpose*, 19 juillet 2017, https://taskandpurpose.com/heres-first-look-army-national-guard-training-changes-coming-2018.

56 Bureau de l'ombudsman des vétérans, *Pour en finir avec les mythes entourant les indemnités offertes aux membres de la Force de réserve et de la Force régulière,* Ottawa, 2015, https://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fra/blogue/post/286.

57 Le budget 2017 de l'Army National Guard totalisait 15,6 G$ US pour une force de 343000 militaires. La Première réserve projetée du Canada, constituée de 20000 à 30000 militaires, pourrait avoir un budget de 1 à 1,5 G$ CA environ, si l'on ne tient pas compte des acquisitions de biens d'équipement. Étonnamment, le MDN a indiqué au Parlement avoir dépensé 1,2 G$ CA en 2013-2014 pour la Première réserve, bien qu'une grande partie de ce budget ait été remis en question par le vérificateur général dans son rapport. Précité à la note 24, paragr. 5.82.

58 Si on limite le service d'un réserviste à deux mois par année. Le calcul n'est évidemment pas si simple. Voir Joshua Klimas et coll., « Assessing the Army's Active-Reserve Component Force Mix », *Rand Corporation*, 2014, https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research_reports/RR400/RR417-1/RAND_RR417-1.pdf.

59 Voir par exemple : « Canadian Forces, Modernization and Reorganization: A Critical Look at the Canadian Forces Transformation Project 2007 », http://dtpr.lib.athabascau.ca/action/download.php?filename=mba-07/open/marshallmacleod-Project-apf.pdf. Lieutenant-général Andrew Leslie, *Rapport sur la transformation 2011*, Ottawa. http://www.forces.gc.ca/en/about-reports-pubs/transformation-report-2011.page. Lieutenant-général à la retraite Michael K. Jeffrey, « Analyse de la transformation des Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne,* vol. 10, nº 2, 2010, http://www.journal.forces.gc.ca/vol10/no2/04-jeffery-fra.asp.

60 Leslie, précité à la note 59.

61 Le maréchal de la RAF Sir Arthur Harris, *Bomber Offensive*, 1947, Pen and Sword Military Classics, Barnsley, R.-U., p. 49-51.

62 Phoebe Wall Howard, « CEO Hackett: Ford Motor Company to lay off 500 US workers this week, more in June », *Detroit Free Primary Reserves*, 20 mai 2019, https://www.freep.com/story/money/cars/ford/2019/05/20/ford-layoffs-dearborn/3739354002/.

63 Par exemple, un régiment d'artillerie de la Force régulière pourrait avoir une batterie de tir de la Force régulière et deux de la Première réserve. Les composantes actuelles d'artillerie et de génie de la BACC pourraient former le noyau des brigades d'artillerie et d'amélioration des manœuvres de la Première réserve de l'Armée.

64 De plus, cela simplifierait et accélérerait l'acquisition d'équipement, l'instruction et l'établissement de tactiques, de techniques et de procédures tout en ouvrant des possibilités pour accroître la participation des industries canadiennes de la défense sur le marché américain.

65 Il existe actuellement 14 brigades d'aviation de combat dans l'Army National Guard. « Combat Aviation Brigade », *Wikipedia,* https://en.m.wikipedia.org/wiki/Combat_Aviation_Brigade. Pour une étude générale de cette question, voir : département de l'Armée des États-Unis, *FM 3-04 Army Aviation*, Washington, 2015, https://armypubs.army.mil/epubs/DR_pubs/DR_a/pdf/web/fm3_04.pdf.

66 Dans certaines circonstances, par exemple pendant l'opération Medusa en Afghanistan en 2006, on a presque épuisé les munitions d'artillerie et les munitions de VBL.

Charistoone-images/Alamy Stock Photo/BB9HHR

Sun Tzu.

La protection de la propriété culturelle et les Forces armées canadiennes

par Mark Blondeau

Le capitaine de corvette Mark Blondeau, CD, MSc., *est un officier du renseignement affecté à la Direction de la guerre de l'information maritime à Ottawa. Titulaire d'un baccalauréat avec une majeure en histoire de l'Université de Victoria ainsi que d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Édimbourg, il s'intéresse de près à l'interaction de la gestion du patrimoine culturel dans l'ensemble du spectre des opérations militaires. Il occupe actuellement le poste d'officier supérieur d'état-major – Plans et politiques au sein de cette Direction.*

> *Généralement, dans la guerre, la meilleure politique, c'est de prendre l'État intact; anéantir celui-ci n'est qu'un pis-aller.*
>
> ~ Sun Tzu[1]

Introduction

Dans le droit conventionnel, la *Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* et ses deux protocoles subséquents servent de pilier juridique à la protection des biens culturels (PBC) : la protection des éléments matériels – tangibles – du patrimoine culturel. Dans cette Convention, les biens culturels sont définis comme suit :

> Les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis ci-dessus[2].

MA and F Collection 1918/Alamy Stock Photo/PG9EEY

Siège de l'OTAN à Bruxelles, en Belgique.

Le Canada a adhéré à la *Convention de La Haye de 1954* le 11 décembre 1998[3], trois mois avant son entrée en vigueur au pays. Cette convention, qui découle des expériences de la Seconde Guerre mondiale et s'appuie sur plus d'un siècle de précédents instruments conventionnels et du droit des conflits armés (DCA), jette clairement le fondement éthique selon lequel « les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale[4] ». Ce fondement éthique fait profondément écho à un Canada multiculturel et engagé à l'échelle mondiale. Il se fond carrément à nos idéaux démocratiques libéraux consacrés dans des institutions telles que la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et à la fameuse image de l'héritage pearsonien de diplomatie et de maintien de la paix. On ne saurait donc s'étonner que la désignation et la déconflictualisation des biens culturels dans le cadre de notre processus de ciblage cinétique – qu'il s'agisse du processus officiel ou d'un processus particulier – soient une norme à respecter, et il va sans dire, un impératif opérationnel. La *Convention de La Haye de 1954* est toutefois bien plus qu'une simple remontrance visant à limiter les dommages dans le cadre des opérations cinétiques. Les articles de cette Convention prévoient d'autres exigences qui imposent un fardeau supplémentaire aux parties, que ce soit en temps de paix ou en situation de conflit. Ces impératifs présentent tout autant de nouvelles occasions pour le commandant perspicace et créatif d'obtenir des effets dans toute la gamme des conflits, qu'il s'agisse d'opérations stratégiques ou d'opérations tactiques. Cet article s'attardera à certaines des occasions inhérentes à la PBC. Il portera ensuite sur les récents développements en PBC chez certains de nos plus proches alliés de l'OTAN, pour conclure en offrant un modèle potentiel concernant la mise sur pied, au sein des Forces armées canadiennes (FAC), d'une capacité en matière de PBC qui soit efficace en matière de coûts et de politiques.

Impératifs stratégiques et avantages tactiques et opérationnels de la PBC

Le présent article commence par un élément commun de la doctrine militaire, une citation de Sun Tzu. Il est toujours utile de reprendre la question rhétorique fondamentale de cette citation et de se demander *Pourquoi? Pourquoi est-ce préférable*, en l'occurrence tout à fait souhaitable, de « prendre l'État intact »? Sun Tzu répond à cette question dans le sous-texte de ses axiomes : « L'art suprême de la guerre, c'est soumettre l'ennemi sans combattre […] La plus haute forme de commandement consiste à attaquer la stratégie de l'ennemi[5]. » Toute capacité qui permet d'atteindre l'art suprême selon Sun Tzu, ou à tout le moins de s'en approcher, devrait être analysée afin d'en voir les avantages potentiels sur les effectifs, le trésor national et les efforts diplomatiques et économiques à long terme. Habituellement, la réprimande visant à atténuer les préjudices en période de conflit est la préoccupation première des gouvernements et des services en uniforme et *peut être* considérée (et l'*est parfois*) comme un certain élément de retenue. Même dans le domaine de la conservation du patrimoine et de la PBC, par exemple, la publication *La protection des biens culturels : manuel militaire* de l'UNESCO, qui couche ses impératifs stratégiques sur les conséquences fâcheuses de l'absence de stratégies de réduction des préjudices[6], la prévention des dommages collatéraux par l'acteur (État responsable) est jugée essentielle. C'est toutefois l'envers de la médaille – la réalité vou-

Jenny Matthews/Alamy Stock Photo/A1WHFC

Photo d'archives de Bamiyan, en Afghanistan, en 1998. Le grand Bouddha excavé dans la paroi de la falaise a été détruit ultérieurement par les talibans.

Dpa picture alliance archive/Alamy Stock Photo/DAG1B1

Photo du même temple, à la suite de la destruction de la statut de Bouddha.

lant que la PBC, lorsqu'elle est adéquatement exécutée, soit un multiplicateur de la force – qui devrait avoir préséance dans l'esprit du planificateur opérationnel.

Selon la rhétorique de Sun Tzu, la doctrine militaire occidentale contemporaine indique une intention claire de tenir compte de cet impératif dans. Prenons l'exemple des concepts connexes d'opérations dans l'ensemble du spectre (OES) et de forces interarmées, interorganisationnelles, multinationales et publiques (IIMP), qui envisagent l'intégration et la coordination de ressources diplomatiques, multinationales et commerciales ainsi que de ressources de la défense et d'autres organismes gouvernementaux[7]. Dans les OES, la PBC s'inscrit tout particulièrement bien, sur le plan de la doctrine, au ciblage interarmées basé sur les effets, et plus précisément aux opérations d'information (OI) des éléments infosphériques (élm iSph), où elle pourrait être mieux considérée comme un sous-ensemble de la coopération civilo-militaire (COCIM[8]), un sous-ensemble qui a certes une incidence directe sur nombre d'autres capacités, secteurs et élm iSph.

Mick Sharp/Alamy Stock Photo/J48P5H

Photo d'archives de Nimroud, en Irak. Des taureaux ailés à tête humaine gardent l'entrée de la cour centrale du palais dans le complexe de la salle du trône.

Dpa picture alliance/Alamy Stock Photo/JKFP40

Photo des restes des statues de taureaux ailés à la suite de leur destruction.

La capacité de tenir compte de la PBC dans les OES peut clairement fournir des avantages opérationnels qui touchent à la fois les élm iSph à la jonction des OI et du ciblage interarmées basé sur les effets et/ou de plus vastes exigences et processus opérationnels, notamment les suivants[9] :

- Légitimité accrue de la campagne (communications stratégiques);
- Démonstration du leadership moral du Canada et de son obligation envers les collectivités dans lesquelles il évolue (communications stratégiques);

ITAR-TASS News Agency/Alamy Stock Photo/FTCMA2

Les ruines du temple de Baalshamin détruit par les membres de l'État islamique, à Palmyre, en Syrie.

- Influence accrue et meilleure réputation (activités d'influence);
- Meilleure compréhension de la culture d'une région (analyse tactique de l'environnement opérationnel [ATEO]);
- Prévention du financement du terrorisme[10] (ciblage interarmées, contribution directe à la stabilisation, à la protection de la force et à la sécurité nationale/mondiale);
- Protection accrue de la force (grâce à une meilleure connaissance de la situation et à une influence accrue et à une meilleure réputation);
- Préservation et accroissement de la marge de manœuvre (objectif opérationnel atteint grâce à un ensemble des avantages de la PBC susmentionnés);
- Préservation et protection des biens culturels permettant à la collectivité touchée de retourner à la normale plus rapidement après une période de conflit (efforts de stabilisation à long terme).

Bien que les grands stratèges des États tiennent compte de l'importance d'éviter les dommages collatéraux d'envergure depuis le V^e^ siècle av. J.-C., si ce n'est avant, l'antithèse – la destruction délibérée ou indifférente d'objectifs non militaires – a une origine *plus lointaine encore*, voire une origine souvent *tactique*. Son histoire se poursuit avec la même intensité au XXI^e^ siècle, comme en témoignent le bombardement des bouddhas de Bamiyan par les talibans, en 2001 et la destruction du site de Nimrud ainsi que le dynamitage du temple de Baalshamin à Palmyra par Daech, en 2015. La destruction délibérée de tous ces sites visait à souligner la propagande idéologique des groupes armés mis en cause. Dans bien des cas, et plus important encore que la composante idéologique, de telles attaques sur des biens culturels servent aussi d'arme psychologique directe contre un groupe rival ou occupé. Prenons l'exemple de Daech, qui a adopté une politique de destruction des biens culturels comme moyen de communication stratégique. Cette manière d'affirmer son pouvoir sur un territoire contrôlé a entraîné la destruction de biens culturels après chaque revers important ou perçu de sa campagne. Dans un même ordre d'idées, Laurie Rush, Ph.D., une experte de la PBC de la United States Army, a souligné que Daech a misé sur la destruction intermittente (et médiatisée) de sites à Palmyra afin d'attirer les forces de l'opposition avant que celles-ci aient suffisamment de temps pour se préparer et être en mesure de vaincre l'ennemi[11]. La prévention ouverte et active d'un tel ciblage de l'identité culturelle d'un groupe, et les tentatives de stabilisation professionnelle et d'aide à la reconstruction ou au rétablissement des sites lorsque la prévention n'a pas été possible, fait partie inhérente de façon logique du concept de « conquête des cœurs et des esprits ». Ceux qui aident à reconstruire une tombe ancestrale ou un lieu de culte, ou à restaurer un trésor national peuvent susciter la confiance et favoriser une coopération qui peut aller plus loin encore, jusqu'à comprendre des éléments plus sensibles, comme des efforts de déradicalisation et une meilleure connaissance de la situation militaire dans la collectivité locale. *Se tenir aux côtés* et *se porter à la défense* d'un groupe ciblé n'est donc pas simplement une bonne action sur le plan éthique, ce l'est aussi sur le plan tactique.

Inévitablement, les conflits dans lesquels la politique identitaire pèse lourd continueront d'être marqués par un ciblage délibéré des biens culturels. De la même façon, et de ce fait, l'essor d'acteurs non étatiques défiant directement les forces militaires d'un pays a donné lieu à une plus grande alliance contre nature entre le crime organisé et les insurgés, alors que le pillage et le trafic d'antiquités contribuent à financer le terrorisme et l'insurrection, bien que ce ne soit pas encore dans la même mesure que le trafic de stupéfiants et de substances pétrochimiques (souvent perpétré par les mêmes acteurs[12]). Comme l'a indiqué Yaya J. Fanusie, chercheur principal associé au Center for a New American Security, et Alexander Joffe,

Ph.D., archéologue et historien du Proche-Orient, dans leur article de 2015, « Monumental Fight: Countering the Islamic State's Antiquities Trafficking », l'implication de Daech dans le pillage d'antiquités fournit une source de revenus estimée à des dizaines de millions de dollars, voire 100 millions de dollars annuellement[13]. Pour donner une idée de l'importance du trafic d'antiquités pour les finances de Daech, à la fin de 2014, le groupe militant djihadiste et pirate Abou Sayyaf, qui menait des attaques terroristes aux Philippines, a directement assumé la responsabilité des efforts de trafic d'antiquités de Daech, du moins en partie en tant que source de revenus compensatoire et fiable après les frappes aériennes de la coalition sur l'infrastructure de production et de transport de pétrole de Daech[14]. Un autre avantage du recours au pillage d'antiquités comme source de revenus par les groupes terroristes et d'insurgés, plutôt que d'une source de revenus plus importante comme le trafic de stupéfiants ou de substances pétrochimiques, ou encore de tactiques localement invasives comme l'extorsion, les enlèvements, la saisie de biens ou le taxage, est que cette activité est beaucoup moins susceptible de provoquer une perturbation militaire extérieure ou une rébellion locale. Le pillage représenterait plutôt une source de revenus plus stable et moins exigeante en termes de ressources que l'Occident (ou d'autres acteurs étatiques) a beaucoup plus de difficulté à combattre[15]. Le transfert et la vente en ligne d'antiquités étant un marché gris, il est difficile d'évaluer précisément les recettes globales générées par le vol et le trafic d'antiquités pour une organisation terroriste, que ce soit Daech dans son ensemble quasi étatique ou d'autres plus petites organisations terroristes au Mali[16], en Somalie ou ailleurs. L'application d'un modèle financier du capital culturel aux biens culturels permet toutefois de mettre en évidence les gains à court terme que les forces adverses exploitent généralement en traitant les biens culturels comme un actif mobilier (pillé, déplacé clandestinement et vendu sur le marché noir ou gris), de manière à générer des recettes immédiates[17], ainsi que les avantages contraires à long terme de la prévention de cette source de revenus et de la protection directe des biens culturels (voir l'exemple macro-économique de l'Égypte ci-dessous). Comme la politique *Protection, Sécurité, Engagement* l'indique explicitement, « [p]our perturber les réseaux terroristes, une démarche à plusieurs volets s'impose, notamment pour interrompre le financement terroriste et déjouer les stratégies de communication utilisées par les extrémistes violents[18]. » Tout comme la lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances pétrochimiques, la lutte contre le commerce illicite d'antiquités volées et pillées devient donc une ligne d'opération distincte avec des fonctions d'appui et des fonctions complémentaires en matière de renseignement, la COCIM, la stabilisation après un conflit et l'application du droit international; une ligne d'opération qui s'impose dans la politique de défense actuelle du Canada.

À l'étape de la stabilisation après un conflit, la remise en état et la protection continue des biens culturels demeurent essentielles, ce qui montre une fois de plus l'utilité d'appliquer un modèle financier de capital culturel à la PBC. Tout comme les biens culturels jouent, partout dans le monde, un rôle de premier plan dans l'identité nationale, religieuse et ethnique parce qu'ils reflètent un passé

James May/Alamy Stock Photo/BYYW6Y

Des manifestants antigouvernementaux s'entassent sur un char au cours des manifestations du mouvement du Printemps arabe sur la place Tahrir, au Caire, le 29 janvier 2011.

collectif, ils offrent d'importantes occasions économiques potentielles, renouvelables et à long terme à l'étape de la reconstruction après un conflit. Avant 2011, l'industrie touristique égyptienne générait des recettes pouvant atteindre 12,5 milliards de dollars américains (2010), soit jusqu'à 20 % de l'économie nationale[19]. Après 2011 et une montée importante de l'instabilité sur le plan politique et sur le plan de la sécurité après le Printemps arabe, y compris les attaques terroristes islamistes contre des sites touristiques, ce chiffre a chuté à 7,77 milliards de dollars américains en moyenne, atteignant un creux sans précédent de 3,8 milliards de dollars américains en 2016[20], ce qui représente une perte importante pour le PIB du pays. Bien que le cas de l'Égypte soit un exemple particulièrement spectaculaire de l'importance des biens culturels pour les recettes et l'identité nationales, il permet néanmoins de mettre en relief les avantages économiques et sociaux à long terme des biens culturels pour la collectivité en général, au-delà bien sûr des avantages idéologiques, éthiques ou abstraits.

Si l'on considère la PBC comme une capacité de la force dans les paradigmes de l'IIMP et du ciblage interarmées basé sur les effets – par opposition à une contrainte de la force suivant une conception traditionnelle de guerre de manœuvre entre pairs – on crée, sur les plans tactique et opérationnel, de nouvelles occasions d'exercer une influence tactique immédiate et une influence stratégique à long terme. Comme le fait remarquer M^me^ Rush de la United States Army, « les planificateurs militaires devraient être pleinement conscients du fait que le profond attachement aux origines et aux ancêtres d'une collectivité n'est pas l'affaire d'une minorité, mais plutôt un cadre de préférence prédominant pour la majorité des gens partout dans le monde[21] » [TCO]. La prise en compte de la PBC dans les plans d'opération (OPLAN) pourrait donc considérablement favoriser la cohésion aux fins de coalition avec les partenaires régionaux.

Avancées en matière de PBC à l'OTAN

Reconnaissant à la fois les exigences subtiles établies dans la *Convention de La Haye de 1954* et les possibilités opérationnelles que cette convention apporte aux leaders politiques et militaires, plusieurs de nos alliés clés – et l'OTAN elle-même – s'emploient activement à développer ou à améliorer les capacités en matière de PBC. Au moins quelques-unes de ces initiatives reposent sur les exigences précisées au paragraphe 2 de l'article 7 de la *Convention de La Haye de 1954*, qui stipule que « [les Hautes Parties contractantes] s'engagent à préparer ou à établir, dès le temps de paix, au sein de leurs forces armées, des services ou un personnel spécialisé dont la mission sera de veiller au respect des biens culturels et de collaborer avec les autorités civiles chargées de la sauvegarde de ces biens[22] ». Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'OTAN elle-même prennent rapidement des mesures pour intégrer la PBC aux efforts axés sur les activités d'influence, la COCIM, le ciblage interarmées et les communications stratégiques, alors que les Pays-Bas et l'Italie (par exemple) disposent déjà de capacités matures et déployables, tout comme l'Autriche et la Suisse, des partenaires pour la paix de l'OTAN.

Chacun de ces efforts a un précédent historique direct dans le groupe allié Monuments, Fine Arts, and Archives (un programme de sauvegarde de l'art, des monuments et des archives) de la Seconde Guerre mondiale (les « Monuments Men »), ainsi que son organisation partenaire, l'Art Looting Investigation Unit (ALIU). Ce programme multinational a été créé dans les sections des affaires civiles et militaires du gouvernement des armées alliées en 1943 et est resté actif partout en Europe, en Afrique du Nord et au Japon jusqu'en 1946. Les expériences des Monuments Men pendant la Seconde Guerre mondiale et immédiatement après celle-ci ont directement mené à la rédaction et à la ratification de la *Convention de La Haye de 1954*. Bien que la majorité de l'effectif des 13 pays représentés dans le programme initial provenait des États-Unis et du Royaume-Uni, respectivement, ces deux pays n'ont ratifié la *Convention* qu'au XXI^e^ siècle[23].

Everett Collection Historical/Alamy Stock Photo/KWC3GF

Un soldat américain de la section Monuments, Fine Arts, and Archives (MFAA) de l'US Army est photographié avec la « Couronne de Charlemagne », un artefact trouvé dans une grotte à Siegen, en Allemagne, vers la fin de la guerre européenne.

Les États-Unis ont ratifié la *Convention de La Haye de 1954* le 13 mars 2009, mais s'employaient déjà à intégrer une instruction et des activités liées à la PBC en 2003, lorsque l'occupation de l'Irak a clairement fait ressortir les faiblesses des politiques et des techniques, tactiques et procédures (TTP) en matière de PBC. Ces activités ont été soutenues par M^me^ Laurie Rush, Ph.D., dont les travaux avec la 10^th^ Mountain Division de Fort Drum (New York) sont à l'avant-garde de l'élaboration de l'instruction et de la doctrine des forces américaines, ainsi que par le major (à la retraite) Corinne Wegener, le premier

officier responsable des biens culturels des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale[24]. M^me^ Rush est à la tête de la Cultural Resources Branch (CRB) à Fort Drum. Elle est aussi un acteur clé au sein du US Combatant Command Cultural Action Group, maintenant appelé le Military Cultural Heritage Action Group (MilCHAG), ainsi que de la Smithsonian Cultural Rescue Initiative (dirigée par M^me^ Wegener). La CRB Fort Drum et la G9 Branch (Civil-Military Cooperation) de la 10th Mountain Division ont noué une étroite relation de travail qui a permis d'intégrer une PBC réaliste à l'instruction en campagne préalable au déploiement de la Division[25]. Ces efforts ont mené à de nouvelles occasions de peaufiner et de mettre à jour la doctrine militaire américaine en ce qui concerne la PBC, qui se limite actuellement au Graphic Training Aid 41-01-002, *Civil Affairs Arts, Monuments, and Archives Guide*[26] et à des lignes directrices réglementaires dans le portefeuille de l'environnement du département de la Défense, tout en établissant un consensus internationalisé quant aux pratiques exemplaires en matière de PBC chez les alliés et les organisations non gouvernementales (ONG) concernées.

DVIDS/photo prise par Kent Bolke, avec l'autorisation de la 10th Mountain Division et du Fort Drum Museum/4603128

Les cadets du Reserve Officers' Training Corps (ROTC) acquièrent des connaissances sur la protection des biens culturels, l'histoire militaire et bien d'autres sujets dans le cadre de leur stage à Fort Drum.

Au cours de la dernière année, les États-Unis ont poussé le développement de la capacité de PBC en établissant une spécialité connexe (38G/6V, officier responsable de la protection des biens culturels). Des réservistes ayant des connaissances civiles spécialisées sur les biens culturels seront ainsi affectés à diverses unités du US Army Civil Affairs & Psychological Operations Command. Le tout premier cours sur la PBC sera offert en collaboration avec le Smithsonian Institute en mars 2020. Initialement d'une durée de cinq jours, il s'échelonnera ensuite sur un plus grand nombre de jours. Il est offert à l'intention des officiers responsables de la protection des biens culturels des Civil Affairs, des officiers ayant une expérience civile semblable de la USN, des USMC et de la USAF, ainsi que des membres des forces alliées. L'intention stratégique ultime du programme est de veiller à l'intégration de la PBC aux forces interarmées américaines et aux forces multinationales[27]. Le modèle américain actuel représente une progression logique par rapport au modèle précédent qui était axé sur l'emploi d'officiers des Civil Affairs ayant une formation universitaire pertinente. En 2018, les États-Unis disposaient de trois officiers des Civil Affairs désignés en tant que spécialistes de la PBC. Ces officiers, du grade de capitaine au grade de lieutenant-colonel, n'avaient toutefois suivi aucune instruction militaire officielle sur la PBC et n'avaient aucun titre professionnel[28].

Les États-Unis envisagent aussi d'intégrer un cours sur la PBC à l'instruction à l'intention de l'équipe des armes de combat (au niveau de la brigade et de la division). La Smithsonian Cultural Rescue Initiative et le US National Committee of the Blue Shield ont offert un cours sur la PBC aux intervenants d'urgence et au personnel militaire en déploiement, respectivement, en plus de fournir du matériel d'instruction propre à des missions de déploiement[29]. La Defense Intelligence Agency (DIA) possède un deuxième élément clé de l'initiative américaine de PBC, soit l'élargissement des répertoires de biens culturels. Ces répertoires *permettent* de dresser des listes d'objectifs non létaux, ainsi que de fournir beaucoup d'information sur la valeur interculturelle et sur les éléments paysagers de grande importance[30].

Le Royaume-Uni a ratifié la *Convention de La Haye de 1954* et ses deux protocoles additionnels le 12 septembre 2017. Par un coup du sort au moment de la ratification, le pays avait à la fois un officier d'état-major de la réserve avec un vif intérêt civil professionnel dans le domaine de la PBC et le vol d'objets d'art, au sein de l'Army HQ Directorate of Capability Development, et un secrétaire d'État à la Défense ayant étudié les lettres classiques et l'archéologie. Le fait d'avoir en poste ces deux personnes au bon moment a nul doute facilité le développement rapide de la capacité du Royaume-Uni en matière de PBC. Une unité spécialisée a ainsi été mise sur pied au début de 2019, moins de deux ans après la ratification de la *Convention de La Haye de 1954* par le Royaume-Uni. L'unité de PBC du Royaume-Uni sera une unité interarmées et relèvera de la 77th Brigade de l'armée de terre et comptera 15 officiers réservistes spécialistes de la PBC à temps partiel (certains recrutés à même les services existants, et d'autres, de la vie

insidefoto srl/Alamy Stock Photo/T6XH54

La *Triade capitoline*, une statue du IIe ou du IIIe siècle après J.-C. qui a été volée en 1992 à la suite de fouilles illégales à Livigno, en Italie, avant d'être récupérée par le *Carabinieri per la Tutela del Patrimonio Culturale* [commandement des carabiniers pour la protection du patrimoine culturel] en 1994.

civile) et potentiellement un gestionnaire de l'information civil[31]. La première qualification (cours de spécialité en PBC) pour les officiers de l'unité, qui seront tous des officiers possédant le grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel, a été donnée en 2019 à des stagiaires du Royaume-Uni et des forces alliées.

Comme il a été susmentionné, l'OTAN compte d'autres organisations de PBC plus matures, notamment le *Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale* (commandement *Carabinieri* pour la protection du patrimoine culturel) créé en Italie en 1969[32]. De plus, l'OTAN elle-même envisage de mettre sur pied un centre d'excellence en PBC et élabore une doctrine et des TTP fondées sur une expérience dirigée par le Centre interarmées d'analyse et d'enseignements du Commandement allié Transformation (ACT), à Lisbonne[33].

Une possible structure de PBC dans les FAC

Bien que le Canada ait ratifié la *Convention de La Haye de 1954* le 11 décembre 1998, aucune mesure notable n'a encore été prise pour mettre sur pied des capacités en matière de PBC. Les précédents établis dans ce domaine par nos plus proches alliés, soit les États-Unis et le Royaume-Uni, fournissent toutefois une feuille de route réalisable pour les FAC. Comme pour toute capacité officialisée, il faut tout d'abord élaborer une politique claire sur laquelle reposeront les exigences en matière de mise en œuvre. Contrairement à la récente expérience du Royaume-Uni, la plus grande difficulté liée au développement d'une capacité canadienne en matière de PBC est survenue il y a 20 ans, avec l'adhésion du Canada à la *Convention de La Haye de 1954*. Il suffit maintenant de transformer les exigences juridiques [tout particulièrement les exigences établies en vertu du paragraphe 7(2) de la Convention] en un cadre stratégique concret, d'apporter les changements organisationnels nécessaires et d'offrir l'instruction connexe. Ces orientations stratégiques devront reprendre les exigences relatives à la PBC établies dans le droit international, puis définir les rôles et les responsabilités en matière de PBC au sein des FAC et de l'ensemble du gouvernement, en s'attardant à l'interface avec les activités d'influence, la COCIM, et tout particulièrement le processus de ciblage. Il faudra établir une relation de collaboration claire entre le MDN/les FAC et d'autres ministères et organismes pertinents, soit l'Agence des services frontaliers du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada, qui ont tous un rôle clair à jouer en matière de PBC. Le document devra aussi établir les rôles et l'emploi des spécialistes militaires responsables de la PBC en temps de paix et en temps de guerre et préciser les fonctions d'état-major permanentes et les rôles temporaires en déploiement. Enfin, la politique devra définir les niveaux d'instruction *générale* (sensibilisation à la PBC, instruction générale et instruction propre aux missions) et d'instruction *spécialisée* (pour les spécialistes de la PBC de la COCIM et d'autres personnes).

Les FAC pourraient mettre sur pied une capacité viable et durable en matière de PBC qui respecte les exigences de la *Convention de La Haye de 1954* et qui permet l'ajout d'une capacité opérationnelle considérable au moyen de ressources budgétaires relativement faibles. Un exemple d'un tel construit, qui pourrait être considéré comme une hybridation des modèles américain et britannique adaptée aux FAC, est présenté plus bas. Bien que le Royaume-Uni soit parvenu à mettre sur pied une unité spécialisée de PBC de la Défense au sein de la nouvelle 77th Brigade, les ressources encore plus modestes du Canada – et ses réalités dispersées sur le plan géographique – suggèrent un modèle adapté qui, dans ce domaine, renvoie au modèle américain de spécialistes de la PBC, soit des qualifications civiles intégrées dans la communauté des affaires civiles. Dans le modèle proposé, les spécialistes de la PBC (dont le nombre reste à déterminer) seraient dispersés à l'échelle des FAC dans une structure à deux niveaux. Le niveau 1 serait composé de membres de la Première réserve dans les secteurs de la COCIM relevant directement de la Force opérationnelle des activités d'influence [FOAI] de la Brigade d'appui au combat du Canada. Ce premier niveau serait le groupe dont seraient tirés les officiers spécialistes de la PBC de la Rotation 0 et de la Rotation 1 dans le cadre de déploiements. Il est à noter que ces officiers seraient également des spécialistes de la COCIM pleinement qualifiés. Le niveau 2 serait composé d'officiers désignés et dûment formés de la Force régulière et de la Première réserve qui obtiendraient la qualification de spécialiste de la PBC, mais qui regagneraient ensuite leur unité d'appartenance et poursuivraient leur avancement professionnel. Les membres de ce groupe feraient l'objet d'une affectation en dehors de leur groupe professionnel dans le cadre d'opérations prolongées en tant que réserve opérationnelle pour l'effectif de niveau 1. Les préalables et l'instruction de spécialiste de la PBC seraient identiques dans les deux cas. Les spécialistes de la PBC seraient des officiers commissionnés[34] possédant une formation universitaire pertinente en archéologie, en anthropologie, en histoire, en histoire de l'art ou en études muséales ou études du patrimoine et conservation (probablement au niveau de la maîtrise ou du doctorat) qui suivraient ensuite un cours de spécialiste de la PBC portant un code de compétence unique à quatre lettres. Bien qu'il s'agisse encore de cours pilotes, le cours de spécialiste de la PBC de l'armée de terre du Royaume-Uni et le cours sur la PBC de la United States Army offert avec le concours du Smithsonian Institute sont d'excellents modèles à suivre pour un futur programme d'instruction des FAC. Il est à noter que les premiers spécialistes de la PBC pourraient suivre le cours britannique ou américain et que l'on pourrait ensuite suivre le paradigme de « formation du formateur » pour élaborer un cours des FAC sur la PBC[35]. Le Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP), à Kingston, serait alors l'établissement d'instruction tout indiqué. Le fait d'avoir le centre d'instruction sur la PBC à Kingston créerait aussi d'importantes synergies avec nos partenaires américains, étant donné la proximité entre la Garnison Kingston et Fort Drum, dans le nord de l'État de New York.

Dans le cadre des activités courantes, la majorité des officiers qualifiés en PBC seraient des réservistes à temps partiel en service de classe A affectés à des postes désignés de COCIM [niveau 1] ou des militaires s'acquittant de fonctions tout à fait différentes à l'échelle des FAC [niveau 2]. Il faudrait toutefois quelques spécialistes de la PBC à temps plein s'acquittant de fonctions de planification et d'emploi de la force, ainsi que de développement, de gestion et de mise sur pied de la force. Ces deux groupes de responsabilités seraient très certainement mieux gérés par deux personnes différentes, soit des officiers supérieurs de la PBC en service de classe B, ou leur équivalent civil, au sein de deux organisations distinctes. Il serait sensé de placer le premier au QG du Commandement des opérations interarmées du Canada [COIC] et de lui attribuer les fonctions suivantes :

- Agir à titre d'autorité fonctionnelle au sein de la Section des effets opérationnels interarmées;
- Donner des conseils en matière de PBC au Centre de renseignement de ciblage interarmées;
- Rédiger, gérer et promouvoir un appendice sur la PBC à l'annexe sur la COCIM de la plupart ou de l'ensemble des ordres d'opération. Par exemple, s'il y a une annexe sur la COCIM, il devrait y avoir un appendice sur la PBC, ou à tout le moins un paragraphe sur la question;
- Contribuer, au besoin, aux documents d'information/de renseignement culturel et au processus d'analyse tactique de l'environnement opérationnel produits par le Centre de renseignement interarmées du COIC;
- Agir en tant que conseiller général en PBC auprès du commandant du COIC.

Le deuxième poste d'officier d'état-major de la PBC à temps plein serait créé au sein de la FOAI, ou encore de l'état-major du commandant de la force interarmées théorique, pour s'acquitter des fonctions d'état-major suivantes (développement, gestion et mise sur pied de la force) :

- Gérer le cours de spécialiste de la PBC dans les unités de COCIM de la Réserve, en collaboration avec le CFSP et/ou les alliés, tâche qui consiste notamment à gérer un budget d'instruction concernant la PBC;
- Agir à titre d'instructeur en chef du cours de spécialiste de la PBC du CFSP;
- Gérer la liste des spécialistes de la PBC en service de classe A (niveau 1), y compris les cycles de déploiement, et les autres listes de qualifications (universitaires et spécialisées);
- Gérer la liste des spécialistes de la PBC dispersés (niveau 2);
- Gérer la liste des points de contact des partenaires d'instruction et agir à titre de gestionnaire de l'information et des communications pour la communauté de la PBC des FAC dans son ensemble;
- Agir en tant qu'officier de soutien et de liaison auprès du conseiller/de l'officier d'état-major responsable de la PBC au QG COIC.

Le Canada pourrait aussi contribuer aux efforts de PBC alliés au moyen des répertoires de biens culturels de la DIA. Il pourrait également tirer profit l'échange de renseignement et de la relation de collaboration du Groupe des cinq. Dans ce domaine, le Commandement du renseignement des Forces canadiennes *dans son ensemble* et *plus précisément* le Centre d'imagerie interarmées des Forces canadiennes, une unité subordonnée, pourraient considérablement contribuer à l'établissement d'un répertoire commun de PBC. À cela s'ajoutent l'imagerie satellitaire commerciale et une relation de collaboration avec des partenaires universitaires, comme il est envisagé dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, qui fourniraient une importante capacité de PBC complémentaire aux unités de COCIM de la FOAI et aux efforts de nos plus proches alliés et partenaires.

Le modèle décrit plus haut a l'avantage stratégique de soutenir ou d'appliquer directement quatre des initiatives clés de la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, soit :

- Initiative 72 : Établir une capacité de ciblage au sein des Forces armées canadiennes, afin de mieux tirer parti des capacités du renseignement pour appuyer les opérations militaires;
- Initiative 73 : Augmenter l'investissement dans les contacts avec le milieu universitaire à 4,5 millions de dollars par année pour financer un Programme de coopération de la Défense remanié et élargi, notamment : des réseaux collaboratifs d'experts; un nouveau programme de bourses d'études pour les boursiers de maîtrise et postdoctoraux; et l'expansion de la série existante de conférences animées par des spécialistes, ainsi que le Programme de subventions de coopération;
- Initiative 76 : Élargir les rôles existants attribués aux unités et aux formations de la Force de réserve, y compris : Opérations d'information [y compris les activités d'influence]; Soutien au combat et soutien logistique au combat;
- Initiative 77 : Utiliser la Force de réserve afin de mener des missions expéditionnaires précises dans un rôle primaire comme le renforcement des capacités effectué par les Forces armées canadiennes[36].

Conclusion

Les FAC n'ont pas actuellement la capacité en matière de PBC prévue dans la *Convention de La Haye de 1954* à laquelle le Canada est partie et que nous reconnaissons tacitement dans la doctrine interarmées de 1999 sur la coopération civilo-militaire en temps de paix, de situations d'urgence, de crise et de guerre. De plus, les possibles effets multiplicateurs de la force de la PBC dont peuvent tirer profit les leaders militaires et politiques en termes de communications stratégiques, d'activités d'influence, de mise sur pied de coalitions et de renseignement culturel (et donc de connaissance de la situation et de protection de la force), ainsi qu'au niveau de la reconstruction après un conflit, sont considérables. Il est indéniable que les éléments infosphériques de l'entreprise de ciblage interarmées basé sur les effets, qui est l'une des pierres angulaires de la politique canadienne de défense et de plusieurs des initiatives prévues dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, *soutiennent directement* la création d'une capacité spécialisée en matière de PBC au sein des FAC, fusse-t-elle modeste, ou *laissent entendre la nécessité* de mettre sur pied une telle capacité.

Certains développements dans les forces armées de nos plus proches alliés indiquent qu'une telle capacité est envisageable d'un point de vue économique, et certaines expériences interarmées et leçons retenues de l'OTAN sur le plan opérationnel ont montré les

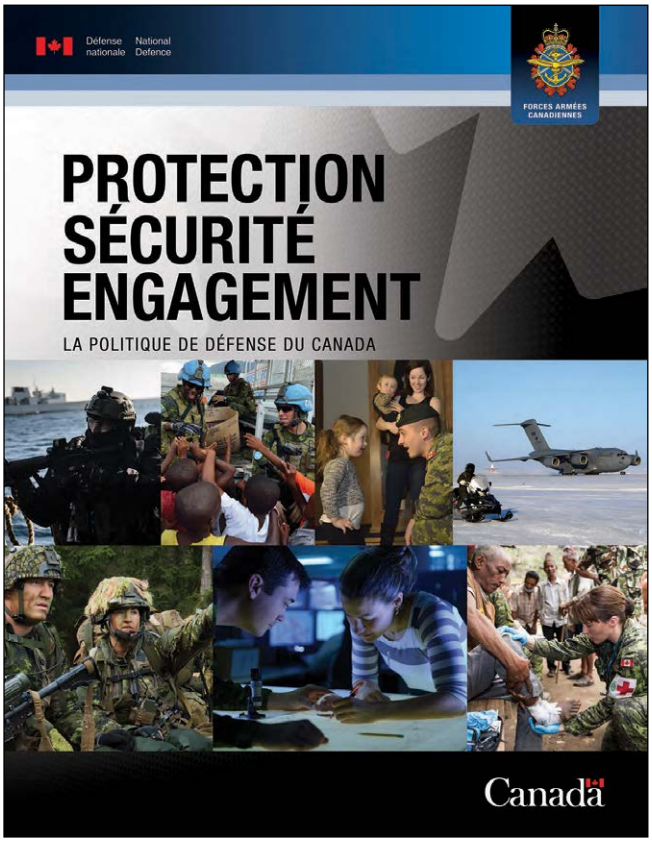

Gouvernement du Canada

effets multiplicateurs de la force de la PBC dans le cadre des opérations expéditionnaires de soutien de la paix et des activités de mobilisation en temps de paix. En outre, les expériences de nos plus proches alliés indiquent que la PBC devrait se situer dans les construits de la COCIM et des affaires civiles, avec des lignes d'opération claires qui recoupent les communications stratégiques, les activités d'influence, le ciblage et le renseignement de défense. Le Canada a une occasion unique de mettre sur pied systématiquement une capacité en matière de PBC *de manière plus efficace* que la récente expérience de nos plus proches alliés aux États-Unis et au Royaume-Uni, et *en faisant directement fond* sur cette expérience. Ce faisant, les FAC pourront fournir une capacité spécialisée susceptible d'avoir de fortes répercussions et ne nécessitant pas une grande quantité de nouvelles ressources. Bien qu'il y ait de nombreuses façons de créer une capacité active en matière de PBC au sein des FAC, le modèle proposé dans le présent article est une solution éventuelle qui tente d'établir un équilibre entre la capacité de créer des effets opérationnels clairs et les besoins en matière de financement et de personnel qui se rattachent à l'élargissement et à la modernisation de la structure de la force.

RMC

NOTES

1 Lionel Giles, (trans.), *Sun Tzu on the Art of War*, (Leicester: Allandale Online Publishing, 2000), p. 8. Voir le site https://sites.ualberta.ca/~enoch/Readings/The_Art_Of_War.pdf.

2 *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution 1954, (ci-après la Convention de La Haye de 1954)*, article 1(a). Voir le site http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13637&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

3 UNESCO, *Convention de La Haye de 1954*, liste des États parties. Voir le site http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=F&KO=13637.

4 UNESCO, Convention de La Haye de 1954, Préambule.

5 Giles, p. 8.

6 Roger O'Keefe, Camille Peron, Tofig Musayev et Gianluca Ferrari, *La protection des biens culturels : manuel militaire* (UNESCO, 2016), p. 1-2.

7 Voir Walter A. Dorn et Michael Varey, « L'essor et le déclin de la "guerre à trois volets" » dans *Revue militaire canadienne*, vol. 10, nº 1, 2009.

8 En effet, la doctrine de COCIM des FAC reconnaît déjà le sous-ensemble de la PBC au sein de la COCIM. Voir la B-GG-005-004/AF-023, *La coopération civilo-militaire en temps de paix, de situations d'urgence, de crise et de guerre*, Ottawa, MDN, janvier 1999, tout particulièrement p. 2-13, p. 2A-3 et p. 5B-4. Outre la reconnaissance des exigences en vertu de la *Convention de La Haye de 1954* et de la nécessité d'inclure les arts, les monuments et les archives aux estimations opérationnelles et aux évaluations des secteurs de coopération de la COCIM, on ne considère aucune avenue prescriptive vers l'atteinte de cette capacité spécialisée.

9 Adapté d'un document d'orientation du directeur général des capacités de l'armée de terre britannique, *Delivering a Cultural Property Protection Capability*, 30 juillet 2015, para 12, p. 10-11.

10 Voir le compte rendu des discussions de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies du 24 mars 2017. Site consulté le 30 novembre 2018. Voir le site https://www.un.org/press/fr/2017/cs12764.doc.htm.

11 Courriel de Laurie Rush au capitaine de corvette Mark Blondeau, 11 décembre 2018.

12 Pour donner une idée de l'importance du trafic d'antiquités pour les finances de Daech, à la fin de 2014, Abou Sayyaf a directement assumé la responsabilité de la division du trafic d'antiquités de Daech, du moins en partie en tant que source de revenus compensatoire et fiable après les frappes aériennes de la coalition sur l'infrastructure de production et de transport de pétrole de Daech. Voir Hannah D. Willett, « Ill-Gotten Gains: A Response to the Islamic State's Profits from the Illicit Antiquities Market », *Arizona Law Review*, vol. 58, 2016, p. 831-865.

13 Yaya J. Fanusie et Alexander Joffe, « Monumental Fight: Countering the Islamic State's Antiquities Trafficking », Center on Sanctions & Illicit Finance, Foundation for Defense of Democracies, novembre 2015, p. 5.

14 Patrick Blanin, "Islamic State's Financing: Sources, Methods and Utilization", *Counter Terrorist Trends and Analyses*, vol. 9, nº 5, mai 2017, p. 16-17.

15 Fanusie et Joffe, p. 6.

16 Entre autres exemples de la reconnaissance accrue du pillage et du trafic de biens culturels en tant que source de revenus terroriste, en 2013, le lien entre le trafic illicite d'objets culturels et le financement du terrorisme a été explicitement noté dans le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Compte rendu des discussions de la réunion du conseil de sécurité des Nations Unies du 24 mars 2017. Site consulté le 30 novembre 2018. Voir le site https://www.un.org/press/fr/2017/cs12764.doc.htm.

17 Courriel du lieutenant-colonel Andrew Duncan au capitaine de corvette Mark Blondeau, 26 novembre 2018.

18 La politique de défense du Canada : *Protection, Sécurité, Engagement*, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2017, p. 53.

19 Konstantinos Tomazos, « Egypt's tourism industry and the Arab Spring », *Tourism and Political Change*. Goodfellow, Woodeaton, Oxford, 2017. Voir le site https://strathprints.strath.ac.uk/58369/1/Tomazos_TPC_2017_Egypts_tourism_industry_and_the_arab_spring.pdf.

20 Trading Economics, « Egypt Tourism Revenues: 2010-2018 ». Site consulté le 26 septembre 2018. Voir le site https://tradingeconomics.com/egypt/tourism-revenues.

21 Laurie Rush, « Partner of Choice: Cultural Property Protection in Military Engagement », *Military Review*, novembre-décembre 2018, p. 104.

22 Convention de La Haye de 1954, paragraphe 7(2).

23 Pour de plus amples renseignements sur l'histoire des *Monuments Men*, consulter le site http://www.monumentsmen.com/ mis à jour par Robert M. Edsel. Bien que le Canada ne soit pas précisément représenté dans le programme original, l'une des deux victimes du programme, le major Ronald Balfour, a été tué alors qu'il était affecté à la Première Armée canadienne en qualité de conseiller en matière de PBC.

24 Voir Laurie Rush, « Cultural Property Protection as a Force Multiplier in Stability Operations », *Military Review*, mars-avril 2012, p. 36-43.

25 Voir Kristoffer T Mills et Laurie Rush, « Integration of Cultural Property Protection into a Decisive Action Training Exercise », *Military Review*, novembre-décembre 2017.

26 Graphic Training Aid 41-01-002, *Civil Affairs Arts, Monuments, and Archives Guide*, Washington, DC, Department of the Army, octobre 2015. Site consulté le 19 novembre 2018. Voir le site http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/army/gta41-01-002_arts_monuments_and_archives.pdf).

27 Courriel du colonel Scott Dejesse au capitaine de corvette Mark Blondeau, 4 décembre 2019, et télécomm entre le colonel Scott Dejesse et le capitaine de corvette Mark Blondeau, 6 décembre 2019.

28 Courriel de Laurie Rush au capitaine de corvette Mark Blondeau, 19 novembre 2018.

29 Sites consultés le 20 novembre 2018. Voir les sites https://culturalrescue.si.edu/hentf/training/ et https://www.uscbs.org/military-training.html.

30 Courriel de Laurie Rush au capitaine de corvette Mark Blondeau, 11 décembre 2018.

31 Courriels du lieutenant-colonel Tim Purbrick au capitaine de corvette Mark Blondeau, 24 août 2018 et 2 octobre 2018. Bien que la première analyse d'adéquation des effectifs (hypothèses de planification de la défense, rapports de mobilisation de la réserve et directives sur l'harmonie) ait suggéré une force de 40 à 50 spécialistes de la PBC, ce nombre n'a pas semblé réaliste compte tenu des effectifs et des contraintes budgétaires actuels du Royaume-Uni.

32 Voir Laurie Rush et Luisa Benedettini Millington, *The Carabinieri Command for the Protection of Cultural Property: Saving the World's Heritage*, Newcastle University, The Boydell Press, 2015.

33 Voir le site https://www.cimic-coe.org/products/conceptual-design/cimic-innovation/advanced-cultural-competence-aac/the-protection-of-cultural-heritage/ et http://www.jallc.nato.int/products/docs/factsheet_cpp.pdf.

34 De nombreux comptes rendus post-action datant de la Seconde Guerre mondiale révèlent que ces fonctions doivent être effectuées par un officier, soit un commandant de groupement tactique possédant une expérience des opérations de combat et ayant à tout le moins le grade de capitaine. Courriel du lieutenant-colonel Tim Purbrick au capitaine de corvette Mark Blondeau, 24 août 2018.

35 Courriel du lieutenant-colonel Tim Purbrick au capitaine de corvette Mark Blondeau, 2 octobre 2018.

36 Voir la politique *Protection, Sécurité, Engagement*; p. 110-111.

Gints Ivuskans/Alamy Stock Photo/P8H5YB

Siège de l'OTAN à Bruxelles, en Belgique

Le leadership au sein de l'OTAN : la présidence du Comité du renseignement militaire de l'OTAN par le Canada en 2018

par Nicholas Dunning[1]

Nicholas Dunning, CD, B.A., M.A., *est conseiller en matière de politique de défense au sein de la direction des politiques sur les domaines et la technologie du Groupe des politiques du ministère de la Défense nationale (MDN). Par le passé, il a agi en qualité de conseiller en matière de politique de défense auprès du président canadien du Comité du renseignement militaire. Avant de se joindre à la fonction publique canadienne, il a été officier au sein des Forces armées canadiennes. Il est diplômé du Collège militaire royal du Canada et de l'Université Royal Roads.*

« Le renseignement, pertinent et réalisé en temps opportun, est notre outil le plus conséquent pour identifier et gérer les menaces faites à notre paix et à notre sécurité. Le Comité du renseignement militaire est essentiel aux efforts déployés par l'OTAN pour promouvoir la paix et la stabilité dans le monde. Le Canada est fier de travailler avec les pays de l'OTAN pour accroître la

Gints Ivuskans/Alamy Stock Photo/P8KPJM

Harjit Singh Sajjan, ministre de la Défense nationale du Canada, durant sa présentation au cours du Sommet de l'OTAN de 2018.

rapidité, l'efficacité et la qualité de nos renseignements afin de repousser les limites de ce que nous pouvons réaliser ensemble pour assurer notre sécurité collective. »

~ L'honorable Harjit S. Sajjan,
ministre de la Défense nationale[2]

Introduction

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est la pierre angulaire de la politique de défense et de la politique étrangère du Canada qui vise à prévenir les conflits à l'étranger et à intervenir lorsqu'ils éclatent[3]. En outre, elle consiste en une institution de longue date dans l'ordre international fondé sur des règles, que le Canada s'emploie à renforcer[4]. L'OTAN se trouve actuellement face à un contexte international dangereux, imprévisible et fluctuant, marqué par de multiples menaces qui émanent de toutes les directions stratégiques, d'acteurs étatiques ou non étatiques, de forces militaires, et d'attaques terroristes, cybernétiques ou hybrides[5]. Dans cette situation imprévisible, « [l]e renseignement est la première ligne de défense de l'OTAN. La capacité de l'OTAN à relever les défis qui se présentent à elle dans un contexte où la menace évolue constamment dépend essentiellement de son aptitude à recueillir et à analyser efficacement de l'information pertinente, puis à la diffuser à tous les pays alliés[6]. »

En 2018, le Canada, à titre de président du Comité du renseignement militaire (MIC), a dirigé les efforts de l'OTAN visant à assurer le développement des capacités de renseignement de défense de l'Organisation de manière à ce que celle-ci soit en mesure de s'attaquer aux enjeux contemporains. Le Canada a officiellement transféré ses fonctions de président du MIC à l'Albanie le 3 décembre 2018, marquant la fin du rôle qu'il a assumé tout au long de l'année[7].

La présidence du MIC a rehaussé la réputation du Canada dans le milieu du renseignement à l'échelle internationale. Par cette plateforme, le Canada a fait preuve d'un leadership multinational au sein de l'OTAN en dirigeant des réformes en matière de renseignement qui ont renforcé la capacité de l'Alliance à accélérer les processus décisionnels à l'appui de la planification, des opérations et des politiques. En vue d'améliorer la culture d'apprentissage et d'appuyer le leadership de l'institution, le présent article décrira la présidence du MIC de l'OTAN par le Canada en 2018, définira les conséquences stratégiques et fera état de certaines observations au sujet du leadership multinational ainsi que de la prise en charge des défis liés aux divers intérêts nationaux en jeu.

Contexte

L'architecture du renseignement de l'OTAN consiste en un réseau complexe qui englobe les structures et processus de collecte et d'analyse de renseignements, de même que des centaines de professionnels du renseignement au sein de la structure de commandement et du siège de l'OTAN[8]. Le renseignement stratégique et opérationnel qui découle de l'architecture du renseignement de l'OTAN oriente les décideurs du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) et du Comité militaire, le Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), de même que les opérations et les activités de l'OTAN[9]. En outre, les pays membres de l'OTAN constituent un élément essentiel de l'architecture du renseignement de l'Organisation puisqu'ils lui fournissent des ressources et du renseignement d'ordre national.

Eu égard à l'évolution des menaces mondiales, la réforme du renseignement au sein de l'OTAN s'est imposée comme thème lors du Sommet de Varsovie de 2016, et le Sommet de Bruxelles de 2018 y a fait écho. En vue de souligner l'importance que revêt le renseignement pour éclairer la planification, la conduite des opérations et la prise de décisions au sein de l'OTAN, une nouvelle Division civilo-militaire Renseignement et sécurité (JISD) a été créée au siège de l'OTAN en 2016. Celle-ci serait dirigée par le secrétaire général adjoint (ASG) pour le renseignement et la sécurité[10]. La JISD est le fruit de la fusion des anciens silos du renseignement militaire et civil en une unité intégrée. Elle représente maintenant le seul service de renseignement qui fournit un soutien en matière de renseignement au CAN et au Comité militaire et qui conseille le secrétaire général sur les questions ayant trait au renseignement et à la sécurité[11].

Compte tenu de cette toile d'acteurs, de collaborateurs et de dirigeants qui comptent sur un renseignement de premier ordre, la coordination et la confiance entre les pays qui fournissent des ressources et du renseignement à l'OTAN sont essentielles à la synchronisation des activités, à la protection des renseignements de nature délicate et à l'orientation de la réforme continue du renseignement[12]. James Clapper, ancien directeur du renseignement national des États-Unis, a déjà décrit l'équilibre idéal à ce chapitre comme le recoupement entre la protection des renseignements sensibles et la confiance qui amène une partie à faire part de son renseignement[13]. Le MIC de l'OTAN assume l'importante fonction consistant à coordonner les efforts, à développer la confiance et à diriger le changement.

Le MIC est l'organisme consultatif principal du Comité militaire sur les questions relatives au renseignement. Il sert également de tribune pour la prise de décisions sur le renseignement et contribue à l'orientation de la politique de l'OTAN dans ce domaine. En règle générale, chaque pays confie au chef de son organisme de renseignement militaire la tâche de représenter ses intérêts nationaux au sein du MIC[14]. Ce dernier est appuyé par un comité subordonné – le MIC à l'échelon opérationnel, composé principalement de dirigeants en matière de politiques sur le renseignement de défense. Depuis 2017, le MIC a été présidé à tour de rôle par un pays pour un mandat d'un an et coprésidé par l'ASG pour le renseignement et la sécurité. La Belgique a été le premier président national du MIC en 2017, suivie du Canada en 2018[15]. Le rôle du président du MIC est triple : établir un thème général et des objectifs de travail, convoquer et animer deux réunions annuelles du MIC et faire valoir la « voix des pays » au Comité militaire et aux autres conseils et comités de direction de l'OTAN.

Le service de renseignement de l'OTAN compte également un Comité du renseignement civil (CIC). Il s'agit de l'organe responsable des questions relatives au renseignement civil au sein de l'OTAN. Relevant directement du Conseil de l'Atlantique Nord, il rend des avis sur les questions d'espionnage et sur les menaces terroristes ou autres menaces du même ordre auxquelles l'Alliance pourrait se trouver confrontée[16]. À l'instar du MIC, le CIC est coprésidé par l'ASG pour le renseignement et la sécurité.

Le rôle du Canada à titre de président du MIC

En 2018, au nom du Canada, le commandant du Commandement du renseignement des Forces canadiennes (COMRENSFC) et chef du renseignement de la Défense, le contre-amiral Scott Bishop, a assumé les fonctions de président du MIC. Il fut secondé à temps plein par un bureau de liaison chargé

La Presse Canadienne/Sean Kilpatrick/19117592

Arndt Freytag von Loringhoven, secrétaire général adjoint de l'OTAN pour le renseignement, à droite, avec le contre-amiral Scott Bishop, commandant du Commandement du renseignement des Forces canadiennes et président du Comité du renseignement militaire (MIC) de l'OTAN. Les deux hommes s'adressent aux médias concernant leur participation à la conférence du MIC de l'OTAN, à Ottawa, le 24 mai 2018.

du renseignement au siège de l'OTAN en Belgique et par une équipe responsable des politiques au sein du COMRENSFC. L'organisation de la réunion du MIC à Ottawa en mai 2018 a nécessité l'aide de près d'une cinquantaine de membres du personnel du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC). De plus, le siège de l'OTAN a fourni un service de secrétariat à temps plein, par l'entremise de la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité, afin de contribuer à l'organisation des réunions, à la production des dossiers et à l'établissement d'une liaison avec les états-majors de l'OTAN.

En tant que président du MIC, le Canada a établi un plan de campagne s'articulant autour de trois grands axes – l'axe politique/stratégique, l'axe opérationnel et l'axe de développement des forces –, assorti de 12 objectifs distincts qui ont orienté les travaux tout au long de 2018. L'état final du plan de campagne du Canada était « la mise en place, au sein de l'OTAN, d'une architecture du renseignement pertinente, souple et moderne qui est à même de soutenir les intérêts stratégiques de l'OTAN et de favoriser l'exécution d'opérations par des capacités de renseignement intégrées de l'OTAN et du CIC/MIC[17] » [TCO].

Au terme de la présidence du MIC par le Canada, les grandes réalisations suivantes avaient vu le jour :

- La coordination civilo-militaire s'est trouvée renforcée par l'amélioration de la coopération civilo-militaire, de l'élaboration des politiques en matière de renseignement et de la gouvernance, ainsi que par l'établissement d'un cadre de renseignement concernant les alertes lointaines;
- Le renseignement agréé par l'OTAN a été optimisé en réduisant de quatre à deux le nombre de documents de renseignement cadres, ce qui permettra de sauver des centaines d'heures de travail d'analyse et d'état-major;
- La culture d'apprentissage de l'OTAN a été améliorée par la tenue d'ateliers axés sur les enjeux liés au domaine cybernétique et par l'application des leçons retenues au niveau opérationnel;
- Le renseignement servant aux alertes lointaines qui était destiné au CAN, au Comité militaire et au SACEUR s'est développé grâce à une politique d'avertissement et d'alerte;
- La gouvernance du renseignement de l'OTAN a été améliorée en faisant en sorte que la coprésidence du MIC à l'échelon opérationnel soit assumée par le même pays qui préside le MIC, ce qui a également permis de renforcer la cohérence entre les pays;
- L'approche du Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe et la mise en œuvre continue d'une fonction d'effets interarmées au sein de la structure de commandement de l'OTAN ont été appuyées;
- Le système de détection des lacunes en matière de renseignement de l'OTAN a été amélioré par la mise en œuvre d'une approche échelonnée au chapitre des priorités, laquelle accroîtra la pertinence et l'efficacité du renseignement dont dispose l'OTAN.

En plus de présider le MIC, le Canada a augmenté en 2018 sa contribution à l'OTAN sur le plan du renseignement de défense afin d'asseoir son leadership au sein de l'Alliance. Par exemple, le Canada a accepté les fonctions de pays chef de file (PCF) en matière météorologique et océanographique (IMETOC) pour la force d'intervention de l'OTAN (FIO) afin de fournir des produits, des données et un soutien météorologique et océanographique spécialisés pour l'aider à déterminer le meilleur moment pour planifier, exécuter et appuyer les opérations militaires ainsi qu'en assurer le maintien en puissance[18]. Qui plus est, le Canada a rehaussé sa production et sa communication de renseignement destiné à l'OTAN et a fait part d'un grand volume de renseignement géospatial à l'appui des opérations de l'OTAN[19].

Ces capacités accrues, se traduisant par l'offre de ressources essentielles à l'OTAN, ont donné du poids au leadership du Canada au sein du MIC.

Effets stratégiques

Leadership mondial

Le Canada a fait preuve de leadership sur la scène internationale par sa présidence du MIC, laquelle a fait progresser les réformes continues de l'OTAN sur le plan du renseignement. Ce leadership cadre avec la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, qui enjoint le MDN et les FAC de faire montre de leadership à l'échelle mondiale[20]. Sous le leadership du Canada, les réformes du renseignement ont renforcé la capacité de l'Alliance à accélérer les processus décisionnels au chapitre de la planification, des opérations et des politiques.

L'exercice d'un leadership est souvent plus difficile dans un contexte multinational que national, notamment en raison des différences culturelles ainsi que des cordes sensibles et des objectifs de chaque pays. De même, il est souvent plus ardu de nouer et de maintenir des relations de confiance dans un environnement multinational[21]. Cela dit, malgré les défis du leadership à l'échelle internationale, le Canada appuie fermement les institutions multilatérales et profite de ces garants de la paix et de la sécurité mondiales. Par conséquent, il allait de soi pour le Canada de saisir l'occasion de présider le MIC et, ce faisant, de renforcer la primauté d'un ordre international fondé sur des règles[22].

Le Canada a démontré son leadership par de multiples actions *avant* et *pendant* sa présidence du MIC. Avant d'assumer cette dernière, le Canada a présenté une vision claire et un état final ciblé après avoir consulté quantité d'intervenants de l'OTAN du domaine du renseignement, ce qui a permis d'adopter une approche et un but communs. À titre de président du MIC, le Canada a développé la raison d'être du MIC, faisant de lui un forum décisionnel, accentuant ainsi sa pertinence. Le Canada a également employé une approche inclusive au cours de son mandat, d'où le taux record de participation des pays aux diverses réunions du Comité. La présence de ces voix additionnelles s'est traduite par l'inclusion de nouvelles approches, la formulation de suggestions novatrices concernant les réformes du renseignement et la légitimité du consensus atteint sur des questions difficiles, de même que par un renforcement de l'objectif commun. Ainsi, comme l'a souligné James Clapper, c'est le leadership qui met en branle les réformes du renseignement[23].

Relations

Le leadership dont a fait preuve le Canada à titre de président du MIC lui a également donné l'occasion de nouer des relations profondes et significatives avec ses partenaires internationaux[24]. Ainsi, le Canada a tissé des liens étroits avec la Roumanie, qui assurait la présidence du Comité du renseignement civil. La coopération et la coordination entre le Canada et la Roumanie ont vu le jour près d'un an avant que chaque pays assume son rôle de président. Sous le thème officieux du « sans surprise », les deux pays ont mis de l'avant un plan d'action à quatre points qui a donné lieu à un grand rapprochement des relations au chapitre du renseignement civilo-militaire, à l'amélioration de

La Presse Canadienne/Sean Kilpatrick/19117504

Contre-amiral Scott Bishop, commandant du Commandement du renseignement des Forces canadiennes.

l'orientation stratégique et à l'avancement de la mise en œuvre d'un système d'alerte inclusif[25]. La relation très productive entre le CIC et le MIC a été une victoire stratégique compte tenu de la présence habituelle de tensions marquées entre ces comités, lesquelles ont été surmontées grâce au leadership roumain et canadien en 2018[26].

De plus, le Canada a noué un partenariat étroit avec l'Albanie. La présidence du MIC de l'OTAN repose sur un système de *troïka* mettant en jeu les présidents précédent, actuel et futur en vue de veiller au transfert harmonieux des fonctions et d'assurer la continuité et la réussite du MIC. Pendant la majeure partie de 2018, le Canada et l'Albanie se sont rencontrés fréquemment afin de préparer le transfert des responsabilités au prochain président du MIC. Ces interactions s'apparentant à la diplomatie de défense ont fourni aux deux pays l'occasion d'accroître mutuellement leurs connaissances, leur compréhension et leur interopérabilité ainsi que d'échanger des pratiques exemplaires[27]. Au final, cette initiative a largement contribué à la réussite du MIC.

Ces relations significatives avec la Roumanie et l'Albanie se maintiendront au-delà de la présidence du MIC et du CIC, puisque les deux pays ont maintenant l'expérience du travail bilatéral sur des questions d'intérêt commun au chapitre du renseignement. Ces partenariats mèneront à une meilleure connaissance de la situation au moyen d'une coopération accrue dans le domaine du renseignement.

La présidence du MIC a également eu comme effet de renforcer la coopération entre le COMRENSFC et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) étant donné que ce dernier agit comme représentant du Canada au CIC de l'OTAN. Le SCRS a mené à bien de multiples initiatives au sein du CIC, notamment en dirigeant diverses commissions, lesquelles ont mis en avant l'expertise du Canada contre des adversaires communs. Au CIC proprement dit, le SCRS s'est employé à veiller à ce que des initiatives civilo-militaires interarmées, comme les systèmes d'alertes lointaines, progressent de manière organisée. La participation active du SCRS a aidé le Canada à faire preuve de leadership au sein de l'OTAN, a permis d'accroître la coopération civilo-militaire sur le plan du renseignement et, au final, a renforcé la sécurité des Canadiens par l'amélioration de l'échange de renseignement.

Anticipation

En outre, la présidence du MIC a permis au Canada de bénéficier d'une meilleure connaissance de la situation, grâce à laquelle il pourra être avisé rapidement des menaces, des difficultés et des crises. Cela rendra le Canada et les FAC plus sûrs et permettra au pays de mieux adapter ses apports à la sécurité internationale[28]. Afin de prêcher par l'exemple, le Canada a consacré des ressources du renseignement à l'analyse approfondie de nos adversaires communs, une initiative qui est venue appuyer directement les processus décisionnels du CAN et du Comité militaire. Qui plus est, il a rehaussé sa production et sa communication de renseignement destiné à l'OTAN, de même que le volume de renseignement géospatial qu'il recueille à l'appui des opérations de l'OTAN. Cette croissance sur le plan de la collecte et de la production de renseignement a mené à une coopération bilatérale et multilatérale avec d'autres pays membres de l'OTAN. Résultat : le Canada a obtenu accès à un plus grand bassin d'information et de renseignement et a ainsi amélioré sa capacité d'anticipation stratégique.

Les effets stratégiques découlant de la présidence du MIC sont en phase avec les directives destinées au MDN et aux FAC qui sont énoncées dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement*. Notons plus précisément le fait que le Canada a cherché à assumer des rôles de leadership au sein de l'OTAN tout en assurant une coopération harmonieuse avec ses alliés et partenaires et en développant sa capacité d'anticiper un grand éventail d'éventualités[29].

Observations sur le leadership multinational

La présidence du Canada a donné lieu à d'importantes observations sur le leadership dans un contexte multinational qui s'appliquent à la fois au renseignement de défense et au MDN et aux FAC dans leur ensemble. La présente section souligne les leçons qui ont été retenues.

Les observations sont classées selon les études sur le leadership et le commandement de la professeure Angela Di Febbraro, Ph.D., de l'Université de Gênes, qui, pour le compte de la commission Facteurs humains et médecine de l'OTAN, a, dans l'optique des opérations militaires multinationales et des facteurs interculturels, examiné les facteurs qui influent sur la collaboration militaire multinationale dans divers domaines, dont l'organisation, le leadership et le commandement, et les équipes[30]. Les études de la professeure Febbraro fournissent un cadre utile étant donné la nature multinationale et collaborative du MIC en tant qu'organe de renseignement de défense. Trois des dix conseils destinés aux commandants de forces multinationales seront utilisés pour définir le point de vue canadien en ce qui a trait à la présidence du MIC[31].

Accorder la priorité à l'établissement de relations. Un respect mutuel est essentiel. Le but est de favoriser le développement d'une relation axée sur la communication, la collaboration et la coopération.

Le Canada a compris l'importance de l'établissement et du maintien de relations significatives en tant que déterminant clé de la réussite de la présidence du MIC. Conscient de l'incidence des relations dans le domaine du renseignement, le Canada a élaboré et exécuté un plan de mobilisation délibéré auprès de divers intervenants de ce domaine avant d'assumer la présidence. Ce plan a permis au Canada d'exposer ses plans et ses objectifs à titre de président du MIC d'une manière claire et honnête, de même que d'obtenir le soutien des intervenants. Cette mobilisation a eu lieu à tous les échelons – du président du MIC jusqu'au chargé de dossier – lors de réunions officielles et informelles tenues dans sept pays. Une mobilisation à ce niveau et de cette ampleur a nécessité le recours à des ressources substantielles en matière de temps et de voyages internationaux. Compte tenu de cette communication ouverte tout au long du processus, les intervenants ont pu comprendre le plan du Canada, se sont sentis respectés au cours du processus d'élaboration, ont adopté le plan et ont coopéré en vue d'une réussite commune.

La négociation est monnaie courante; le commandement par la discussion.

Comme il a été mentionné, un des rôles du président du MIC consiste à organiser deux réunions annuelles. Non seulement le président participe à l'établissement de l'ordre du jour, mais il anime aussi les discussions qui sont tenues sur plusieurs jours. Étant donné

l'importance et la nature délicate des questions sur le renseignement de défense que le MIC doit parfois traiter, le président doit agir comme arbitre. Il doit également s'assurer que tous les pays ont voix au chapitre et, à cette fin, il doit avoir la confiance des pays et être perçu par ceux-ci comme une partie neutre qui ne cherche pas à promouvoir ses intérêts nationaux. Afin que le Canada puisse être neutre à titre de président du MIC, tout en défendant ses intérêts nationaux, un représentant national distinct du Canada occupait le siège du Canada; le président pouvait ainsi agir avec impartialité[32]. Des études ont donné à penser qu'il existe parfois des « cliques » entre certains pays au sein de la structure du renseignement de l'OTAN[33]. Par conséquent, le Canada, dans son rôle de président, devait assurer un dialogue honnête tout au long du processus. En vue de s'assurer que le tout s'articule autour d'un objectif commun, les négociations, ainsi que la capacité d'entretenir des conversations franches et honnêtes, sont souvent tout aussi importantes que le résultat.

Établir une orientation commune.

Le Canada a défini son rôle de président du MIC comme une « course à relais » au cours de laquelle il a été à même de faire progresser des objectifs communs de l'OTAN avant de transmettre le témoin du leadership au prochain président. Comme l'a souligné Febbraro, l'établissement d'un objectif commun devrait figurer parmi les principaux efforts d'une partie qui exerce un leadership multinational. Pourquoi? Parce qu'un dirigeant doit développer la confiance mutuelle entre les partenaires afin d'arriver à un équilibre entre les intérêts du groupe et les intérêts nationaux divergents. Cette orientation commune repose sur la confiance mutuelle[34]. Abordant la situation comme s'il s'agissait d'un sport d'équipe, le Canada a cherché à insuffler une orientation commune par son plan de campagne et les objectifs graduels connexes, tout en tenant compte des besoins et des points de vue propres à chaque pays et en employant une communication ouverte pour favoriser la confiance.

Les leçons retenues de la présidence du MIC par le Canada transcendent le domaine du renseignement. Le Canada a fait montre d'une capacité d'inspirer autrui, de diriger tout en faisant preuve d'ouverture ainsi que de définir et de communiquer une orientation et un but communs[35].

Surmonter le défi de la divergence des intérêts nationaux

L'OTAN reconnaît la nature unique d'une alliance, dont les membres sont susceptibles d'avoir des objectifs différents[36]. Les études menées par Febbraro confirment elles aussi la divergence occasionnelle des intérêts nationaux et des pressions politiques, qui met parfois à l'épreuve le leadership multinational. Dans une étude qu'il a menée alors qu'il était stagiaire au Collège des Forces canadiennes en l'an 2000, le colonel C.J.R. Davis des Forces armées canadiennes a lui aussi observé l'influence des intérêts nationaux et a souligné que la présence d'intérêts politiques dans une coalition éprouve le leadership multinational[37]. Le colonel Davis a précisé que, dans ce contexte, « la volonté d'atteindre un consensus est essentielle pour assurer la satisfaction des aspirations politiques des pays. Il faut parvenir à un équilibre entre ce qui est acceptable sur les plans militaire et politique[38] » [TCO]. Bien qu'il ait fait une distinction entre une coalition et une alliance, son observation sur le consensus et l'influence des politiques nationales s'applique tout autant à une coalition qu'à une alliance et décrit avec justesse la présidence du MIC par le Canada.

Bien que le désir d'assurer l'unité et la cohésion prime au sein de l'OTAN, il y a néanmoins eu des cas au cours de la présidence du MIC par le Canada où des opinions politiques nationales sont entrées en jeu[39]. Dans l'une de ces situations, il a été difficile de faire progresser une question clé relative à une politique sur le renseignement de défense qui se rapportait au renseignement agréé par l'OTAN. Selon la définition de ce type de renseignement qu'a formulée Brian R. Foster en 2013, alors qu'il fréquentait le United States Army War College, le renseignement agréé par l'OTAN sert de fondement stratégique au reste du renseignement et des activités de l'OTAN. Il est unique puisqu'il est le fruit d'un commun accord parmi les membres de l'OTAN à l'issue d'un processus important de recherche de consensus[40]. En dépit de l'examen de cette question relative à une politique sur le renseignement de défense lors des deux réunions du MIC en 2018, ainsi que du travail considérable effectué au siège de l'OTAN et dans les capitales, un consensus n'a pu être atteint. Fondamentalement, cette question est de nature *politique*, et d'importants intérêts *nationaux* sont en cause. Au moment de

Steve Allen Travel Photography/Alamy Stock Photo/FFMTTD

Les drapeaux de 28 pays membres de l'OTAN.

Photo de l'OTAN

Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, prononce un discours au Collège Massey de l'Université de Toronto, le 15 juillet 2019.

la rédaction du présent article, la question n'est toujours pas résolue et devra probablement être tranchée par le Comité militaire et le CAN[41].

Bien que cette question en particulier constitue un défi constant, d'importantes leçons peuvent être tirées de la situation. Comme l'a fait remarquer le colonel Davis, « les rapports, le respect, la patience et une mission appropriée pour les pays participants contribuent tous à la notion de confiance mutuelle[42] » [TCO]. Sous le leadership du Canada, tous les pays ont été pleinement mobilisés relativement à la question liée à la politique sur le renseignement de défense afin de maintenir une confiance mutuelle. Il était évident que la question était de nature politique et ne serait donc probablement pas résolue par le MIC. Par conséquent, le Canada a fait preuve de respect et de transparence et a permis aux pays de sauver la face, des pratiques qui se sont avérées d'importants outils diplomatiques pour le Canada. En vue d'assurer la cohésion de l'Alliance à long terme, de bons rapports entre les pays membres du MIC ont été maintenus malgré les points de vue nationaux divergents[43].

TP/Alamy Stock Photo/A5T0F8

Le leadership qu'a exercé le Canada durant sa présidence du MIC reflétait l'approche doctrinale de l'OTAN en matière de leadership multinational, selon laquelle celui-ci « requiert non seulement une perspective internationale, mais aussi la volonté de comprendre les différentes perspectives nationales et la façon dont elles concourent au but commun[44] ». Le Canada s'est concentré sur les buts graduels, réalisant des objectifs mutuellement avantageux, et a soumis les questions qui mettaient en jeu des intérêts nationaux sensibles aux organes décisionnels compétents. Cette approche a permis d'assurer le maintien du respect entre tous les pays et d'atteindre des objectifs s'appuyant de façon réciproque. Il est recommandé d'adopter ce type d'approche dans de futures situations similaires.

Conclusion

L'unité des membres de l'OTAN fait la force de l'Alliance et lui donne sa valeur. La solidarité est le plus grand atout de l'organisation, malgré les préoccupations que suscite la situation politique dans certains pays alliés[45]. L'OTAN demeure au cœur de la politique étrangère et de la politique de

défense du Canada. En tant que l'un des pays qui ont fondé l'OTAN en 1949, le Canada a pris part à toutes les missions de l'Organisation et est souvent décrit comme jouant un rôle de leadership précieux et apportant une contribution importante aux activités et aux opérations de l'OTAN[46].

Comme l'a souligné le secrétaire général de l'OTAN lors d'un discours qu'il a prononcé à Ottawa, l'OTAN est confrontée à un environnement de sécurité fluctuant et dynamique, où la démarcation entre la guerre et la paix est souvent floue. C'est ce contexte qui amène l'OTAN à en faire plus au chapitre du renseignement dans le but de renforcer la défense collective[47].

La présidence du MIC par le Canada a réaffirmé l'importance que revêt l'OTAN pour le Canada, la nécessité de disposer d'un renseignement fiable et la nature cruciale des relations. Comme l'a mentionné Chrystia Freeland, ancienne ministre des Affaires étrangères [maintenant vice-première ministre ~ éd.], l'incertitude qui prévaut actuellement à l'égard des structures conventionnelles du leadership mondial a accentué la nécessité pour le Canada de renforcer l'ordre multilatéral d'après-guerre[48].

La présidence du MIC a été une grande entreprise qui a rehaussé la réputation du Canada dans le milieu du renseignement et de la défense à l'échelle internationale. Le leadership du Canada a donné lieu à un accroissement de la capacité décisionnelle de l'OTAN à l'appui de la planification, des opérations et des politiques, et a solidifié l'engagement continu du Canada envers l'OTAN.

RMC

NOTES

1 L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance envers le contre-amiral Bishop, M. Hébert, le lieutenant-colonel Bland, le major Rouleau et M. Gagné pour leur concours et les observations dont ils lui ont fait part.

2 Canada, ministère de la Défense nationale, *Fin de la Conférence du Comité du renseignement militaire de l'OTAN*, 25 mai 2018. Sur Internet : https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2018/05/fin-de-la-conference-du-comite-du-renseignement-militaire-de-lotan.html.

3 Canada, ministère de la Défense nationale, *La politique de défense du Canada, Protection, Sécurité, Engagement*, 2017, p. 7.

4 Chrystia Freeland, *Discours de la ministre Freeland sur les priorités du Canada en matière de politique étrangère*, 6 juin 2017. Sur Internet : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/06/discours_de_la_ministrefreeland-surlesprioritesducanadaenmatiered.html.

5 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Déclaration du Sommet de Bruxelles publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles*, 2018, para 2.

6 Canada, *Fin de la Conférence du Comité du renseignement militaire de l'OTAN*.

7 Canada, ministère de la Défense nationale, « Le Canada termine son mandat à titre de président du Comité du renseignement militaire de l'OTAN », *La Feuille d'érable*, 14 décembre 2018. Sur Internet : https://ml-fd.caf-fac.ca/fr/2018/12/22746.

8 Arndt Freytag von Loringhoven, « L'architecture du renseignement adaptée à la vision d'»une seule et même OTAN» » *NATO Review*, 8 septembre 2017. Sur Internet : https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2017/09/08/l-architecture-du-renseignement-adaptee-a-la-vision-d-une-seule-et-meme-otan/index.html.

9 Brian. R. Foster, « Enhancing the Efficiency of NATO Intelligence under an ASG-I », *United States Army War College*, 2013, p. 3 et 4. Sur Internet : https://apps.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a589230.pdf. (en anglais seulement)

10 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *Communiqué du Sommet de Varsovie publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Varsovie*, 2016, para 79.

11 Jan Ballast, « Trust (in) NATO: The future of intelligence sharing within the Alliance », *NATO Defence College*, Research Paper, vol. 140, septembre 2017, p. 1 et 2. Sur Internet : http://www.ndc.nato.int/news/news.php?icode=1085. (en anglais seulement)

12 Foster, p. 10, et Ballast.

13 Richard A. Best Jr., *Intelligence Information: Need-to-Know vs. Need-to-Share*, Washington D.C., Library of Congress des États-Unis, Congressional Research Service, 6 juin 2011, p. 1. Sur Internet : https://fas.org/sgp/crs/intel/R41848.pdf. (en anglais seulement)

14 Foster, p. 32.

15 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *Le Canada à la tête du Comité du renseignement militaire*, 31 janvier 2018. Sur Internet : https://www.nato.int/cps/ie/natohq/news_151261.htm?selectedLocale=fr.

16 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *Comité du renseignement civil (CIC)*, 16 novembre 2011. Sur Internet : https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_69278.htm?selectedLocale=fr.

17 Entrevue avec un responsable du renseignement de défense canadien, 4 décembre 2018.

18 Canada, *Le Canada maintenant pays chef de fil en matière météorologique et océanographique pour la force d'intervention de l'OTAN*, 22 février 2018. Sur Internet : https://ml-fd.caf-fac.ca/fr/2018/02/10757.

19 Entrevue avec un responsable du renseignement de défense canadien, 4 décembre 2018.

20 Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, p. 59.

21 Angela Febbraro, « Leadership and Command », *RTO-TR-HFM-120 Multinational Military Operations and Intercultural Factors*, 2008, p. 3-2.

22 Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, p. 59.

23 James Clapper et Marcel Lettre, « Integrated Intelligence Key To Combatting Dynamic Threats », *The Cipher Brief*, 7 juillet 2016. Sur Internet : www.thecipherbrief.com/column_article/integrated-intelligence-key-to-combatting-dynamic-threats. (en anglais seulement)

24 Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, p. 89.

25 Entrevue avec un responsable du renseignement de défense canadien, 4 décembre 2018.

26 Ballast, p. 10.

27 Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, p. 93.

28 *Ibid*., p. 63.

29 *Ibid*., p. 61 à 63.

30 Febbraro.

31 Cremin et coll., 2005, cité dans Febbraro, p. 3-8.

32 C'est le Directeur général – Renseignement politiques et partenariats qui représentait le Canada au sein du MIC.

33 Foster, p. 20.

34 Febbraro, p. 3-28.

35 *Ibid*., p. 3-2.

36 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *AJP-01 : Doctrine alliée interarmées*, février 2017, page 1-13.

37 C.J.R. Davis, *Command and Control in Coalition Operations*, Collège des Forces canadiennes, Toronto, 2000, p. 2.

38 *Ibid*., p. 17.

39 Étant donné la nature délicate des discussions, la question stratégique sera décrite avec la discrétion qui s'impose.

40 Foster, p. 25.

41 Entrevue avec un responsable du renseignement de défense canadien, 4 décembre 2018.

42 Davis, p. 17 et 18.

43 Entrevue avec un responsable du renseignement de défense canadien, 4 décembre 2018.

44 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *AJP-01*, p. 1-13.

45 Canada, Parlement. Chambre des communes, Rapport du Comité permanent de la défense nationale. *Le Canada et l'OTAN : une alliance cimentée par la force et la fiabilité*. 42e Législature, 1re Session. Rapport 10, Ottawa, Parlement, juin 2018, p. 113. Sur Internet : https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/NDDN/Reports/RP9972815/nddnrp10/nddnrp10-f.pdf.

46 *Ibid*., p. 112.

47 Jens Stoltenberg, *Remarks by NATO Secretary General Jens Stoltenberg at a Town Hall event at the University of Ottawa*, 5 avril 2018, Ottawa, Ontario. Le discours principal peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_153389.htm. (en anglais seulement)

48 Freeland.

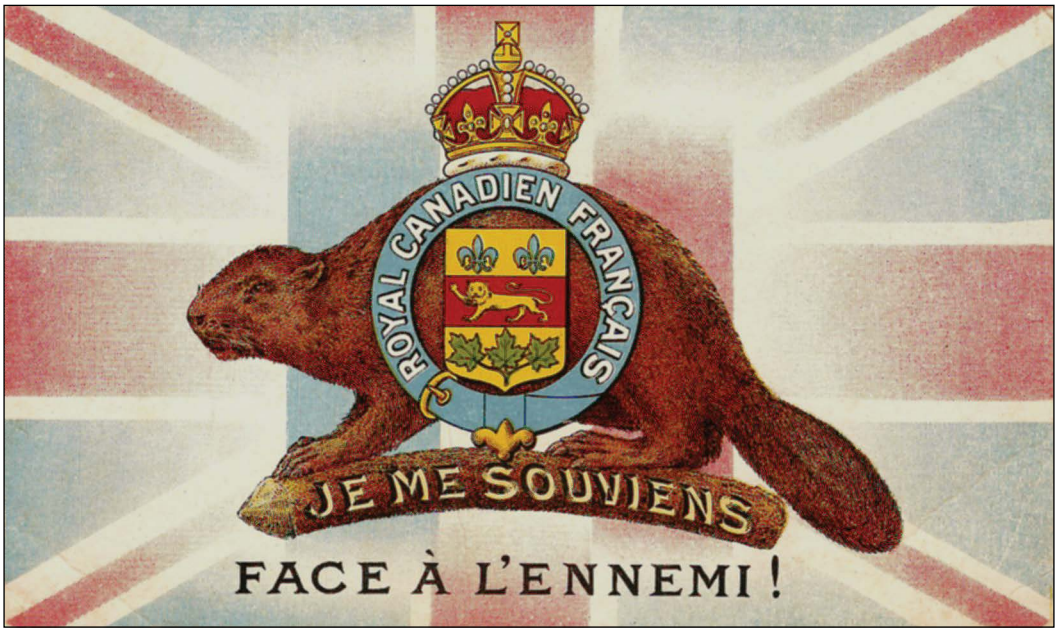

Coll. Particulière de l'auteur

Carte postale patriotique du « Royal Canadien-Français », premier nom non officiel du 22e Bataillon, en 1914.

Les limbes : le 22e Bataillon (canadien-français), de sa démobilisation à son intégration à la Force permanente

par Michel Litalien

Introduction

Fierté du Canada francophone, le Royal 22e Régiment a fait l'objet de nombreuses études et publications[1]. Même si ce régiment a été analysé sous presque toutes ses coutures, une courte mais cruciale période de son histoire n'a pourtant jamais suscité l'intérêt des historiens: celle qui va de sa démobilisation à Montréal, en mai 1919, à son intégration au sein de la Force permanente en avril 1920. À première vue, ce vide pourrait s'expliquer par le fait que, techniquement, le 22e Bataillon (canadien-français) avait tout simplement cessé d'exister. Pourtant, cette courte période de onze mois a sans doute été la plus bouillonnante de son histoire en temps de paix[2]. Retour sur cette période d'incertitudes…

Lendemains incertains

Avril 1919. Alors que les membres du 22e Bataillon croupissent toujours en Grande-Bretagne, attendant avec impatience leur retour au pays, le gouvernement canadien fait connaître la composition de sa force permanente d'après-guerre. Seul régiment d'infanterie permanent d'avant-guerre, le Royal Canadian Regiment (RCR) fait toujours de cette force. Toutefois, on y ajoute un nouveau membre : le régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI[3]). Quant au 22e Bataillon, seule unité canadienne francophone à avoir combattu pendant la guerre, il en est exclu. Lorsqu'elles apprennent la décevante nouvelle, les autorités provinciales et municipales du Québec exercent sans succès des pressions auprès du gouvernement fédéral. Les spéculations vont bon train quant à l'avenir du Bataillon.

Une pomme de discorde

Le 27 mars 1919, le lieutenant-colonel Léonard G. de Tonnancour, commandant du 65e Régiment, Carabiniers Mont-Royal, a convoqué tous ses officiers, anciens officiers et militaires du rang au manège militaire. Il annonce sa retraite et passe les rênes à son successeur, le lieutenant-colonel Émile Peltier.

On en profite aussi pour discuter de la réception mémorable que l'on veut organiser en vue du retour prochain du 22e Bataillon. On croit alors que ce dernier sera démobilisé et envoyé au manège du 65e Régiment, lieu de sa formation en 1914. On veut également préparer l'accueil du 14e Bataillon, Royal Montreal Regiment[4], et des hôpitaux généraux no 6 (Université Laval à Montréal) et no 8 (canadien-français).

On forme un comité sous la présidence d'honneur du lieutenant-gouverneur de la province, sir Charles Fitzpatrick, du premier ministre, sir Lomer Gouin, et du maire de Montréal, Médéric Martin, et dirigé par le lieutenant-colonel Peltier. Le comité est également formé de plusieurs officiers du 65e Régiment et d'autres unités, ainsi que des notables montréalais. La réception en l'honneur du glorieux 22e Bataillon doit dépasser en éclat tout ce qui s'est vu à Montréal jusqu'alors[5].

Photographe inconnu. Musée du Royal 22e Régiment, Fonds Arthur-Longtin.

Soldats du 22e Bataillon attendant l'inspection, près de la Gare du Palais, le 18 mai 1919.

Pendant que des discussions ont lieu à Montréal, la ville de Québec prend les devants. Le 4 avril, citoyens et notables se réunissent à l'Hôtel de ville en vue de préparer une grandiose réception en l'honneur du 22e Bataillon. En effet, celui-ci doit s'arrêter à Québec pendant deux ou trois jours, avant de se rendre à Montréal. On souhaite montrer que Québec sait bien accueillir ses héros. On en informe aussitôt Ottawa et on en profite pour demander que le glorieux Bataillon fasse partie de la force permanente d'après-guerre[6].

Le 16 avril, coup de théâtre! Voilà que les autorités militaires annoncent que le 22e Bataillon sera envoyé à Québec! Il semble que ce soit à la demande des membres du Bataillon, consultés à ce sujet[7]. Les Montréalais sont consternés. Indigné, le lieutenant-colonel Léo Laflèche[8], ex-officier du 22e Bataillon responsable de la démobilisation des unités dans le District militaire no 4, fait une sortie en règle dans les journaux montréalais[9]. Étant donné que la ville Québec n'a jamais réussi à lever et à envoyer une unité au front, pourquoi aurait-elle le privilège d'y accueillir le Glorieux 22e Bataillon? Il ajoutera plus tard que c'est à Montréal que le 22e Bataillon a déposé ses drapeaux avant son départ pour l'Angleterre.

En principe, personne ne s'oppose à ce que le 22e Bataillon s'arrête à Québec pour quelques jours; cependant, il doit être réinstallé à Montréal! Citoyens, personnalités, politiciens et journaux dénoncent cette « injustice » et protestent. Le colonel Arthur Mignault, cofondateur du 22e Bataillon et ex-chirurgien du 65e Régiment, exige publiquement que les troupes soient rétablies à Montréal! Une délégation de notables, dont font partie le maire Médéric Martin et des maires de villes voisines, se rend à Ottawa afin de protester auprès du ministre de la Milice et de la Défense. Ce dernier étant absent, la réponse se fera attendre plusieurs jours…

À la Chambre des communes, la question divise les députés québécois. L'un d'eux, Jacques Bureau, propose un compromis, selon lequel le 22e Bataillon soit envoyé à Trois-Rivières, soit à mi-chemin entre les deux villes. Proposition qui fera plutôt rire les protagonistes[10]. Tous les quotidiens de la province, y compris les anglophones, spéculent : la décision du gouvernement est suspecte; on veut priver nos héros d'une manifestation triomphale; aussi enthousiaste que puisse être la réception à Québec, elle ne saurait avoir les proportions de celle de la métropole, etc. Bref, si Ottawa refuse, il faudra manifester plus bruyamment[11]!

Le 2 mai, les autorités militaires acceptent finalement que le 22e Bataillon soit rétabli à Montréal, mais après un court arrêt à Québec. Le 19 mai 1919, plus de 200 000 personnes viennent saluer les membres du 22e Bataillon et les voir défiler triomphalement dans les rues de la métropole. Au final, les membres du 22e Bataillon en sortent grands gagnants: les soldats sont accueillis en véritables héros!

Les limbes

En attendant de connaître le sort réservé à leur unité, les vétérans du 22e Bataillon participent à diverses réceptions et célébrations un peu partout dans la province. Le manège du 65e Carabiniers Mont-Royal, situé sur l'avenue des Pins, sert régulièrement de lieu de réunions et de rencontres pour les anciens membres du Bataillon. On y jette aussi les bases de « l'Association du 22e[12] ».

Plusieurs anciens membres du Bataillon reprennent du service dans leur ancienne unité de milice. Quelques officiers, comme le colonel Frédérick Gaudet, premier commandant du 22e Bataillon, obtiennent des postes de hauts fonctionnaires au sein des administrations fédérale ou municipale. D'autres sont sollicités[13]. Enfin, quelques officiers tentent une nouvelle carrière en politique provinciale[14]. Malheureusement, aucun n'est élu le 24 juin 1919.

En juillet 1919, on croit que le 22e Bataillon pourrait être remis sur pied et mis en garnison à Québec[15], mais, quelques jours plus tard, les journaux démentent la nouvelle et annoncent son installation à… Montréal[16]! On ouvre un bureau dans les casernes de la rue Peel, afin de recruter ceux qui désirent reprendre du service ou entreprendre une carrière au sein de la Force permanente. Toutefois, les volontaires de langue française attirés par l'infanterie ne peuvent s'enrôler que dans le RCR.

L'annonce de la seconde visite à Montréal du prince de Galles – c'est-à-dire le futur roi Édouard VIII – prévue en octobre, ravive les espoirs pour le Glorieux Bataillon. Les autorités militaires demandent aux vétérans de reconstituer, non officiellement, le 22e Bataillon[17]. Une fière garde de 100 « jeunes » anciens combattants fait l'objet d'une revue par le prince lors d'un grand rassemblement. Plusieurs militaires reçoivent alors une décoration. La garde du 22e Bataillon escorte le prince à son départ de Montréal, puis elle 22e bataillon est peu après reléguée aux oubliettes.

Photographe inconnu. Archives du Régiment de Maisonneuve.

Retour du 22e Bataillon à la gare Viger, Montréal, le 19 mai 1919. À gauche, souriant, le colonel Frédéric Mondelet Gaudet, premier commandant du 22e Bataillon. À droite, le lieutenant-colonel Pierre Bisaillon, commandant du 85e Régiment de la milice, venu rencontrer les anciens membres de son unité. Au centre, portant un chapeau haut de forme, le maire de Montréal, Médéric Martin.

Photographe inconnu. Musée du Royal 22e Régiment, Fonds Arthur-Longtin.

Défilé du 22e Bataillon dans les rues de Montréal, le 19 mai 1919. Après un long débat, c'est à cet endroit que le glorieux 22e sera finalement démobilisé.

Valentine & Sons Publishing Co. Coll. de l'auteur.

Manège militaire du 65e Régiment, Carabiniers Mont-Royal (aujourd'hui les Fusiliers Mont-Royal), vers 1912.

Un « mariage » contesté

Au lendemain de la Grande Guerre, le Canada se retrouve avec deux entités militaires distinctes : une milice active non permanente, avec ses « vieux » régiments très liés à leur ville ou région d'origine, et les bataillons du Corps expéditionnaire canadien (CEC) qui, à quelques exceptions près, n'ont rien à voir avec ceux de la milice, et qui n'ont pas nécessairement de lien avec une ville donnée. Désireuses de conserver ces deux entités, les autorités militaires décident d'en fusionner un grand nombre. La tâche n'est pas des plus faciles.

Si les unités du CEC sont désormais riches de glorieuses histoires écrites par le sang, de leurs propres traditions et de leurs héroïques faits d'arme, on ne peut en dire autant des unités de la milice restées au pays. Ne voulant pas briser les liens de la milice avec son environnement urbain ou rural ou que s'évaporent complètement de la mémoire collective les faits d'armes des unités du CEC, les autorités militaires décident de les intégrer à celles de la milice[18]. En avril 1919, un comité spécial d'officiers de renom est formé pour étudier la démobilisation des unités et la réorganisation de la milice d'après-guerre et formuler des recommandations à ce sujet. Puisqu'il est sous la présidence du général canadien sir William Dillon Otter, le comité sera connu sous le nom de la « Commission Otter[19] ».

Le cas du 22e Bataillon demeure incertain. La Commission avait pourtant présenté de nombreuses recommandations à propos de son intégration à la Force permanente, mais celles-ci étaient restées lettres mortes. Ce long silence laisse place aux rumeurs, aux spéculations et à la convoitise.

En septembre 1919, par exemple, les autorités militaires du DM 4 (Montréal) annoncent officiellement que le 22e Bataillon serait intégré par le 65e Régiment, Carabiniers Mont-Royal, dans le cadre de la réorganisation de la milice d'après-guerre[20]. Cette nouvelle unité pourrait s'appeler « 65e Régiment (22e Bataillon) ». Déçus, les ex-officiers du 22e Bataillon s'expriment et désirent que leur cher bataillon reste intact, afin de conserver son identité et ses faits d'armes[21].

Le 7 octobre, le nom du 22e Bataillon revient sur la sellette. Au cours d'une réunion spéciale au mess des officiers du manège du 65e Régiment, Carabiniers Mont-Royal, plusieurs notables du 65e Régiment et du 22e Bataillon[22] décident que la nouvelle unité, qui servirait dans la Force permanente, prendrait le nom de « 22e Régiment, Carabiniers Mont-Royal ». Le manège militaire de l'avenue des Pins, qui serait cédé à cette nouvelle unité de la Force permanente, en deviendrait son quartier général. Le quotidien *La Presse* qualifiera cette fusion de « la plus juste et la plus naturelle », puisque le 65e Régiment est l'unité de la milice ayant contribué le plus à la formation du 22e Bataillon. Les anciens commandants du 22e Bataillon approuvent ce projet[23].

Le lendemain soir, le commandant du 65e Régiment convoque tous ses officiers au manège pour les consulter. Tous approuvent la fusion. Le 9 octobre, les officiers du 65e Régiment annoncent en grande pompe dans les quotidiens montréalais que l'union entre le 22e Bataillon et leur régiment est désormais chose faite[24].

Il n'en faut pas plus pour mettre le feu aux poudres au sein d'autres régiments d'infanterie de la milice. Plusieurs estiment avoir fourni des hommes au 22e Bataillon, notamment le 85e Régiment[25]. Puisque la nouvelle survient bien avant la réorganisation officielle de la milice, elle a de quoi surprendre.

Indignés, les officiers du 85e Régiment qui ont combattu aux côtés du 22e Bataillon proposent deux options aux autorités militaires : répartir également dans tous les régiments qui ont contribué à l'organisation et au maintien au front du 22e Bataillon toute la gloire que s'est acquise ce dernier, et non l'attribuer à un seul régiment; ou conserver en l'état le 22e Bataillon avec son nom et sa devise, afin d'empêcher sa fusion avec un régiment en particulier[26].

Musée du Royal 22e Régiment.

Affiche de recrutement du 22e Régiment, nouvelle unité de la Force permanente, en 1920.

Fin du débat

L'incertitude et les débats prennent fin en février 1920 lorsque le gouvernement cède aux pressions politiques et accepte les nouvelles recommandations de la Commission Otter à propos du 22e Bataillon. Plutôt que d'augmenter les budgets de la défense nationale et de renforcer la Force permanente, les autorités militaires réduisent les effectifs du RCR et du PPCLI. Chacune de ces unités y perd une compagnie. Ces deux compagnies constitueront la nouvelle unité d'infanterie de la Force permanente.

Le 1er avril 1920, le « 22nd Regiment » fait son entrée au sein de la Force permanente, conserve son identité[27] et a désormais pignon sur rue… à Québec!

Michel Litalien, CD, MA, *est le gestionnaire du réseau des Musées des Forces armées canadiennes à la Direction de l'Histoire et du patrimoine. Il est doctorant en histoire militaire à l'Université Paul-Valéry, de Montpellier en France. Il est l'auteur de nombreuses publications reliées à l'histoire militaire du Canada francophone.*

RMC

NOTES

1 Sur le 22e Bataillon (canadien-français) et la Première Guerre mondiale, voir entre autres, Claudius Corneloup, *L'épopée du Vingt-deuxième canadien-français,* Montréal, La Presse, 1919, 150 p.; Joseph Chaballe, *Histoire du 22e Bataillon canadien-français, 1914-1919*, Montréal, Éditions Chantecler Ltée, 1952, 412 p.; et Jean-Pierre Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français), 1914-1919: Étude socio-militaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, xix, 459 p. Pour une histoire générale du Royal 22e Régiment, voir notamment Charles Chauveau, *Notes historiques sur le Royal 22e* Régiment, Québec, imprimé privé, 1983, 5 tomes; Paul Corriveau, *Le Royal 22e* Régiment: 75 ans d'histoire, 1914-1989, Québec, imprimé privé, 1989, 132 p.; et Serge Bernier, *Le Royal 22e* Régiment, 1914-1999, Montréal, Art Global, 1999, 455 p.

2 ---Les ouvrages consacrés au 22e Bataillon lors de la Première Guerre mondiale terminent son histoire avec la démobilisation à Montréal, en mai 1919. Dans son ouvrage *Histoire du Royal 22e* Régiment (Québec, Éditions du Pélican, 1964, 414 p.), Charles-Marie Boisonnault entame son récit avec l'intégration à la Force permanente, en avril 1920, et le termine avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. Quant aux ouvrages couvrant l'ensemble de son histoire, ils sont muets à propos de ce court intermède.

3 *Ordre général* no 27, du 1er avril 1919. Le PPCLI avait été formé quelques mois avant le 22e Bataillon, en 1914.

4 Alors une unité bilingue. Tout au long de la guerre, le 14e Bataillon a toujours compté une compagnie francophone dans ses rangs, dont les membres d'origine provenaient tous du 65e Régiment, Carabiniers Mont-Royal.

5 « La réception au 22e », *La Patrie*, 27 mars 1919, p. 8.

6 Archives de la Ville de Québec; série fonds du Conseil de la Ville de Québec, microfilm 378: Procès-verbal du Conseil municipal, 4 avril 1919.

7 « Choice of the 22nd », *The Gazette*, 21 avril 1919, p. 3. Cette affirmation a de quoi surprendre puisque les Montréalais ont toujours constitué la majorité des effectifs de cette unité tout au long de la guerre. Voir J.-P. Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français), 1914-1919*, p. 354.

8 Il est aussi le fondateur de l'*Association des Anciens du 22e Canadiens-Français*.

9 « C'est à Montréal que revient le droit de recevoir le 22e », *La Patrie*, 16 avril 1919, p. 1.

10 « Montreal or Quebec », *The Gazette*, 24 avril 1919, p. 4.

11 « Montréal réclame son dû », *La Patrie*, 22 avril 1919, p. 3.

12 « Pour cultiver le souvenir de l'héroïque 22e Régiment », *La Patrie*, 15 septembre 1919, p. 5. De nombreuses petites associations, toutes liées au 22e Bataillon et à ses anciens membres, ont vu le jour au manège du 65e régiment, Carabiniers Mont-Royal dont l'*Association des Anciens du 22e Canadiens-Français*, en janvier 1917.

13 Le cas du brigadier-général Thomas-Louis Tremblay est des plus intéressants. À plusieurs reprises, ce dernier fera l'objet de spéculations. Il serait tantôt nommé Chef de la police de Montréal (décembre 1918), puis Directeur de la Sécurité publique (mars 1919), Surintendant des arsenaux du Dominion à Québec (mars 1920) et enfin Commissaire du port de Québec (avril 1920).

14 Il s'agit du major Lucien Gauvreau et du capitaine Léonce Plante.

15 « Le 22ème en garnison à Québec », *La Patrie*, 3 juillet 1919, p. 1.

16 « Le 22ème Bataillon en permanence à Montréal », *La Patrie*, 9 juillet 1919, p. 3.

17 « Un appel aux gars du vaillant Vingt-Deuxième », *La Patrie*, 7 octobre 1919, p. 3.

18 MDN, Direction de l'Histoire et du patrimoine, Report no 22: Charles P. Stacey, *The Reorganization of the Canadian Militia, 1919-1920*, (31 janvier 1949), p. 2.

19 De son nom officiel, *The Committee to Investigate and Report on the Absorption of Units of the Overseas Military Forces of Canada into the Canadian Militia in Order to Preserve their Identity and Traditions.*

20 « Le 22ième Régiment sera versé dans le 65ième », *La Patrie*, 8 septembre 1919, p. 3.

21 « Rester autonomes », *La Patrie*, 9 septembre 1919, p. 1.

22 Parmi les représentants du 22e Bataillon, on retrouve trois de ses quatre commandants: le colonel Frédérick Gaudet, le lieutenant-colonel Arthur Dubuc et le lieutenant-colonel Henri Desrosiers. Le brigadier-général Thomas-Louis Tremblay était absent.

23 « Une organisation qui perpétuera le souvenir du 22ème », *La Presse*, 7 octobre 1919, p. 14.

24 « Le 22e Bataillon se fusionne avec le 65ème Régiment », *La Patrie*, 9 octobre 1919, p. 12.

25 Aujourd'hui, le Régiment de Maisonneuve.

26 BAC, RG 24, C-8, vol. 4463, MD4-6-85-1: *Organization - General - Le Régiment de Maisonneuve, 1914-1930*. Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 85e régiment tenue aux quartiers généraux, Salle d'exercice, rue Craig, le 15 octobre 1919, sous la présidence du Lt.Col R. P. Bisaillon.

27 *Ordre général* no 37 de 1920.

Finbarr O'Reilly/Reuters/RTX1KDA

Les problèmes de santé mentale ne sont pas l'apanage des héros de guerre : les gens ordinaires ont parfois besoin d'aide

par Nathan Packer

Je n'ai fait qu'écrire le titre de cet article jusqu'à présent, et je sens déjà toute une chaîne de réactions dans mon corps : en tapant ces lettres, mes doigts semblent plus gros et faibles; mes mains tremblent, et on dirait qu'elles sont parcourues par un courant électrique. Mon champ de vision se rétrécit, et je vois flou en périphérie. Mon audition est accrue. J'ai mal à la tête. Quelles expériences afghanes vais-je raconter? Mes symptômes sont-ils liés à un trouble de stress post-traumatique (TSPT)? S'agit-il du sujet dont je vais traiter dans le présent article? En bref, je n'ai pas vécu d'expériences traumatisantes importantes lorsque j'étais commandant à Kandahar, et mon article ne porte pas sur le TSPT. En fait, c'est tout le contraire.

Il y a trois ans, j'ai posé des gestes regrettables après m'être encore plus saoulé qu'à l'habitude (ma consommation d'alcool était considérable à l'époque). Après coup, je me suis allongé sur le plancher de ma chambre d'hôtel en sanglotant et en essayant de trouver la façon la plus simple de me suicider, car je pensais que je venais de laisser tomber tous ceux qui croyaient en moi, de détruire ma carrière et de ruiner ma vie.

Dans les jours qui ont suivi cet incident, que je considère comme le moment où j'ai « touché le fond », j'ai pris rendez-vous avec un membre de mon unité de prestation de soins de santé et, par son entremise, j'ai été aiguillé vers le programme de traitement de la dépendance et le programme général de santé mentale. J'ai également dû passer plusieurs tests afin de déterminer l'ampleur des dommages physiques que je m'étais infligés pendant toutes ces décennies où j'avais abusé de l'alcool.

Grâce à un mois de thérapie intensive suivi d'une année de discussions de groupe hebdomadaires avec les merveilleux intervenants du programme de traitement de la dépendance, j'ai beaucoup appris sur moi-même, sur la personne que je suis et sur la façon dont j'en étais arrivé là. À la suite de nombreuses discussions avec un excellent conseiller en santé mentale, j'ai appris, en somme, qu'il n'est pas normal de devoir se convaincre quotidiennement que cette journée et la suivante valent la peine d'être vécues. Les résultats de mes analyses sanguines m'ont permis de découvrir que je présentais un trouble de la glande thyroïde et une carence en vitamine D, lesquels pouvaient représenter des facteurs contributifs à ma dépression.

J'ai également subi un test de dépistage du TSPT et, bien que je souffre clairement de certains effets résiduels de mes affectations à l'étranger, ceux-ci ne sont pas assez importants pour nécessiter le niveau de soutien intensif offert par le Centre de soutien pour trauma et stress opérationnels. Comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai pas vécu d'incidents traumatiques particuliers. Je dois composer avec des

Photo du MDN AR2008-T168-048 prise par le caporal-chef Bruno Turcotte

La silhouette d'un bunker est visible à la brunante près de la Base d'opérations avancée Masum Ghar, en Afghanistan, le 14 mars 2008.

effets résiduels de ces périodes de service, mais ceux-ci découlent plutôt du fait d'avoir parcouru des milliers de kilomètres sur des routes que je m'attendais à voir éclater dans un éclair de feu et de fureur qui m'avalerait tout entier et ne laisserait rien d'autre que du métal tordu et une famille en deuil. Bien que j'aie été témoin des conséquences de certains actes semblables, je ne les ai jamais vécues personnellement. Je ne dois pas non plus composer avec les émotions que certains ressentent après avoir pris la vie d'un être humain; je n'ai assisté qu'à une seule vraie fusillade, et je l'observais depuis la colline de la Base d'opérations avancée Masum Ghar, en Afghanistan.

Il s'agit là de la raison d'être du présent article : je n'ai pas subi de traumatisme émotionnel sévère, mais j'avais besoin d'aide. *Je ne suis pas allé en chercher parce que je ne pensais pas en avoir mérité le droit*. J'avais l'impression de n'avoir aucune raison valable d'empêcher d'autres personnes d'accéder aux précieuses ressources en santé mentale dont elles avaient vraiment besoin. Au cours de mon traitement et depuis lors, j'ai rencontré un grand nombre de personnes qui ont exprimé cette même pensée : « Quelque chose ne va pas chez moi, mais je peux m'en sortir parce que je ne vais pas aussi mal que les autres. »

En vérité, même si nous connaissons tous quelqu'un dont l'expérience des opérations ou de la vie en général a été plus difficile que la nôtre, cela ne signifie pas que *nous n'avons pas besoin d'un peu d'aide* ou que *nous ne méritons pas d'en recevoir*.

La vie militaire est tout simplement difficile, et elle l'est encore davantage lorsque vous êtes dans la moyenne. Au cours de notre carrière, nous sommes continuellement évalués par nos supérieurs, nos pairs et nos subalternes. On nous demande une contribution toujours plus importante, et un rendement toujours plus élevé. Nous donnons notre maximum, et la seule récompense que nous pouvons espérer est de nous voir confier encore plus de responsabilités. De plus, même s'il est bien connu que nous n'avons pas tous les compétences nécessaires pour être promus au grade de général ou d'adjudant-chef, il s'agit de la norme selon laquelle nous sommes évalués. En somme, les forces armées demandent continuellement à des *gens ordinaires* d'accomplir des *choses extraordinaires* – et le fardeau que représente le fait de toujours essayer d'être une personne extraordinaire peut finir par devenir écrasant.

Par conséquent, cet article s'adresse aux gens ordinaires qui le liront. Vous n'êtes pas seuls, vous formez, en fait et par définition, la majorité.

Je vais vous raconter une histoire pour appuyer ce concept. On m'a demandé si mon expérience en Afghanistan avait contribué à ma consommation d'alcool. La réponse est oui, mais pas de la façon dont on pourrait le croire. Durant mon deuxième déploiement en Afghanistan, j'ai assumé le commandement du 12e Escadron de campagne, l'escadron de génie de combat rattaché au groupement tactique du 2e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry afin de mener des opérations à Kandahar au cours de la « saison des combats ». Ma plus grande crainte, tandis que j'aidais les membres de mon escadron à se préparer en vue de ce déploiement, était de ne pas être assez bon pour assumer les fonctions qui m'avaient été confiées. J'avais peur de prendre une *mauvaise décision* – ou de ne pas prendre la *bonne décision* – et d'être directement ou personnellement responsable de la mort d'un ou de plusieurs soldats sous mon commandement. J'étais une personne ordinaire à qui on avait confié une responsabilité extraordinaire, et le poids de celle-ci était écrasant. Pendant les huit mois qui ont précédé le déploiement, j'ai consommé de l'alcool tous les soirs afin de m'endormir. Il n'y avait pas d'autre moyen d'échapper à la peur, à l'anxiété et au doute de soi qui me rongeaient.

Avec le recul, même si je ne doute pas que certains soldats sous mon commandement estimaient que je n'étais pas un grand leader, je peux affirmer avec confiance que mes compétences étaient adéquates – personne n'a été directement ou indirectement tué par ma faute. Mon escadron a subi trois pertes, mais les victimes n'étaient pas sous mon commandement au moment de l'incident, et les circonstances qui entouraient celui-ci étaient bel et bien hors de mon contrôle.

Je réalise aujourd'hui que, pendant des années, j'ai dû composer avec un mal que bien des gens désignent comme un « nuage noir » au-dessus de leur tête, mais que j'appelais mon « cancer émotionnel ». Ce dernier était le fruit d'une remise en question personnelle et d'une pression incessante qui me poussait à vouloir *m'intégrer* et *me*

Photo du MDN IS2014-3036-03 prise par le caporal-chef Patrick Blanchard

Continuum de la santé mentale

	En santé	En réaction	Blessé	Malade
Humeur	Humeur normale; Calme, prend les choses sans effort	Irritable/Impatient; Nerveux; Triste/Ébranlé	Colère; Anxiété; Tristesse envahissante/ désespoir	Crises de colère, agressivité; anxiété excessive/paniques; Dépression/idées suicidaires
Attitude et rendement	Bon sens de l'humour; Bon rendement; En contrôle mental	Sarcasme déplacé; Temporisation; Tendance à l'oubli	Attitude négative; Piètre rendement/bourreau de travail; Piètre concentration/ mauvaises décisions	Insubordination grave; Ne peut s'acquitter de sa fonction, contrôler son comportement ou se concentrer
Sommeil	Profils de sommeil normaux; Peu de difficulté à dormir	Troubles du sommeil; Pensées intrusives; Cauchemars	Sommeil agité, dérangé; Images récurrentes ou cauchemars	Ne peut s'endormir ou demeurer endormi(e); Trop ou trop peu de sommeil
Symptômes physiques	Bonne condition physique; Bon niveau d'énergie	Muscles tendus/ céphalées; Faible énergie	Accroissement des douleurs et de la fatigue	Maladies physiques; Fatigue chronique
Comportement social	Actif socialement et physiquement	Diminution des activités ou de socialisation	Évitement; Retrait	Ne pas sortir ni répondre au téléphone
Alcoolisme et dépendance au jeu	Pas/peu de jeu ou de consommation d'alcool	Consommation régulière mais contrôlée d'alcool/de jeu	Consommation accrue d'alcool/de jeu – difficilement contrôlable et occasionnant des conséquences négatives	Dépendance au jeu ou à l'alcool – hors de contrôle et occasionnant de graves conséquences

MDN/FAC

démarquer. Je pouvais le sentir croître dans mon âme et dans mon esprit, prendre de l'expansion et me ronger. Je voulais le combattre, et j'ai utilisé l'alcool comme chimiothérapie émotionnelle. Finalement, j'ai perdu la bataille et j'ai dû faire appel à des renforts – et chaque jour, je suis reconnaissant de l'avoir fait.

J'ai tellement bien dissimulé mon état que mon commandant d'unité était surpris lorsque je suis lui ai annoncé que je devais prendre un mois de congé parce que je me sentais brisé et que j'avais besoin de me faire soigner. Mon commandant d'unité et mon commandant de formation m'ont toutefois offert un soutien incroyable. Tout le monde au bureau a été d'un grand soutien. Ma femme a également été ma plus grande source de soutien et d'encouragement. En outre, les intervenants en toxicomanie et en santé mentale que j'ai rencontrés étaient tout simplement fantastiques. Ils *vont* vous aider, ils *veulent* vous aider. En fait, ils voulaient m'aider plus que je ne pensais en avoir besoin – heureusement, ils peuvent faire preuve d'une grande persévérance! De plus, ils vous offriront uniquement l'aide dont vous avez besoin. Comme je l'ai déjà

mentionné, on ne m'a pas dirigé vers le Centre de soutien pour trauma et stress opérationnels parce que je n'en avais pas besoin, alors ne vous inquiétez pas à l'idée de surcharger le système de santé mentale parce que vous pensez que vos problèmes *ne sont pas assez graves* ou *suffisamment importants*. Les intervenants vous fourniront *toute* l'aide dont vous avez besoin, *sans plus* – laissez-les se soucier du reste.

Souvenez-vous du Modèle du continuum de la santé mentale des FAC; je comprends que les soldats veuillent « combattre » le mal qui les afflige parce que cela fait partie de leurs fonctions. Toutefois, il ne faut pas attendre d'être malade et de se trouver dans la « zone rouge » avant de demander de l'aide. Le fait de lutter contre ses problèmes et de les résoudre soi-même peut être approprié lorsque l'on est « en réaction », c'est-à-dire dans la « zone jaune ». Par contre, lorsque l'on est « blessé », c'est-à-dire que l'on se trouve dans la « zone orange », il est judicieux d'obtenir de l'aide professionnelle avant d'atteindre la « zone rouge ». Il est beaucoup plus difficile de régler un problème une fois que le mal est fait – il est inutile de fermer la porte de l'écurie lorsque le cheval est déjà sorti.

Les devises et les credos, notamment « la mission, les soldats, l'équipement et soi-même » et « la mission d'abord, tout en se souciant toujours des soldats », constituent un autre défi pour nos leaders. Dans le premier exemple, on demande aux membres des FAC de se mettre en dernière position sur la liste des priorités; dans le deuxième, la notion de s'occuper de « soi-même » est tout simplement absente. Bien qu'il s'agisse de devises importantes à retenir, nous devons également tenir compte du fait que, si nous ne prenons pas soin de nous-mêmes, notre santé physique, mentale ou spirituelle risque d'en pâtir – ce qui nous rendra alors incapables de commander la mission ou de diriger nos soldats au meilleur de nos capacités.

Avant de terminer, je vous encourage à *aller chercher de l'aide* si vous vous sentez mal; si vous avez l'impression d'errer comme une âme en peine, vous demandant pourquoi les gens continuent d'avancer alors que nous vivons manifestement dans un monde brisé; si vous consommez de l'alcool de façon excessive; si vous n'arrivez plus à établir un lien émotionnel ou physique avec votre conjoint ou vos proches; ou si vous vous sentez tout simplement en colère, frustré ou las. Non, vous n'êtes probablement pas aussi mal en point que certaines personnes. En fait, vous pourriez même être capable de vous en sortir tout au long de votre vie sans aucune aide. Et si le fait de recevoir un petit coup de main pouvait rendre les choses un peu plus faciles, voire beaucoup plus faciles? Et si le simple fait de parler à quelqu'un une heure par semaine pendant quelques mois pouvait vous aider à changer votre façon de penser, de ressentir et d'exister?

Faites-moi confiance. N'hésitez pas à demander un peu d'aide. Allégez le fardeau qui pèse sur vos épaules, ne serait-ce qu'un instant. Les membres de votre chaîne de commandement vous soutiendront – ils souhaitent réellement que vous soyez en bonne santé. Parfois, le simple fait de pouvoir parler à une autre personne qu'à un proche, à quelqu'un qui vous écoutera sans émotion et sans jugement, peut tout changer.

Le major Nathan Packer, CD*, a participé à des déploiements en Bosnie et en Afghanistan, plus précisément à Kaboul et à Kandahar. Il a agi en qualité de commandant de l'Escadron de génie en appui rapproché rattaché au 2e* Bataillon, Princess *Patricia's* Canadian Light *Infantry dans le cadre de son affectation à Kandahar. Il a également assumé le commandement de l'Escadron d'instruction tactique de l'École du génie militaire des Forces canadiennes et occupé un poste d'état-major au quartier général de la 1re Division du Canada. Il est actuellement le commandant adjoint de l'Unité des opérations immobilières (Atlantique). Le major Packer est titulaire d'un baccalauréat en chimie et d'une maîtrise en études de la défense du Collège militaire royal du Canada.*

Photo du MDN AR2011-0124-38 prise par le caporal Tina Gillies

Un infirmier de campagne de la Base des Forces canadiennes Petawawa donne l'accolade à un compatriote canadien au cours d'une patrouille à pied, durant l'opération *Mutay* dans le district de Dand, en Afghanistan, le 10 avril 2011.

Ranier Lesniewski/Alamy Stock Photo/H8B3YY

Carte du passage du Nord-Ouest.

Au Nord, rien de nouveau?

par Martin Shadwick

Une des « caractéristiques les plus durables » de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada, comme je l'ai fait observer à maintes reprises dans la présente chronique, a résidé dans la mention périodique des crises ou controverses liées à la souveraineté et à la sécurité du Canada dans l'Arctique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'arrivée massive de militaires américains liée à la construction de l'autoroute de l'Alaska et à d'autres projets a soulevé des questions troublantes au sujet de la souveraineté du Canada dans le Grand Nord. Il en a été de même de la mise en service du Réseau d'alerte avancé (DEW) formé de stations radars financées et exploitées par les États-Unis, vers le milieu des années 1950. En 1969-1970, les divergences de vues du Canada et des États-Unis au sujet du statut juridique du passage du Nord-Ouest ont été nettement mises en évidence par l'affaire du *Manhattan*. Des discussions de nature semblable — exacerbées par les débats concomitants sur l'invitation controversée que le Canada a reçue des États-Unis de participer à l'Initiative de défense stratégique (IDS), et par des analyses parlementaires et médiatiques lamentablement éclairées concernant les liens perçus entre des éléments de l'Accord sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord (entre autres, le Système d'alerte du Nord) et l'Initiative de défense stratégique — ont porté sur le voyage du brise-glace *Polar Sea* de la garde côtière américaine dans le passage du Nord-Ouest en 1985.

Dans les décennies postérieures au gouvernement Mulroney, le discours a eu tendance à s'éloigner de la longue suite de crises et de controverses périodiques et quasi prévisibles concernant la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique. Pourquoi? Il se peut qu'un seul événement, par exemple le franchissement très médiatisé du passage du Nord-Ouest tel que celui effectué par le *Manhattan* ou le *Polar Sea* (quoi qu'il en soit, quelque chose de plus important que le transit d'un navire de croisière) constitue un élément précurseur ou un catalyseur nécessaire pour donner lieu à un examen durable de la part du Parlement, des médias et du public. Il se peut aussi que les changements climatiques dans l'Arctique, en particulier peu après la fin de la Guerre froide, aient été trop abstraits ou en apparence trop lointains pour susciter l'intérêt de la population canadienne et de ses dirigeants. De même, il est possible que les tribulations plus vastes des Forces canadiennes, après la Guerre froide, et, plus tard, une série de grands et douloureux engagements pris à l'étranger et ayant

absorbé d'énormes ressources (mentionnons notamment le conflit en Afghanistan) aient détourné l'attention du pays de ces enjeux. Ou peut-être que, comme Franklyn Griffiths, professeur émérite de sciences politiques de l'Université de Toronto, l'a proposé en 1999, le Canada a tout simplement délaissé le point de vue traditionnel qui lui faisait voir le passage du Nord-Ouest à la lumière de ses « intérêts nationaux ».

Il ne faut pas penser ici que la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique ont disparu de l'écran radar du pays après les années Mulroney. Le gouvernent Chrétien, par exemple, a été critiqué pour avoir affaibli constamment la présence et le profil des forces armées dans le Nord canadien et pour avoir omis d'admettre clairement que les changements climatiques faciliteraient l'accès commercial et naval accru au passage du Nord-Ouest et qu'ils susciteraient par conséquent pour le Canada toute une gamme de défis liés à la sécurité (définie en termes généraux), à la souveraineté et à l'administration. Quant à lui, le gouvernement Harper a réussi la rare manœuvre consistant à être mis au pilori pour avoir cherché à *accroître* la présence militaire dans le Nord… afin, a-t-on fait valoir dans certains milieux, de « militariser » le Nord conformément à la philosophie de

Royal Geographical Society/Alamy Stock Photo/A98A59

Le superpétrolier SS *Manhattan* dans le détroit du Vicomte de Melville.

DVIDS/photo 1082102, courtoisie du PA3 Andy Devilbiss

Le brise-glace *Polar Sea* de la garde côtière américaine participe à une opération dans les glaces en 1996.

Photo du MDN YK-2017-018-005 prise par le maître de 2e classe Belinda Groves

Un membre du 1er Groupe de patrouilles des Rangers canadiens quitte le camp de base afin d'effectuer une patrouille dans le cadre de l'opération *Nunalivut 17*, qui s'est déroulée à Hall Beach, au Nunavut, le 1er mars 2017. Les installations du Système d'alerte du Nord du Nunavut sont visibles en arrière-plan.

© Agence spatiale canadienne/image datée du 5 juillet 2018.

Image de la Constellation RADARSAT.

« pays guerrier » qu'il semblait préconiser et à son approche de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada. Comme cet accroissement était axé sur un programme comparativement modeste prévoyant la construction de six à huit navires de patrouille *extracôtiers* (l'italique est ajouté) et de l'Arctique, d'un centre d'entraînement dans le Nord et d'une installation navale de ravitaillement en carburant — programme qui est devenu encore plus modeste à cause de facteurs budgétaires et autres —, l'emploi du terme « militarisation » a été au mieux impropre et irréfléchi.

En ce qui concerne le gouvernement Trudeau, il a dressé toute une liste de défis liés à la souveraineté, à la sécurité et aux changements climatiques dans le Nord et une série parallèle de « nouvelles initiatives » dans la publication *Protection, Sécurité, Engagement* — sa politique de défense publiée en 2017, et il a décrit, dans son Cadre stratégique de 2019 pour l'Arctique et le Nord, une gamme encore plus large d'enjeux dans le Nord, y compris la santé, le développement durable, les priorités des peuples autochtones, de même que la sécurité et la défense. Afin d'« accroître la capacité des Forces armées canadiennes de mener des opérations dans l'Arctique et de s'adapter à un nouveau contexte de sécurité », le gouvernement s'est engagé, dans sa politique *Protection, Sécurité, Engagement*, à faire ce qui suit : (a) « accroître la mobilité, la portée et la présence des Forces armées canadiennes dans le Nord canadien afin d'appuyer les opérations, les exercices et la capacité de rayonnement des Forces armées canadiennes dans la région »; (b) « [faire correspondre] la Zone d'identification de la défense aérienne du Canada (CADIZ) à notre espace aérien souverain »; (c) « améliorer et augmenter l'instruction et l'efficacité des Rangers canadiens »; (d) « collaborer avec les États-Unis à la mise au point de nouvelles technologies destinées à améliorer la surveillance et le contrôle exercés sur l'Arctique, notamment en renouvelant le Système d'alerte du Nord » et (e) « mener des exercices conjoints avec nos alliés et nos partenaires dans l'Arctique, et contribuer au renforcement de la connaissance de la situation et des moyens d'échange d'information dans la région,

notamment avec l'OTAN ». Dans un sens plus large ne se limitant pas expressément à l'Arctique, le gouvernement s'est engagé, dans sa politique de 2017, à « moderniser le NORAD en vue de faire face aux défis actuels et aux menaces en évolution visant l'Amérique du Nord, tout en tenant compte de l'ensemble des menaces ».

En outre, les Forces armées canadiennes devaient « [mettre] en place de nombreuses nouvelles capacités visant l'Arctique, notamment des vaisseaux comme les navires de patrouille extracôtiers [et] de l'Arctique, des ressources de surveillance spatiale comme la mission de la Constellation RADARSAT et la communication par satellite polaire, des systèmes d'aéronef télépilotés, des sites de soutien opérationnel comme l'installation navale de Nanisivik et une famille de nouveaux véhicules terrestres capables de se déplacer sur le terrain accidenté du Nord canadien. Pour surveiller l'Arctique, nous intégrerons ces capacités dans une approche axée sur un « système de systèmes « comprenant des ressources aériennes, terrestres, maritimes et spatiales reliées par des technologies modernes. » Les forces armées devaient aussi « [mettre leurs] nouveaux moyens à profit pour aider les partenaires pangouvernementaux à renforcer leurs capacités et à réaliser leurs mandats dans le Nord canadien et pour appuyer les priorités globales du gouvernement du Canada dans la région de l'Arctique » et « élargir et resserrer [leurs vastes] relations avec les collectivités [autochtones], notamment par l'intermédiaire des Rangers canadiens et des Rangers juniors canadiens ».

Le document plus récent intitulé « Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord » — document qui, pour reprendre les mots de l'éminent stratège politique, écrivain et professeur canadien Thomas S. Axworthy, « a été publié discrètement la veille du déclenchement de la campagne électorale fédérale [de 2019] qui a commencé sans tambour ni trompette et encore moins de louanges » [TCO] — avait intrinsèquement un objet beaucoup plus large que celui de la politique de défense de 2017, mais il comportait un volet sur la sécurité et la défense. Inspiré par la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, le Cadre a réaffirmé l'engagement à « rehausser la présence militaire du Canada » dans le Nord et il a attiré une attention particulière sur la nécessité de renforcer la « [connaissance du] domaine et les capacités de surveillance et de contrôle du Canada dans l'Arctique et le Nord ». Le Cadre dans son ensemble a été critiqué sans ambages dans certains milieux. Par exemple, Axworthy l'a décrit comme « une occasion ratée : les changements climatiques, la fonte des glaces marines et l'intérêt que les grandes puissances manifestent pour l'Arctique, voilà autant d'éléments qui devraient donner lieu à une dynamique politique sur l'Arctique qui ferait partie intégrante des priorités clés de la politique étrangère. Or, la politique du Canada sur l'Arctique n'est qu'une liste interminable d'objectifs — qui n'a rien à voir avec une stratégie ou même une politique » [TCO]. La politique *Protection, Sécurité, Engagement* et son volet sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique ont obtenu une meilleure cote, mais ils ont déçu (sans toutefois que la population s'en aperçoive vraiment) ceux qui espéraient y trouver un renforcement plus vigoureux des capacités militaires du Canada dans le Nord, tant dans leur ensemble (p. ex. une expansion généralisée de la minuscule présence militaire dans le Nord) qu'à un niveau plus modeste [p. ex. un renforcement de la capacité de recherche et de sauvetage (SAR) dans le Nord]. D'autres s'attendaient à plus de détails (le mode d'exécution) sur les « nouvelles initiatives » mentionnées, notamment celle concernant le renouvellement du Système d'alerte du Nord.

Au cours des dernières décennies, les enjeux liés à la souveraineté et à la sécurité dans l'Arctique ont suscité peu d'attention, comparativement au passé plus lointain, mais cela ne signifie pas que rien de nouveau ne se passera — sur la scène politique, dans les médias et dans l'opinion publique — sur le front Nord. En effet, divers faits nouveaux éventuels — la présence controversée d'un navire dans le passage du Nord-Ouest, un incident grave qui remettrait en question le caractère adéquat des capacités de recherche et de sauvetage du Canada dans le Nord, ou des tensions visibles dans la relation avec les États-Unis au sujet de la défense continentale — pourraient ranimer l'intérêt latent ou résiduel du Parlement, des médias ou du public pour l'Arctique, raviver le débat sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique et attiser des controverses de divers types qui étaient devenues courantes au cours des décennies plus reculées.

Dans ce dernier contexte se trouve une intervention particulièrement intrigante, à savoir le commentaire de James Fergusson, Ph.D., directeur adjoint du Centre for Defence and Security Studies de l'Université du Manitoba, paru en janvier 2020 pour le compte du Macdonald-Laurier Institute sous le titre *Missed Opportunities: Why Canada's North Warning System is Overdue for an Overhaul*. M. Fergusson présente de façon assez détaillée les arguments techniques, militaires et opérationnels en faveur de la modernisation du Système d'alerte du Nord (SAN) en soulignant l'obsolescence (ou pire) du réseau de radars à longue et à courte portée traversant l'Arctique canadien et s'étirant jusqu'à la côte du Labrador, la nécessité d'exercer une surveillance plus au nord, les défis que comporte « une nouvelle génération de [missiles de croisière russes à lanceur aérien] possédant un rayon d'action beaucoup plus grand et la capacité de voler à des vitesses beaucoup plus élevées », et « la menace éventuelle que représentera un missile de croisière à longue portée lancé du sol (GLCM), qui sera probablement envoyé dans l'Arctique russe et qui pourra atteindre des objectifs importants en Amérique du Nord » [TCO]. Il ajoute que « le SAN de remplacement devra sans doute être doté d'un système intégré de capteurs multidomaines (des dispositifs terrestres, aériens, maritimes et spatiaux) » [TCO]. M. Fergusson poursuit en indiquant que le remplacement du SAN sera compliqué, car ce sera un projet ambitieux du point de vue technique, et coûteux par voie de conséquence (surtout quand des accessoires essentiels seront ajoutés), qui suscitera à coup sûr des questions très délicates, par exemple la perte éventuelle ou perçue d'une partie de la souveraineté canadienne : « D'après ce que nous savons sur la progression tortueuse des projets de construction de pipelines, la modernisation ou le remplacement du SAN donnera probablement lieu à un long processus réglementaire et à un examen public minutieux. Les groupes environnementalistes ne garderont sans doute pas le silence. En outre, le gouvernement devra mener des consultations sérieuses avec les collectivités autochtones de l'Arctique canadien, ce qui exigera du temps et risquera de susciter la division. La probabilité que le gouvernement actuel ou de futurs gouvernements fassent la promotion de ce projet pour des motifs liés strictement à la sécurité nationale sera sans doute extrêmement faible, tout comme leur volonté de ce faire, surtout parce qu'ils craindront les répercussions politiques éventuelles » [TCO].

M. Fergusson postule que, « du point de vue politique, il semble logique à court terme de ne pas inclure le SAN dans le débat public, vu les questions compliquées inhérentes à ce dossier. Cependant, la question fera tôt ou tard surface dans le domaine public et, quand cela se produira, le gouvernement aura manqué de jeter les bases d'un débat raisonnable et risquera d'être immédiatement accusé d'avoir « trompé « le public. Si tel est le cas relativement au SAN, la possibilité sera encore plus prononcée quand on se mettra à examiner ce qu'elle signifiera dans le contexte des missions futures possibles du NORAD » [TCO], notamment à cause de l'ambiguïté éventuelle des distinctions à faire entre la *défense aérienne* et la *défense contre les missiles balistiques*.

Design Pics Inc/Alamy Stock Photo/F1YE72

Installations du Système d'alerte du Nord, au Nunavut.

Ruben Ramos/Alamy Stock Photo/WMYTBM

Une aurore boréale éclaire le ciel dans la baie Lady Richardson de l'île Victoria, dans le passage du Nord-Ouest du Canada.

M. Fergusson poursuit en mentionnant ce qui suit : « On peut imaginer le débat émotif futur mal informé qui aurait lieu sur le SAN, sans parler des missions futures du NORAD, à commencer par les critiques qui s'interrogeraient sur les coûts et feraient valoir que l'argent serait mieux dépensé s'il était affecté à d'autres programmes économiques et sociaux plus importants. À cela s'ajouterait un débat peu éclairé sur la nature de la menace pour l'Amérique du Nord, menace qui nécessiterait l'affectation de milliards de dollars au titre du SAN. En outre, il serait alors facile d'aller un peu plus loin et de soutenir que la militarisation de l'Arctique canadien nuit en fait à la sécurité canadienne en constituant une menace pour la Russie et ses intérêts vitaux dans sa partie de l'Arctique. Bien sûr, ce débat aborderait aussi l'argument selon lequel il s'agirait là uniquement d'une initiative américaine par laquelle les États-Unis entraîneraient le Canada dans leurs plans militaires agressifs, ce qui indiquerait clairement que notre pays n'est qu'une marionnette manipulée par Washington. Si l'on s'en tient à ce raisonnement, le Canada aurait alors perdu sa souveraineté et son indépendance » [TCO].

Photo du MDN ISX2013-0014 prise par le capitaine Trevor Reid

Un hélicoptère AW101 *Cormorant* prend son envol dans le cadre d'un exercice au large des côtes de l'Alaska.

« Il est possible de prévenir ces résultats, affirme M. Fergusson de façon plutôt optimiste, si les représentants du gouvernement, les chefs des forces armées et de la bureaucratie et les dirigeants politiques sortent de leur « bulle « à Ottawa et vont dialoguer avec le public et l'informer au sujet de l'importance de remplacer le SAN, non seulement pour assurer la défense du Canada et de l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis, mais aussi pour faire en sorte qu'il n'existe aucun manque de capacités dans la posture globale dissuasive de l'OTAN, car ce serait là une lacune que Moscou (et Beijing, éventuellement) pourrait exploiter sur le plan politique. Ce faisant, les dirigeants doivent bien préciser que la coopération nord-américaine en matière de défense, même si le NORAD est pleinement intégré dans tous les domaines, n'entraîne pas une perte de souveraineté pour le Canada. En jetant les bases du remplacement du SAN à cet égard, on jette aussi celles du NORAD de l'avenir » [TCO].

Il existe, sans doute à l'autre extrémité du spectre de la souveraineté et de la sécurité dans l'Arctique, des points de vue de la raison d'être, de la complexité et du coût — mais tout aussi importantes en elles-mêmes et tout aussi susceptibles de susciter une controverse dans les milieux politiques, dans les médias et dans la population (les tragédies qui ont frappé Marten Harwell et Burton Winters en 1972 et 2012, respectivement, nous viennent encore rapidement à l'esprit) — , des fonctions telles que la recherche et le sauvetage (SAR) dans l'Arctique. Un article instructif à cet égard a paru à point nommé le 17 décembre 2019 dans le *National Post*, sous la plume de Michael Byers et de Nicole Covey, deux experts en SAR de l'Université de la Colombie-Britannique. Il faut aussi mentionner un examen ultérieur et plus complet des opérations de SAR et du « dilemme de la sécurité » dans l'Arctique publié dans l'*International Journal*. Byers et Covey font valoir, à bon droit à mon avis, que l'Arctique canadien devient un endroit de plus en plus achalandé à mesure que la glace marine fond et qu'elle favorise un accroissement de la navigation commerciale, de la mise en valeur des ressources et du tourisme. Le Canada « devra [donc] bientôt accroître ses capacités de SAR dans l'Arctique afin d'y sauver des vies humaines » [TCO].

Cependant, leur recherche ne met pas l'accent sur cet « impératif humanitaire », mais « sur une seconde raison pour améliorer les capacités de SAR dans l'Arctique, à savoir que le personnel et l'équipement de SAR peuvent servir à renforcer la sécurité dans l'Arctique canadien » [TCO] — plus précisément la sécurité à caractère non étatique ou policier — « sans contribuer à un dilemme classique en matière de sécurité » dans le cadre duquel « un accroissement perçu de la présence militaire d'un État entraîne une réaction parallèle d'un autre État et ainsi de suite jusqu'à ce qu'existe une course aux armements. Il en est ainsi parce que les opérations de SAR dans l'Arctique font intervenir des ressources à double usage qui peuvent remplir la plupart des rôles [non étatiques] existants et raisonnablement prévisibles liés à la sécurité dans l'Arctique dans le cadre de leur mission secondaire » [TCO]. Dans le contexte des relations entre le Canada et la Russie, il est essentiel d'éviter « un dilemme en matière de sécurité. Dans la région arctique, la Russie se perçoit comme étant entourée par des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au cours d'une période de tensions considérables entre elle et ces mêmes États ailleurs dans le monde. Bien que la Russie soit la principale responsable de ces tensions, il est tout de même dans l'intérêt du Canada d'éviter d'attiser l'incertitude et l'insécurité de la Russie relativement à l'Arctique, étant donné que le renforcement de la présence militaire dans la région risque de causer l'instabilité et même un conflit » [TCO]. Parallèlement, soutiennent Byers et Covey, « tous les pays de l'Arctique ont intérêt à renforcer leurs ressources policières (par opposition aux forces de combat) dans la région. Plus l'Arctique sera achalandé, plus l'activité criminelle s'y accroîtra, y compris la pêche illégale, la contrebande et l'immigration illicite. Le matériel de SAR en service dans l'Arctique, en particulier les hélicoptères à long rayon d'action et les brise-glace, est à même de relever ces défis. L'amélioration des capacités de SAR du Canada dans l'Arctique pourrait donc servir à deux fins : sauver des vies humaines *et* faire échec aux menaces non étatiques susceptibles de peser sur la sécurité dans l'avenir prévisible » — dans les deux cas « sans susciter un dilemme touchant la sécurité dans l'Arctique » [TCO].

Les auteurs font observer que la majorité des équipements de SAR se prêtent bien à l'exécution de fonctions de police visant des acteurs non étatiques et ils soutiennent que l'arrivée prochaine des appareils Airbus CC-295, en sus des équipements de SAR, permettra de remplir un important rôle secondaire, à savoir la surveillance, et même de recourir à des parachutistes au besoin. De même, « les hélicoptères [SAR] à long rayon d'action munis de treuils sont idéaux pour interdire les activités illégales des petites embarcations et des navires commerciaux » [TCO] (bien qu'il faille sans doute ici réfléchir à divers aspects liés à la formation, à la doctrine et aux sphères de

compétence). Les auteurs ne parlent pas de l'affectation permanente ou temporaire d'aéronefs à voilure fixe de SAR dans l'Arctique, mais ils font valoir qu'il serait probablement logique de baser au moins un hélicoptère [*Cormorant*] dans l'Arctique au cours des mois occupés de l'été et de l'automne afin de réduire les délais d'intervention. Ils admettent que, vu le nombre modeste de *Cormorant*, même si l'on prend en compte la promesse quelque peu fluide en apparence faite par Ottawa de moderniser les hélicoptères de SAR et d'augmenter la flotte, cette recommandation risque de rester lettre morte. Vu l'âge grandissant du *Cormorant* et la lenteur du processus d'approvisionnement du matériel de défense au Canada, les auteurs concluent aussi que le moment est maintenant venu d'amorcer le processus d'acquisition d'une flotte complète de nouveaux hélicoptères de SAR.

Byers et Covey réclament l'accroissement des capacités de SAR dans l'Arctique, et cela paraît logique, tout comme l'admission, comme je l'ai souvent préconisé dans la présente chronique, que les aéronefs de SAR modernes bien équipés peuvent utilement remplir d'autres rôles secondaires importants. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier que le CC-295, qui entrera bientôt en service, et le *Cormorant*/AW101 de la prochaine génération concrétiseront une évolution prodigieuse des moyens de surveillance, entre autres, par rapport à ceux des avions Buffalo et *Hercules* de SAR et des *Cormorant* existants, respectivement. Byers et Covey envisagent un éventail de rôles de SAR principaux et de fonctions secondaires non étatiques de sécurité et de police. Cependant, il serait concevable d'aller un peu plus loin et d'inclure dans la gamme une panoplie plus large de rôles non militaires (p. ex. les missions de SAR) et quasi militaires (p. ex. les patrouilles de sécurité et de police) et certains rôles militaires (p. ex. la surveillance). Il faudrait toutefois faire des choix judicieux sur ce plan étant donné que le fonctionnement multitâche a de véritables limites. Il est vrai que certains rôles militaires risqueraient de ne pas bien cadrer avec les préoccupations des auteurs relatives au dilemme en matière de sécurité, tout comme (mais d'une façon beaucoup plus spectaculaire, à n'en pas douter) la modernisation du SAN et du NORAD.

La proposition sur le déploiement saisonnier d'hélicoptères de SAR dans le Nord est intéressante; à cet égard, il y a eu plusieurs précédents historiques dans le sud du Canada (p. ex. les déploiements spéciaux d'hélicoptères toujours prêts à décoller sur la côte Est pendant les opérations de forage, avant l'arrivée d'hélicoptères de SAR fournis par un entrepreneur), mais ces déploiements avaient lieu relativement près des principales bases d'opérations et nécessitaient un soutien relativement simple comparativement à celui que devrait fournir une base d'opérations avancée dans l'Arctique. Même si l'initiative naissante de modernisation et d'accroissement de la flotte d'hélicoptères de SAR produit un nombre viable d'appareils nouveaux ou modernisés AW101/*Cormorant* (on ne peut s'empêcher d'être préoccupé par le fait que le gouvernement a parlé de « sept autres hélicoptères de SAR au maximum » en 2018, mais qu'il s'est ravisé en 2019 en disant « au moins deux » seulement), le déploiement, même temporaire, d'équipages aériens et de techniciens influera sur le mandat des unités de SAR dans le sud. En fait, il est sans doute temps que le Canada rompe avec la tradition et les restrictions budgétaires et qu'il dote l'Aviation royale du Canada d'une capacité de SAR permanente, à un endroit approprié de l'Arctique. Il s'agirait logiquement d'un escadron ou d'une unité multirôle, dont les missions seraient « la surveillance et le sauvetage » plutôt que les opérations traditionnelles « de transport et de sauvetage » (mais, selon les types d'aéronefs assignés, l'escadron ou l'unité en question pourrait aussi en théorie posséder une certaine capacité de transport).

En dernière analyse, le remplacement du Système d'alerte du Nord, la modernisation du NORAD et la transformation des opérations de recherche et de sauvetage dans l'Arctique constituent des thèmes très différents de la politique publique, mais ne nous leurrons pas : les préoccupations, les controverses et les enjeux liés à la souveraineté et à la sécurité dans l'Arctique sont sur le point de retenir de nouveau l'attention dans les milieux politiques, médiatiques et publics du Canada. La question n'est pas de savoir si cela se produira, mais plutôt quand. Espérons que le dialogue qui s'ensuivra transcendera les débats mal informés, embrouillés et franchement gênants du milieu des années 1980.

Martin Shadwick *a enseigné la politique de défense du Canada à l'Université York de Toronto pendant de nombreuses années. Il a été rédacteur en chef de la* Revue canadienne de défense *et il est actuellement le commentateur attitré sur les questions de la Défense de la* Revue militaire canadienne.

Photo du MDN prise par le caporal Chris Ringius

Le NCSM *Kingston* circule dans le détroit de Davis dans le cadre de l'expédition de 2014 dans le détroit de Victoria qui visait à trouver les épaves des navires qui prenaient part à l'expédition de John Franklin dans l'Arctique canadien.

Operation Kinetic: Stabilizing Kosovo

par Sean M. Maloney

Potomac Books

University of Nebraska Press

1er juillet 2018

512 pages, 58,50 $ CAN (couverture rigide)

ISBN-13 : 978-1-61234-964-0

Critique de Bill Cummings

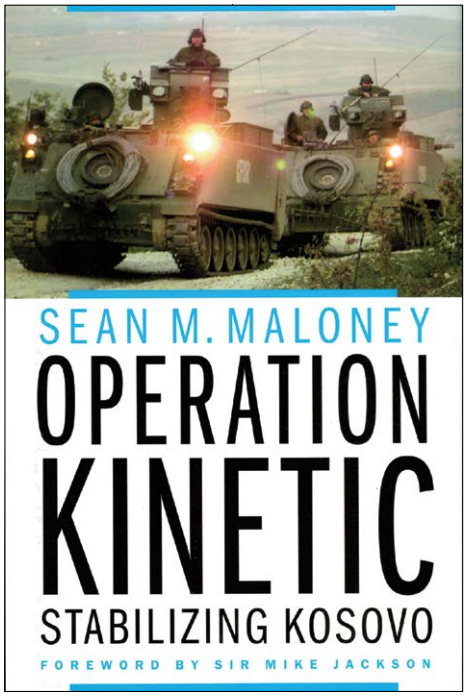

On a beaucoup écrit sur les crises dans les Balkans. Ces crises s'avèrent d'une grande pertinence aujourd'hui, étant donné l'annexion de la Crimée par la Russie. Le droit à l'autodétermination par rapport à l'intégrité territoriale est au cœur de la situation en Crimée et au Kosovo. Le Kosovo a déclaré son indépendance de la Serbie en 2008 et, en 2019, il a célébré le 20e anniversaire de son existence sous l'administration internationale en tant que protectorat de facto de l'ONU. Le contexte géopolitique très complexe du Kosovo a également fait couler beaucoup d'encre. La majeure partie des ouvrages à ce jour traitent de diverses perspectives sous tous les angles, notamment l'autodétermination et l'intégrité territoriale, le nationalisme, l'intervention internationale et humanitaire, l'insurrection, le nettoyage ethnique, la stabilisation, la mise sur pied d'une capacité institutionnelle et le rétablissement de la paix. Peu d'ouvrages, voire aucun, ont mis l'accent sur les éléments canadiens liés au rétablissement de la paix au Kosovo.

Il aura fallu un certain temps pour qu'on examine la contribution du Canada à la stabilisation du Kosovo à la fin des années 1990. Les événements du 11 septembre 2001 et la mire de l'Occident sur le Moyen-Orient ont distrait pendant plus d'une décennie l'attention que la communauté internationale portait aux Balkans. De nombreux ouvrages ont été consacrés à la campagne en Afghanistan en général, et à la participation canadienne en particulier. Cet ouvrage, donc, qui est le tout premier à analyser en détail l'engagement du Canada envers la mission de l'OTAN au Kosovo, s'avère une agréable surprise. En effet, Sean Maloney a réussi à rédiger une publication très accessible. Il a choisi de présenter une combinaison équilibrée de synthèse analytique et d'anecdotes plutôt qu'un compte rendu historique de la participation militaire canadienne au Kosovo, et a ainsi évité les écueils soporifiques de travaux strictement académiques. L'ouvrage *Operation Kinetic: Stabilizing Kosovo* montre le caractère et l'essence des soldats, des marins et des aviateurs des Forces armées canadiennes qui participent aux opérations, ce qui, ultimement, en fait une lecture mémorable.

Maloney offre un point de vue exclusivement canadien sur l'opération *Kinetic* dans le cadre de la mission multinationale d'imposition de la paix dirigée par l'OTAN. L'importance de cet ouvrage pour les FAC *en particulier* et les Canadiens *en général* n'est pas négligeable. Il n'est pas habituel que les efforts militaires professionnels du Canada dans le cadre d'opérations reçoivent une si grande attention, surtout en raison de la nature du style canadien de conduite de la guerre. Le Kosovo ne fait pas exception. L'absence du Canada au sein du Groupe de contact sur les Balkans et de son groupement tactique en comparaison avec la contribution des brigades multinationales du Groupe de contact (brigades françaises, italiennes, allemandes, britanniques et américaines) semble avoir relégué à l'arrière-plan les récits de l'influence du Canada au Kosovo. En préambule, le compte rendu détaillé de Maloney sur les manœuvres politiques canadiennes visant à assurer l'engagement des États-Unis envers la mission d'imposition de la paix, de même que son compte rendu de suivi des actions tactiques du Canada sur le terrain par rapport à celles de nos alliés, permet de rétablir l'équilibre à cet égard.

Maloney s'est assuré de rédiger un ouvrage à deux niveaux : un niveau qui intéressera la communauté et les historiens militaires et un niveau qui plaira au grand public. Ses efforts pour expliquer de façon succincte la doctrine militaire, les structures organisationnelles et les fonctions opérationnelles permettent au grand public de mieux comprendre l'organisation et la façon de faire des forces militaires occidentales ainsi que de mieux saisir les nuances et l'atmosphère évoquées dans les anecdotes de sources principales fournies tout au long de l'ouvrage. Pour la communauté et les historiens militaires, cet ouvrage qui repose sur des recherches exhaustives rappelle la façon dont les opérations militaires ont été menées en Bosnie, malgré de bien meilleures règles d'engagement et un recours plus important aux blindés au Kosovo. En fait, le plan et l'exécution de l'intervention de l'OTAN au Kosovo sont considérés comme une stratégie générale politique et militaire pour intervenir dans « un conflit de moins grande envergure qu'une guerre », malgré les frictions et obstacles graves et considérables mis en évidence tout au long de l'ouvrage de Maloney. Le Canada devait surmonter ses propres épreuves, dont les effets négatifs d'autres modes de prestation de services relativement au maintien en puissance et au déploiement stratégiques, de même que les répercussions de l'intervention en Somalie.

La grande expérience de Maloney dans les Balkans est mise à profit lorsqu'il trace l'arc géopolitique depuis 1389 jusqu'à l'éclatement de l'ancienne République de Yougoslavie après la Guerre froide, afin de mettre en contexte les représailles du nettoyage ethnique exercées par le Serbe Slobodan Milosevic en Bosnie et au Kosovo. Cela est absolument essentiel pour permettre au lecteur de mieux comprendre les complexités et les particularités des opérations du groupement tactique décrites plus loin dans le texte. Maloney n'a pas non plus manqué de présenter l'efficacité comparée des Canadiens et de leurs nouveaux systèmes militaires dans le théâtre des opérations, notamment la plateforme de reconnaissance *Coyote* à huit roues et la plateforme de surveillance et d'utilité *Griffon* à voilure tournante, qui font chacun l'objet de chapitres particuliers. Ceux-ci comprennent des explications sur leur mise sur pied et leur utilisation novatrice par les soldats et les aviateurs en vue d'imposer la paix dans le théâtre. Fait étrange, on apprend que certains de ces systèmes de surveillance ont été utilisés afin de garder un œil sur nos présumés alliés et de s'assurer qu'ils ne s'écartent pas de la mission. Par la suite, deux sections portent sur les opérations de groupement tactique. La première

traite du 1er Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, et la deuxième, du 1er Bataillon, The Royal Canadian Regiment. Ces deux chapitres foisonnent d'anecdotes liées aux opérations. Dans son évaluation de leur valeur en vue d'assurer la stabilisation dans l'ensemble du Kosovo, bien que principalement dans la zone d'opérations du groupement tactique multinational (Centre) du Royaume-Uni, Maloney décrit bien l'évolution des opérations du groupement tactique durant la période d'un an marquée par l'entrée forcée, l'imposition de la paix et, enfin, la stabilisation. L'auteur termine ensuite par un compte rendu des forces canadiennes ayant participé aux opérations de maintien en puissance qui devrait satisfaire tant les spécialistes de la logistique que les logisticiens de salon.

En fin de compte, Sean Maloney fournit une excellente analyse de la contribution canadienne dans le cadre de l'intervention militaire au Kosovo, et ce, tout en établissant un équilibre entre le contexte géopolitique et stratégique ainsi que les opérations tactiques dans le théâtre. Grâce à ses recherches exhaustives dans des sources principales et à son expérience, il donne un aperçu et des détails frappants, et son évaluation comparative de l'efficacité militaire canadienne au sein de la brigade multinationale et dans le théâtre aide le lecteur à mieux comprendre les efforts du Canada au Kosovo. Cependant, c'est son recours judicieux aux anecdotes pour illustrer l'opération *Kinetic* dans l'optique du Canada qui fait de cette publication une lecture intéressante et rafraîchissante, d'un point de vue exclusivement canadien.

Le lieutenant-colonel W.G. Cummings, CD, *est un officier d'infanterie très expérimenté qui a passé 36 ans au sein du Royal Canadian Regiment et qui a effectué des déploiements à Chypre, en Bosnie et en Afghanistan.*

Call Sign Chaos: Learning to Lead

par Jim Mattis et Bing West

New York, Random House, 2019

300 pages, 27,75 $ (couverture rigide)

ISBN 978-0-8129-9683-8

Critique de Peter J. Williams

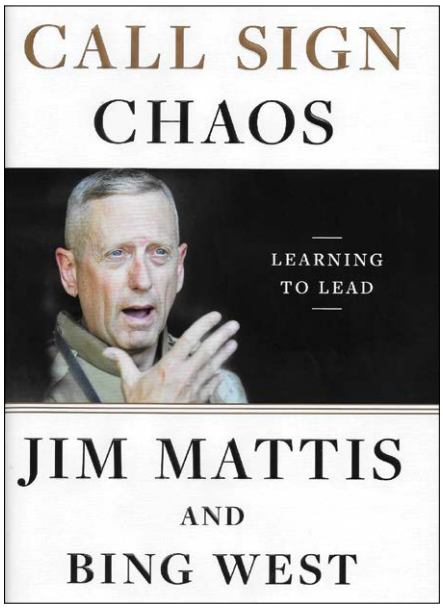

Contrairement à ce que le titre laisse présager, cet ouvrage ne traite ni de confusion générale ni de désordre. En effet, l'acronyme « chaos » que l'on y retrouve renvoie plutôt à un sobriquet dont Mattis s'est vu affubler par un membre d'état-major alors qu'il commandait le 7th Marine Regiment, entre 1994 et 1996. Mentionnons toutefois que l'auteur ne cache pas avoir beaucoup fait pour semer la zizanie chez les ennemis de sa nation au cours de sa carrière militaire étalée sur presque quarante-cinq ans. Sans oublier qu'il est fort probablement le seul secrétaire à la Défense et seul général quatre étoiles dans l'histoire des États-Unis à avoir fait de la prison!

Le général à la retraite Jim Mattis, qui servait dans le United States Marine Corps, a fait équipe avec Bing West, un collègue de longue date (anciennement secrétaire adjoint à la Défense et vétéran des Marine de la guerre du Vietnam) dans la compilation de ces chroniques qui visent à transmettre les leçons qu'il a apprises à quiconque pourrait en bénéficier, que ce soit dans la vie militaire ou civile[1]. Je tiens cependant à vous avertir : la grande majorité des pages du livre couvre la carrière militaire de Mattis; quelques pages seulement sont dédiées à son mandat comme secrétaire à la Défense, de 2017 à 2019. Il évoque aussi ses années de jeunesse, sans passer sous silence l'erreur de jeunesse (ils étaient trois contre Mattis, qui était officier de la Marine à l'époque…) lui ayant valu une nuit derrière les barreaux, juste avant qu'il ne monte à bord, le matin suivant, d'un train de marchandises allant vers l'est.

Le livre se divise en trois grandes parties, chacune consacrée à un sujet :

- Le leadership direct. Cette partie couvre la carrière d'officier de Mattis jusqu'au moment où il commandera, en 2001, la Naval Task Force 58 en tant que brigadier-général en Afghanistan.
- Le leadership exécutif. Cette partie, la plus longue, couvre l'époque pendant laquelle Mattis est commandant de la 1st Marine Division en Iraq jusqu'à sa nomination comme commandant des US Joint Forces Command (US JFCOM), où il porte aussi la casquette de commandant suprême allié Transformation (SACT) de l'OTAN (deux mandats de quatre étoiles).
- Le leadership stratégique. Cette partie traite du rôle de Mattis en tant que commandant responsable du Commandement central, où il est notamment responsable de l'exécution des opérations militaires des États-Unis en Iraq et en Afghanistan. L'auteur inclut également dans cette partie un chapitre comportant des réflexions.

Le livre comprend aussi sept annexes aux thèmes variés, dont une lettre qu'il a écrite en tant que lieutenant-colonel et dans laquelle il s'adresse *directement à un général qui est de quatre niveaux son supérieur* (c'est moi qui souligne) en exprimant son « extrême déception quant à la décision d'un conseil du mérite au sein de la Marine Expeditionary Force (MEF) d'abaisser le palier des distinctions honorifiques qu'[il] avait décernées à [ses] hommes[2] » [TCO]. Décidément, on peut dire que la vérité, pour Mattis, transcendait toute hiérarchie. Son célèbre courriel dans lequel il dit être trop occupé pour lire ainsi que sa liste de suggestions de lecture font aussi partie des annexes.

Le livre suit un ordre chronologique et est truffé d'anecdotes issues de sa carrière, qui servent entre autres à illustrer les différentes leçons qu'il a apprises pendant son service. Voici trois anecdotes évoquant le type de leader qu'il était et qui m'ont particulièrement frappé :

- La relève de l'un de ses commandants de régiment durant l'opération *Iraqi Freedom* alors que Mattis était commandant divisionnaire. La décision n'a certes pas dû être facile à prendre, mais comme l'explique Mattis : « Quand la ferveur d'un commandant vacille, un changement s'impose[3] . [TCO] » Un thème constant tout au long du livre est sans contredit la grande importance qu'accorde Mattis à l'initiative, à la rapidité et à l'ardeur.
- Sa décision, en tant que commandant de la Naval Task Force 58, d'alléger la composition de son quartier général et d'éviter qu'il n'y ait plusieurs membres et conseillers accomplissant les mêmes fonctions à différents paliers de commandement. Ainsi, s'il avait besoin d'un conseil juridique, il consultait un avocat militaire de son quartier général supérieur et s'en remettait au sous-officier supérieur des forces spéciales de la coalition plutôt que d'avoir son propre sergent-major. Cette manière de faire contraste fortement avec l'approche canadienne, où de tels conseillers sont présents à tous les paliers.
- Le rôle qu'il a joué dans son propre congédiement, lorsqu'il a entrepris des démarches ayant mené à la création du US Joint Forces Command (JFCOM) – alors qu'il était toujours aux commandes de cette organisation! S'il est assez commun de créer des quartiers généraux, les éliminer est une tâche nettement plus difficile et ambitieuse.

J'ai trouvé le style de l'auteur très accrocheur, si bien que j'ai dévoré ce livre aussi agréable à lire qu'instructif. Je le recommande vivement à tous les lecteurs, et spécialement aux officiers généraux.

Avant de prendre sa retraite en 2016, le colonel (ret) Williams *occupait le poste de Directeur – Vérification du contrôle des armements au sein de l'État-major interarmées stratégique du Canada.*

NOTES

1 Jim Mattis et Bing West, *Call Sign Chaos: Learning to Lead*, Random House, New York, 2019, p. xiii
2 *Ibid.*, p. 251
3 *Ibid.*, p. 107

Relentless Struggle: Saving the Army Reserve 1995-2019

par C.P. Champion

Ottawa, Durnovaria, 2019
494 pages; 29,95 $
ISBN : 978-1-9991945-0-5

Critique de Wolfgang W. Riedel

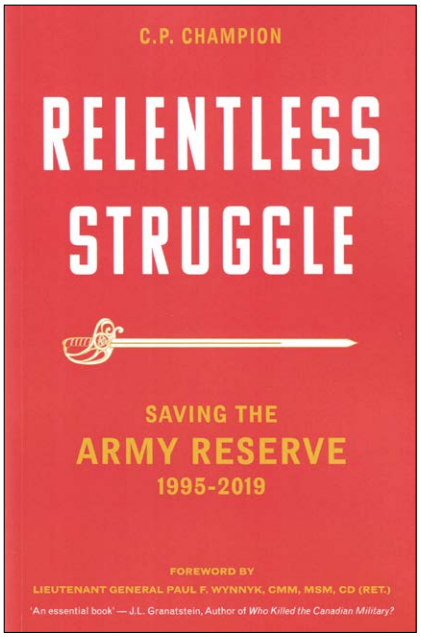

Pendant la plus grande partie de son histoire, l'Armée de terre canadienne a essentiellement été composée de réservistes à temps partiel auxquels s'ajoutait un petit groupe de soldats à temps plein qui se consacraient à l'instruction. Sa structure a toutefois été modifiée au début des années 1950, lorsque le Canada a mis sur pied quatre brigades composées de soldats à temps plein afin de lutter contre la menace communiste en Europe. Le lieutenant-général Guy Simonds, alors chef d'état-major de la défense, a insisté sur le fait que les militaires canadiens devaient être présents dès le début des hostilités s'ils devaient combattre en Europe. À mesure que les effectifs à temps plein de l'Armée de terre se sont considérablement accrus pour atteindre leur apogée en 1963, la force à temps partiel a connu une décroissance sur le plan des troupes et de l'équipement. Par la suite, des problèmes de financement ont entraîné un déclin dans les deux composantes, à tel point qu'en 1995, deux camps affichaient des points de vue résolument différents sur l'avenir de la Réserve de l'Armée de terre.

C'est dans ce contexte que Champion entreprend son récit. Le livre débute au moment où, scandalisés par les mesures unilatérales et préjudiciables de l'ancien commandant du Secteur du Centre qui visaient la Réserve de l'Armée de terre, un groupe d'officiers à la retraite, de colonels et de lieutenants-colonels honoraires d'unités de la Réserve et d'autres personnes influentes se sont réunis en vue d'élaborer une intervention stratégique. Ce groupe, dont les membres se trouvaient *principalement*, mais pas *exclusivement*, dans le sud de l'Ontario, allait rapidement devenir le noyau de Réserve 2000, une organisation qui allait passer les 25 années suivantes à chercher à influencer les Forces canadiennes et le gouvernement en ce qui concerne les questions relatives à la Réserve de l'Armée de terre.

Champion, ancien conseiller principal en politiques du ministre de la Défense nationale et actuel rédacteur en chef de *The Dorchester Review*, a pris la décision inhabituelle de s'enrôler dans la Réserve en tant que garde, puis de suivre l'instruction de l'infanterie au cours de la rédaction de son livre. Le groupe Réserve 2000 a mandaté la publication de *Relentless Struggle: Saving the Army Reserve 1995-2019* dans le cadre de sa campagne d'information. Cet ouvrage relate l'histoire du groupe et – comme le titre l'indique – documente la lutte acharnée menée afin de « sauver » la Réserve de l'Armée de terre de 1995 à 2019. Toutefois, le livre va bien au-delà de cette question. Champion a enrichi les volumineuses archives qui lui ont été fournies grâce à de nombreux documents et entrevues afin de présenter les deux côtés de la médaille, d'approfondir les enjeux et de présenter les personnes qui ont façonné cette lutte. Il n'hésite pas à « citer des noms » et à « pointer du doigt ».

Deux factions se sont opposées dans le cadre de la « lutte » pour sauver la Réserve : le groupe Réserve 2000 et les partisans des réservistes à temps partiel – lesquels forment la majorité de la Réserve de l'Armée de terre; et les leaders de la Force régulière et leurs adjoints, ainsi que les réservistes à temps plein des quartiers généraux administratifs. Le financement est à l'origine de l'enjeu. Les fonds alloués par le gouvernement sont contrôlés par la Force régulière, ce qui entraîne

des inégalités dans leur distribution. Les réservistes à temps plein, qui assument des fonctions au sein de la Force régulière, se voient attribuer une part disproportionnée des fonds, ce qui compromet sérieusement le nombre de réservistes à temps partiel et leur instruction. De plus, les fonds de la Réserve de l'Armée de terre sont souvent considérés comme une caisse noire par la Force régulière, dans laquelle celle-ci peut puiser afin de subventionner d'autres projets. Qui plus est, la Force régulière fait généralement un piètre usage des fonds de la défense et affecte un montant beaucoup trop élevé à la rémunération et aux avantages sociaux des membres de la Force régulière et du personnel civil, ainsi qu'à l'administration d'une structure bureaucratique en constante expansion, plutôt que d'investir dans l'équipement et l'instruction.

La principale prémisse du livre est que, la plupart du temps, l'Armée de terre a planifié l'avenir de la Réserve sans consulter les réservistes à temps partiel et sans en avoir adopté une vision élargie. Champion examine les divergences d'attitude entre les deux factions au fil des ans et la façon dont, à plusieurs reprises, l'intervention de Réserve 2000 au niveau politique a évité à la Réserve de l'Armée de terre des préjudices graves qu'auraient pu lui causer les mesures et les plans empreints d'*indifférence,* voire d'*hostilité*, qu'avaient mis sur pied divers commandants et membres de l'état-major de la Force régulière. Toutefois, l'ouvrage ne présente pas un point de vue unilatéral. L'auteur explique pourquoi certains de ces plans ont été mis en œuvre et reconnaît les efforts de plusieurs politiciens et commandants de la Force régulière qui, dans les faits, ont contribué à stabiliser et à améliorer les choses.

L'une des faiblesses de l'ouvrage est que, tout comme le groupe Réserve 2000, Champion ne tient pas compte du fait que la Réserve de l'Armée de terre, dans sa structure actuelle, ne représente pas une force militaire *létale* ou *crédible*; on ne peut tout simplement pas améliorer la situation grâce à de simples « ajustements ». Des fonds réservés et un plus grand effectif ne suffiront pas à résoudre les problèmes inhérents qui touchent la Réserve depuis plus d'un demi-siècle. Pas plus que les tentatives de la Force régulière de fusionner les unités de la Réserve en « groupements tactiques », ou l'affectation à des capacités comme « la recherche et le sauvetage en milieu urbain de niveau opérationnel léger ». Ces initiatives ont échoué par le passé. Il convient d'adopter une vision beaucoup plus large pour la Réserve de l'Armée de terre et l'Armée de terre dans son ensemble.

Le livre de Champion est unique en son genre. Essentiellement, il expose la façon dont les « choses se passent » dans les différents quartiers généraux militaires canadiens et sur la Colline du Parlement. J'ai siégé au Conseil du Chef – Réserves et cadets pendant une bonne partie de la période visée par l'auteur. Bien que j'aie été témoin de l'issue des problèmes auxquels nous avons été confrontés, les vraies raisons pour lesquelles bon nombre de ces problèmes sont survenus ont été dissimulées derrière un épais rideau bureaucratique. Champion a su faire tomber une grande partie de ce rideau. Ce qui est plus important encore, il présente la fragilité de l'organisation de la Réserve de l'Armée de terre et explique que son bon fonctionnement relève trop souvent du hasard ou des caprices d'un seul politicien, d'un seul commandant ou même d'un seul officier d'état-major. Il s'agit d'un excellent ouvrage, bien documenté et bien écrit, qui devrait être une lecture obligatoire pour tous les officiers.

Le colonel (à la retraite) Wolfgang W Riedel, OMM, CD, c. r., *a servi quarante-quatre ans comme officier d'artillerie, officier d'infanterie et avocat militaire dans la Force régulière et dans la Force de réserve. À titre de juge-avocat général adjoint – Réserve, il a été l'avocat militaire principal de la Réserve du Canada et membre du Conseil du Chef – Réserves et cadets.*

Canadian Battlefields of the Second World War: Dieppe, D-Day, & the Battle of Normandy

par Terry Copp et Matt Baker

Wilfrid Laurier University Press, 2019

191 pages; 27 $ (couverture souple)

ISBN : 9781926804170

Critique de Terry Loveridge

Il existe deux types de guides de champs de bataille : les livres d'histoire qui comprennent un itinéraire à l'intention des lecteurs qui souhaitent suivre le déroulement d'une campagne ou d'une bataille, et les guides de voyage qui fournissent des renseignements historiques sur des points d'intérêt pour les amateurs de tourisme militaire. Les ouvrages de la série *Battleground* de Pen & Sword correspondent au premier type, et les livres de la série *Major and Mrs. Holt's Battefield Guides*, au second. Bien que l'ouvrage de Copp et de Baker appartienne assurément à la première catégorie, il s'adresse également aux voyageurs de la deuxième catégorie.

Un guide de champ de bataille de qualité doit satisfaire à trois critères : il doit offrir suffisamment de renseignements pour que le lecteur y trouve son compte; il doit fournir une quantité suffisante de données historiques, notamment des anecdotes ou des faits surprenants, sur les points d'intérêt présentés afin d'accroître l'intérêt du lecteur; et il doit se transporter facilement. Pour qu'il soit considéré comme un ouvrage de grande qualité, un guide de champ de bataille doit remplir deux critères additionnels : il doit comporter des renseignements à jour à l'intention des touristes, de même qu'un nombre suffisant de cartes et d'images pour permettre de s'orienter rapidement. L'ouvrage *Canadian Battlefields of the Second World War: Dieppe, D-Day, & the Battle of Normandy* répond à tous ces critères. Il s'agit donc d'un livre de très grande qualité.

La publication du plus récent guide de Copp et de Baker concorde avec le 75e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, et la réputation de ses auteurs n'est plus à faire. Plusieurs guides ont été rédigés par Copp – ou en collaboration avec lui – au fil des ans, et ce guide se fonde sur l'ouvrage *A Canadian's Guide to the Normandy Battlefields*, publié en 1994, et *Maple Leaf Route*, une série de publications parues dans les années 1980. Ce nouveau guide est facile à transporter (il fait environ la même taille qu'un iPad) et abordable (sinon, il semblerait qu'une version numérique soit accessible).

Le guide est bien organisé et tient compte des besoins des voyageurs. L'introduction traite de la planification pratique du voyage, et le reste du livre est divisé en sections historiques et touristiques sur Dieppe, la tête de pont établie par la 6e Division aéroportée durant le jour J, Juno Beach, les plages américaines et britanniques (Point du

Hoc, Omaha et Gold), les batailles qui ont entouré l'établissement d'une tête de pont, les batailles de la crête de Verrières, l'opération TRACTABLE et la poche de Falaise.

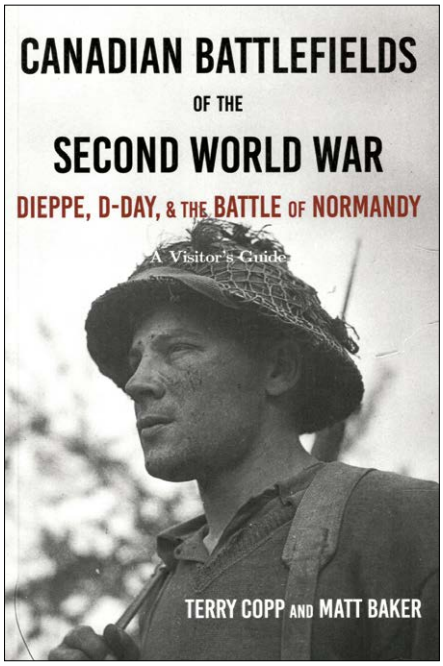

L'introduction fournit des conseils judicieux concernant le choix d'une agence de voyages, les activités à faire pour les voyageurs qui commencent par visiter Londres ou Paris, ainsi que les lieux de séjour à Dieppe et en Normandie. Elle offre également d'excellentes suggestions sur les lieux de séjour et de restauration (des recommandations sont données tout au long du guide). Les conseils de voyage et les renseignements sur les points d'intérêt sont probablement toujours d'actualité, mais les hôtels, les restaurants, les gîtes touristiques et les musées ne cessent d'adapter leur offre à l'augmentation des visiteurs sur les champs de bataille. Par exemple, le guide recommande de visiter le Imperial War Museum Duxford et de s'asseoir dans un Spitfire. Toutefois, le Royal Air Force Museum, à Hendon, est accessible par le métro de Londres et propose désormais à ses visiteurs de s'asseoir à bord d'un Spitfire, de visiter six hangars remplis d'avions de guerre et de survoler, grâce à la réalité virtuelle, le barrage de Mohne à bord du Lancaster de Guy Gibson; de plus, l'entrée est gratuite, comme pour tous les musées publics britanniques.

Les dessins, les cartes et les photos de Baker sont excellents. Le guide comprend des photos historiques familières (ce qui est une bonne chose dans un tel ouvrage) et des photos couleur actuelles, dont certaines prises de vue aériennes. La plupart de ces éléments visuels sont *parfaits* pour s'orienter, et un grand nombre d'entre eux sont particulièrement *réussis*. Le guide comporte un index convenable et des annexes utiles sur les organisations de l'Armée canadienne. Toutefois, il est curieux de voir la façon dont les ouvrages de ce type intègrent toujours les cartes dans le texte plutôt que de les placer en annexe. Les auteurs ne se mettent pas dans la peau du lecteur qui a besoin de consulter les cartes pour s'orienter sur place.

Les sections consacrées aux visites des champs de bataille présentent de brefs historiques assortis de citations et d'anecdotes pertinentes, qui sont suivis d'une description des *sites* à visiter et *de la manière* de les découvrir. Elles comportent également des conseils additionnels sur les lieux de séjour et des sources Web pratiques à consulter. Copp sait ce que veut son lectorat, mais il affiche aussi des opinions bien arrêtées sur les *besoins* de celui-ci. Cette partie du guide conviendra davantage aux historiens et aux lecteurs qui possèdent des connaissances de base des opérations décrites. De plus, les détails de plus en plus nombreux sur les batailles liées aux têtes de pont pourraient intimider le touriste qui cherche simplement à obtenir une vue d'ensemble et à connaître les points d'intérêt d'un site.

Les étudiants en histoire jugeront que la plupart des descriptions sont suffisamment détaillées, bien que certaines d'entre elles soient plutôt décevantes. Par exemple, pourquoi accorde-t-on une aussi grande importance **à** Montgomery dans la section sur Dieppe? Les auteurs ont-ils fait ce choix pour susciter un débat, ou parce les touristes connaissent ce nom? Est-ce que la composition du chert (cristal de quartz sédimentaire) qui se trouvait sur la plage de Dieppe a vraiment contribué à immobiliser certains chars? Est-ce que l'un des planificateurs de l'attaque a remarqué que le chert constituait une matière première pour la fabrication de pointes de flèches étant donné que celui-ci se défait en fines tranches?

Le niveau de détail varie d'une section à l'autre. Naturellement, la partie du guide qui traite des plages américaines et britanniques est brève, car elle a essentiellement pour but de satisfaire les touristes qui veulent visiter la pointe du Hoc et la plage d'Omaha, ainsi que pour introduire les batailles importantes liées aux têtes de pont. Des liens avec le Canada sont établis, le cas échéant. Par exemple, on note la contribution de la 31e Flottille de dragueurs de mines de la Marine royale du Canada à Omaha (malheureusement, aucune information n'est fournie à propos de la plaque commémorative située à proximité de la plage). Comme je l'ai déjà souligné, les auteurs donnent plus de détails et de contexte à partir du moment où ils traitent des batailles liées aux têtes de pont. Cela est probablement lié au fait que ces événements et ces sites sont moins connus des Canadiens, qui ont tendance à penser que le jour J se limite à la bataille de Normandie. Les sections relatives aux sites à l'intérieur des terres comprennent même des scénarios tactiques que les étudiants peuvent utiliser afin de « décortiquer » les décisions prises sur le champ de bataille. Les étudiants en histoire trouveront sans doute cette section particulièrement intéressante, mais les touristes risquent de la lire en diagonale.

Les étudiants et les touristes trouveront que les points d'intérêt des champs de bataille sont généralement bien indiqués à l'aide de descriptions, de cartes, de photos, de sites Web et de quelques coordonnées GPS (ce qui est rapidement en voie de devenir la norme). Comme je l'ai déjà mentionné, la section sur la bataille concernant l'établissement d'une tête de pont est particulièrement bien documentée, même si elle fait ressortir le traitement plus léger réservé aux plages et à la tête de pont de la 6e Division aéroportée du Canada. Le guide mentionne le char Tiger situé sur la RD 979, particulièrement prisé par les photographes, mais pas le corps de garde de Varaville, un lieu peu couru et accessible où se trouvent une plaque en l'honneur des membres du 1er Bataillon canadien de parachutistes et un champ de bataille relativement peu perturbé.

Malgré les lacunes mineures qu'il présente, le guide *Canadian Battlefields of the Second World War: Dieppe, D-Day, & the Battle of Normandy* est un ouvrage de grande qualité. Trouver un équilibre entre les renseignements historiques, les conseils de voyage et la portabilité est une question de choix (et d'intérêt des auteurs). Ce guide est un ouvrage suffisamment détaillé, bien conçu et facilement transportable qui atteint pleinement son objectif : fournir aux voyageurs qui éprouvent un vif intérêt pour l'histoire militaire du Canada un guide complet des champs de bataille de Dieppe et de Normandie. Les lecteurs ne pourront qu'attendre avec une certaine impatience le prochain volume prévu pour le 75e anniversaire des derniers conflits de la Seconde Guerre mondiale.

Le lieutenant-colonel (à la retraite) Terry Loveridge, CD, PPCLI, *est un ancien officier d'infanterie. Il est actuellement professeur adjoint d'histoire au Collège militaire royal du Canada, à Kingston.*